

SOMMAIRE

	Pages
AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 29 janvier 2003..... I - 1	
I - L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL : LA CONJUGAISON DES INCERTITUDES	3
A - UNE CONJONCTURE AMÉRICAINE HÉSITANTE	3
B - UN DYNAMISME INSUFFISANT DES AUTRES ZONES.....	4
C - LES SCANDALES FINANCIERS ET COMPTABLES ET LA BAISSE DES COURS DES ACTIONS	5
D - LES RISQUES GÉOPOLITIQUES	6
E - LES RISQUES DE CHANGE.....	6
II - LA NÉCESSITÉ D'UNE MEILLEURE COOPÉRATION DANS LA ZONE EURO	7
A - MOROSITÉ EUROPÉENNE	7
1. Allemagne	7
2. Italie	8
3. Autres pays européens	8
B - DIVERGENCES ET CACOPHONIE DANS LA ZONE EURO	9
1. Pour une politique monétaire plus réactive et mieux ciblée.....	10
2. Pour un « <i>Pacte de croissance dans la stabilité</i> ».....	10
III - CONCILIER EFFICACEMENT POLITIQUE DE L'OFFRE ET POLITIQUE DE LA DEMANDE EN FRANCE.....	11
A - UNE CROISSANCE RALENTIE DEPUIS DEUX ANS.....	11
B - UNE CONJONCTURE SOCIALE PRÉOCCUPANTE	13
1. Les risques d'une nouvelle détérioration du marché du travail.....	14
2. Les dangers d'un accroissement des inégalités et de la pauvreté ...	15
C - FAIRE LE CHOIX D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ÉQUILIBRÉE	16
CONCLUSION	19
ANNEXE A L'AVIS	21
SCRUTIN	21
DÉCLARATIONS DES GROUPES	23

RAPPORT présenté au nom de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture par M. Pierre Duharcourt, rapporteurII - 1

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I - UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL MARQUÉ PAR LA CONJUGAISON DES INCERTITUDES	7
I - ETATS-UNIS : VERS LE « DOUBLE DIP » ?.....	8
II - UN « RESTE DU MONDE » PEU DYNAMIQUE.....	11
A - LA CRISE FINANCIÈRE EN AMÉRIQUE LATINE	11
B - JAPON : LA REPRISE TOUJOURS DIFFÉRÉE	12
C - UN DYNAMISME RELATIF DANS QUELQUES ZONES.....	13
1. Les pays en transition.....	13
2. Les pays émergents d'Asie	14
III - LA CONJUGAISON DES INCERTITUDES	14
A - LES SCANDALES FINANCIERS ET COMPTABLES ET LA SPIRALE DE LA BAISSE DES COURS DES ACTIONS	16
B - LA TENTATION PROTECTIONNISTE	18
C - LES RISQUES GÉOPOLITIQUES	19
CHAPITRE II - LA CONJONCTURE EN EUROPE ET EN FRANCE ...	21
I - LA SITUATION EN EUROPE ET LE FAIBLE DYNAMISME DE LA ZONE EURO	21
A - FAIBLE DYNAMISME DE L'UNION EUROPÉENNE	22
1. Allemagne	22
2. Italie	23
3. Autres pays de la zone euro	23
4. Hors zone euro	24
B - DIVERGENCES ET CACOPHONIE DANS LA ZONE EURO	24
1. Politique monétaire	25
2. Politique des finances publiques	26
II - UNE CROISSANCE RALENTE EN FRANCE DEPUIS DEUX ANS	29
A - DEPUIS 1997, L'ÉCONOMIE FRANÇAISE EST L'UNE DES PLUS DYNAMIQUES DE LA ZONE EURO	30
B - LA FRANCE GAGNÉE PAR LA MOROSITÉ ?.....	33
C - LES DILEMMES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE	35
1. Les orientations et les premières mesures du nouveau gouvernement	36

2. Enjeux et problèmes.....	38
III - LA CONJONCTURE SOCIALE : APRÈS UNE STABILISATION, RISQUE D'UNE NOUVELLE AGGRAVATION DES INÉGALITÉS	41
A - L'ÉVOLUTION RÉCENTE DES INDICATEURS SOCIAUX.....	41
1. Le travail.....	41
2. Le niveau et les conditions de vie	45
B - UNE CERTAINE AMÉLIORATION MAIS DES TENDANCES INQUIÉTANTES	47
CONCLUSION	49
ANNEXE AU RAPPORT : LE TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS SOCIAUX	51
LISTE DES ILLUSTRATIONS	89

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 29 janvier 2003**

L'article 2 du décret du 6 septembre 1984 relatif à l'organisation du Conseil économique et social prévoit que la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture doit établir un rapport périodique de conjoncture.

La présentation de l'avis sur « *La conjoncture au second semestre 2002* » a été confiée à M. Pierre Duharcourt¹.

*
* *

L'avis sur « *La conjoncture au premier semestre 2002* » présenté par M. Jean-Claude Casanova en juin 2002, considérait que les « *perspectives d'une reprise* » se dessinaient au niveau mondial et invitait à ce qu'en France soit saisie l'opportunité de cette reprise pour relever le potentiel de croissance du pays.

Depuis cette date, les perspectives, tant au niveau mondial qu'au niveau européen, se sont considérablement assombries. **Il y a longtemps que les incertitudes sur la croissance, amplifiées par les risques géopolitiques, n'avaient pas été aussi grandes.**

I - L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL : LA CONJUGAISON DES INCERTITUDES

A - UNE CONJONCTURE AMÉRICAINE HÉSITANTE

Les retournements de la conjoncture américaine - vers le bas en 2001, puis vers le haut au début 2002 - se sont propagés à l'ensemble de l'économie mondiale, même si la fluctuation a été plus marquée aux Etats-Unis. Et le ralentissement observé dès l'été 2002 dans ce pays s'est de nouveau répercuté ailleurs. Le climat a basculé du fait de la forte baisse des marchés financiers et des répercussions d'affaires telles que celle d'Enron qui jettent le doute sur la bonne « gouvernance » des entreprises et qui provoquent un mouvement de défiance vis-à-vis du marché des actions.

La récession de 2001 a été plus marquée qu'on ne le pensait il y a six mois. Une reprise s'est amorcée dès la fin 2001, sous l'action conjuguée du gouvernement et de la Réserve fédérale (FED) : baisses d'impôts et accroissement des dépenses publiques (y compris militaires), abaissement des taux d'intérêt. On peut noter en outre que le faible dynamisme de la conjoncture extérieure, alors que l'économie américaine était en forte croissance, a pu atténuer les pressions inflationnistes aux Etats-Unis par la baisse des prix à l'importation, d'autant que le taux de change du dollar était en hausse.

Mais la reprise s'est essoufflée dès le deuxième trimestre 2002. Le ralentissement de la croissance a résulté à la fois de l'épuisement de la reconstitution des stocks, d'un ralentissement de la consommation privée et de la demande publique, une fois passé l'effet du dopage budgétaire. Et l'investissement des entreprises n'est pas venu prendre le relais, du fait de l'incertitude des débouchés, de la situation et des conditions de financement des entreprises.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 136 voix, contre 23 et 16 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

Jusqu'à présent, l'économie américaine a conservé cependant un certain dynamisme : la croissance en 2002 a sans doute été proche de 2,5 %. Mais depuis septembre 2002, la production industrielle est hésitante et l'incertitude porte aujourd'hui sur les différentes composantes de la demande. L'endettement des ménages (qui a atteint le niveau record de 96,5 % du revenu disponible) pèse sur leur consommation, dont le dynamisme est également menacé par la situation du marché du travail : le chômage atteint 6 % en novembre 2002 (niveau le plus élevé depuis 1994). Du côté des entreprises, la remontée du taux de marge s'est interrompue du fait de la contrainte exercée sur les prix (le taux d'inflation est tombé à 1,5 % en glissement annuel, son plus bas niveau depuis 48 ans), et le taux d'utilisation des capacités se trouve à près de 7 points en dessous de sa moyenne des trente-cinq dernières années. Le financement des investissements est problématique en raison du niveau toujours élevé de l'endettement, de celui des taux des obligations privées et de la difficulté d'émettre des actions.

Les experts discutent de l'éventualité d'un « double dip » (rechute après un début de reprise). Malgré l'amélioration récente, la faiblesse du marché boursier provoque des restrictions de crédits bancaires, et l'effet de richesse négatif pourrait être amplifié par un dégonflement du prix de l'immobilier (dont le niveau aujourd'hui élevé compense en partie la chute des actifs boursiers). En outre, l'importance du déficit extérieur fait peser à terme une menace sur l'attraction des capitaux étrangers et sur le niveau du dollar. Il reste que la productivité horaire du travail qui s'était ralenti semble repartir, actuellement à un rythme annuel de 4 %, ce qui permet une amélioration des coûts salariaux unitaires.

L'incertitude actuelle explique la décision prise par la FED, le 6 novembre 2002, de baisser de 0,5 point son taux au jour le jour, qui passe ainsi de 1,75 % (niveau inchangé depuis le 11 décembre 2001) à 1,25 %. La politique « active » de la FED soutient la conjoncture, mais elle soutient en même temps la partie indésirable de la dette : celle qui finance les achats spéculatifs, la montée des prix de l'immobilier, la suraccumulation. Le taux des obligations d'Etat est très bas car leurs cours se sont gonflés dans la mesure où elles servaient de valeurs refuges contre la baisse des actions ; une sorte de « bulle obligataire » se forme, qui risque de se dégonfler brutalement quand les taux se relèveront.

B - UN DYNAMISME INSUFFISANT DES AUTRES ZONES

L'Amérique Latine est globalement en récession : la crise en **Argentine** a fini par se répercuter au **Brésil**, à l'**Uruguay**, au **Venezuela**. Ses effets ont été amplifiés par le « *syndrome Enron* », qui rend les investisseurs plus sélectifs, notamment à l'égard des pays qu'ils jugent risqués. Le défaut de crédit bancaire (par exemple en Argentine) et la montée des charges de la dette publique (au Brésil) pèsent sur le financement de l'économie. La situation en Argentine a contribué à une inflexion de la stratégie développée par le Fonds monétaire international (FMI) dont la gestion des crises financières a été soumise, ces dernières années, à des critiques de plus en plus vives. Mais, pour l'instant, c'est surtout le Brésil qui a bénéficié de cette inflexion.

Au Japon, l'année 2002 sera encore une année de décroissance du PIB et de baisse des prix. Il y a un processus d'auto-entretien de la déflation. La baisse des prix touche les actifs mobiliers mais aussi immobiliers (contrairement à ce qui se passe actuellement dans d'autres pays) ainsi que les biens et services. La baisse de la valeur des portefeuilles se conjugue avec un gonflement de la valeur réelle des dettes. Il en résulte une augmentation des créances douteuses détenues par les institutions financières. Et la consommation des ménages, qui pourrait être poussée par la baisse des prix, est contrainte par celle des salaires réels. Cette déflation limite l'efficacité de la politique monétaire de « *taux zéro* ». Les marges de manœuvre budgétaires sont de plus en plus faibles, avec un déficit qui atteint 8 % du PIB et une dette qui se monte à 120 % du PIB.

Seules quelques zones restent encore relativement dynamiques. En particulier, les **pays émergents d'Asie** connaissent une certaine expansion. La **Chine** y joue un rôle de plus en plus important. Elle affiche un taux de croissance élevé (de 7 à 8 %), sans doute surévalué. Mais le taux de chômage s'accroît rapidement : les autorités viennent de reconnaître qu'il était plus proche de 7 % que du taux officiel de 3 %.

C - LES SCANDALES FINANCIERS ET COMPTABLES ET LA BAISSE DES COURS DES ACTIONS

L'ensemble des marchés financiers s'était effondré après les records atteints au printemps 2000. La perte est d'ailleurs plus importante en Europe - où la part des valeurs du secteur des télécommunications est plus grande et le poids des « *goodwills* » (écart entre les valeurs des acquisitions inscrites dans les comptes et les valeurs actuelles) dans les bilans plus importants - qu'à New-York.

Cette chute traduit le dégonflement de la « *bulle* », notamment pour les valeurs technologiques. Elle a été accélérée par les répercussions des « *affaires* » traduisant des maquillages de comptes et mettant en cause les conditions de leur audit. Elle s'est ensuite auto-entretenue, pour faire descendre les PER (*Price Earning Ratio*) après leur « *exubérance* » antérieure. Elle reflète, en les amplifiant, l'assombrissement des perspectives économiques et des anticipations, notamment en ce qui concerne la profitabilité.

La chute des cours a pris place dans un contexte plus large d'accentuation de leur volatilité. Cette dernière encourage le report vers la « *qualité* » (préférence pour des actifs moins risqués, tels que les obligations d'Etat) ou vers la « *liquidité* » (placements plus courts). En elle-même, la baisse des cours freine les dépenses des ménages, en même temps que les investissements des entreprises d'autant que leur accès au marché est plus difficile, spécialement pour celles dont la notation est déclassée. Il faut noter cependant que cet effet de richesse ne joue pas de la même manière selon les pays : aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la part du patrimoine des ménages investi en valeurs mobilières est plus importante.

On peut anticiper que les cours boursiers rebondissent, après avoir éventuellement atteint un plancher correspondant à des PER en dessous de leurs moyennes à long terme. Mais on ne peut totalement exclure - comme au Japon - un enchaînement déflationniste : ce qui limite ce risque est que le système bancaire reste ailleurs encore relativement solide (sauf en Allemagne, où il connaît une inquiétante fragilité).

Dans la mesure où les doutes sur la « corporate governance » déstabilisent le monde des affaires et accentuent l'aversion pour le risque, et après les mesures déjà prises aux Etats-Unis, il importe, pour le Conseil économique et social, que les diverses autorités européennes et françaises concernées traduisent dans les faits leur volonté d'assainir le fonctionnement du capitalisme. L'avis « *Des autorités de régulation financières et de concurrence : Pour quoi ? Comment ?* », présenté par M. Jean-Pierre Moussy, qui vient d'être adopté, développe les recommandations de notre Assemblée dans ce domaine. Il convient également que soit favorisée la convergence internationale des normes comptables (celles du GAAP – *Generally accepted accounting standards* - américain et celles de l'IAS – *International accounting standards* - au niveau international et pour l'Europe).

D - LES RISQUES GÉOPOLITIQUES

Notre Assemblée a déjà débattu des conséquences des attentats du 11 septembre 2001 dans ses précédents avis de conjoncture, ainsi qu'à l'occasion d'un débat en séance plénière le 28 novembre 2001. Les attentats ont eu comme effet immédiat des coûts considérables, et des secteurs importants ont été touchés (transports aériens, tourisme). A plus long terme, la conséquence est la **montée des primes d'assurance et de risque ainsi que des hésitations à investir dans des projets à horizon lointain**.

Le climat général est marqué par la conjugaison de risques : persistance du danger terroriste, programme nucléaire de la Corée du Nord... Il est hypothéqué par la menace d'une guerre prochaine en Irak qui pèse sur les anticipations et a déjà provoqué une augmentation du prix du baril, accentuée dernièrement par les problèmes du Venezuela. Au-delà de ses conséquences directes sur le marché pétrolier, les coûts de cette guerre - si elle survenait -, les risques qu'elle comporterait d'une déstabilisation de l'ensemble de la région et l'ensemble de ses répercussions politico-économiques ne sont évidemment pas mesurables.

E - LES RISQUES DE CHANGE

Les préparatifs de guerre aux Etats-Unis sont accompagnés d'une nouvelle relance budgétaire de grande ampleur mais d'efficacité incertaine. Les incertitudes sur les perspectives de croissance et de profitabilité des placements influent sur la variabilité des taux de change autant que les différentiels de taux d'intérêt entre zones. La majorité des experts s'attend désormais à une poursuite de l'appréciation de l'euro, d'autant qu'on ne peut exclure une inflexion de la stratégie américaine, jouant de la baisse du dollar pour doper les exportations de ce pays. Même si la revalorisation de l'euro peut réduire pour la zone l'inflation (mais celle-ci reste faible) et le coût du renchérissement du pétrole, une trop forte

appréciation de la monnaie européenne pèserait alors gravement sur sa compétitivité. Le danger de ce point de vue tient non seulement aux conséquences d'une importante dépréciation du dollar mais aussi à la rapidité et à l'amplification éventuelles de ce décrochage dans un contexte où les marchés tendent à sur-réagir aux événements.

Face aux risques de change concernant les parités entre dollar et euro, mais aussi avec le yen, le Conseil économique et social estime nécessaire une meilleure coordination au sein du G3, impliquant notamment le cas échéant des interventions concertées des banques centrales. Il souhaite également un renforcement des coopérations au sein du G8 et au-delà.

II - LA NÉCESSITÉ D'UNE MEILLEURE COOPÉRATION DANS LA ZONE EURO

L'intensification des liens financiers et des échanges entre les pays industriels est un facteur de synchronisation de leur conjoncture. Mais une certaine déconnexion entre les économies américaine et européenne s'observe depuis le début des années 1990, et cela s'est récemment traduit par le fait qu'alors que l'économie américaine connaissait en 2001 une réelle récession, l'économie européenne et notamment la zone euro ne connaissaient qu'un simple ralentissement. C'est ce qui permettait d'envisager, il y a quelques mois, que la zone euro joue, à son tour, le rôle de locomotive de l'économie mondiale. Mais la déconnexion notée plus haut s'est également traduite par le fait que le regain de dynamisme observé ensuite aux Etats-Unis ne s'est pas non plus vraiment répercute en Europe.

Plus fondamentalement, **on observe un écart significatif entre la croissance américaine et la croissance européenne.** Le précédent avis de conjoncture a souligné que cela tenait à un écart notable entre la « *croissance potentielle* » des deux côtés de l'Atlantique. Mais cela tient aussi à des mises en œuvre très contrastées du « *policy mix* » (combinaison de la politique monétaire et de la politique budgétaire).

A - MOROSITÉ EUROPÉENNE

Il y a une quinzaine d'années, on pouvait encore considérer que l'Allemagne jouait un rôle moteur en Europe. La situation a bien changé, et la morosité actuelle de la conjoncture européenne est due notamment à la médiocrité de la situation dans ce pays, ainsi qu'en Italie.

1. Allemagne

Depuis le milieu des années 1990, la croissance allemande est significativement inférieure à celle de la zone euro. Les raisons en sont multiples et complexes. Ce pays se ressent encore des conditions de sa réunification, du choix de la parité entre les deux marks et de la surévaluation relative du mark lors du passage à l'euro : les efforts pour comprimer les coûts salariaux ont rétabli la compétitivité-prix, mais au détriment de la demande de consommation. Il est plus sensible, du fait de la place plus importante de l'industrie et du poids de ses exportations, aux fluctuations extérieures ; mais surtout, les spécialisations sur lesquelles il avait conquis ses avantages comparatifs sont remises en cause,

notamment par la concurrence de certains de ses voisins de l'Est. Il est plus pénalisé que d'autres pays européens par le caractère restrictif de la politique de la Banque centrale européenne (BCE), du fait de son inflation plus faible qui se traduit par des taux d'intérêt réels plus élevés. La politique budgétaire risque de ne pas pouvoir soutenir la conjoncture, du fait des choix opérés pour réduire le déficit. Le plan Hartz, qui visait à réduire le chômage en favorisant la flexibilité et la formation, fait encore l'objet de discussions.

Un des éléments les plus inquiétants est la fragilité du système bancaire, plus impliqué que dans d'autres pays dans le financement de l'industrie, dont les difficultés actuelles se traduisent par la lourdeur des provisions sur les portefeuilles de titres. Certains évoquent le risque d'un scénario déflationniste à la japonaise.

2. Italie

Le pays connaît une quasi-stagnation depuis le milieu 2001, le rebond du début 2002 ayant été très faible. Ce fonctionnement au ralenti s'explique notamment par la faiblesse de la demande intérieure, et d'abord celle de la consommation des ménages, qui s'est contractée, du fait de la modestie des gains de pouvoir d'achat (avec la remontée de l'inflation). Les échanges extérieurs ne contribuent pas non plus à la croissance, les exportations pâtissant de la dégradation de la compétitivité.

3. Autres pays européens

La situation a été plus favorable en **Espagne** que dans les autres grands pays : consommation et investissement en construction ont soutenu la demande intérieure.

Hors zone euro, une attention particulière doit être accordée au **Royaume-Uni**. Un élément original de la conjoncture britannique depuis cinq ans est le dynamisme de la consommation privée (dont l'augmentation est nettement supérieure à son taux de longue période). Cette progression s'explique par celle du revenu disponible des ménages, mais aussi par un recours accru à l'emprunt résultant de conditions de crédit favorables. Mais aujourd'hui, la situation financière des ménages est préoccupante : leur endettement dépasse leur revenu disponible et la charge de la dette peut être alourdie en cas de chute des prix de l'immobilier et de relèvement des taux d'intérêt.

Les **pays d'Europe centrale et orientale (PECO)**, au-delà de la diversité de leurs situations, ont offert globalement une bonne résistance au ralentissement mondial, grâce au dynamisme de leur demande interne. Un facteur déterminant de celui-ci est la perspective de l'entrée dans l'Union européenne, qui favorise les investissements directs à l'étranger, lesquels contribuent à financer l'amélioration rapide de la productivité. Cela étant, l'élargissement posera des problèmes nouveaux pour la poursuite de la construction européenne et représentera un « *choc* » important pour les pays candidats, qui devront affronter la compétition avec les actuels pays de l'Union et durcir leur gestion macroéconomique.

B - DIVERGENCES ET CACOPHONIE DANS LA ZONE EURO

On peut être frappé de la différence de réactivité entre les *policy mix* américain et européen. Aux Etats-Unis, la relance budgétaire a été massive. Au total, le budget américain est passé d'un excédent de plus de 1 point de PIB en 2000 à un déficit de plus de 3 points en 2002. Par ailleurs, la Réserve fédérale a entamé une baisse de son taux directeur, dès le lendemain du 11 septembre 2001, et les taux d'intérêt ont baissé au total de plus de 4 points. Au contraire, la politique budgétaire a été plus restrictive dans les pays de l'Union européenne : au mieux, ont-ils laissé jouer les « stabilisateurs automatiques ». Un argument qui a été avancé est la faiblesse des marges de manœuvre résultant de la persistance de déficits pendant les années de haute conjoncture. Mais cela tient aussi à la priorité donnée à la baisse des impôts par rapport à celle du déficit. L'autre argument tient au Pacte de stabilité et de croissance, dont l'interprétation rigide limite le jeu de budgets contra-cycliques. Dans le même temps, la BCE a décidé de baisses plus tardives et moins fortes. Le résultat est que « l'écart critique » entre taux de croissance et taux d'intérêt réel est positif aux Etats-Unis, alors qu'il est négatif dans la zone euro. C'est seulement le 5 décembre 2002, avec près d'un mois de décalage par rapport à la décision de la FED, que la BCE a pris acte des risques de ralentissement de la croissance et a décidé de baisser ses taux directeurs de 0,5 point, ramenant le taux de soumission minimal à 2,75 %. Notons que dans le même temps, la Banque d'Angleterre maintenait son taux directeur à 4 %.

La mise en œuvre d'un *policy mix* efficace se heurte à des difficultés objectives qui tiennent notamment à l'hétérogénéité de la zone euro et aux différentiels de conjoncture qui en résultent. La liste des pays « vertueux » diffère selon le critère que l'on prend en compte. Certains pays dépassent le seuil de 3 % du PIB pour le déficit. C'est le cas de l'Allemagne (3,8 % en 2002, 3,1 % prévus en 2003) qui est visée par une procédure pour déficit excessif, après celle concernant le Portugal (4,1 % de déficit en 2001, et sans doute encore au-dessus de 3 % cette année). La France (qui vient de réviser l'estimation de son déficit à 2,8 % pour 2002) a, de son côté, fait l'objet d'un avertissement préventif. D'autres pays ne respectent pas le critère d'une dette inférieure à 60 % du PIB. Les seuls pays respectant conjointement ces deux critères sont la Finlande et le Luxembourg, qui ne représentent ensemble que 2,3 % du PIB de la zone. Plusieurs pays dépassent un taux d'inflation de 3,5 % : c'est le cas, en 2002, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Grèce et de l'Espagne. L'inflation est nettement plus faible en Allemagne (où elle est tombée aux environs de 1 % en glissement annuel) et en France.

Cette hétérogénéité, peut-être plus accusée actuellement, est explicable dans le moyen terme. La structure de l'économie et le degré de développement diffèrent d'un pays à l'autre. Si l'on considère que l'unification permet de réaliser une certaine harmonisation des niveaux de développement, il n'est pas anormal de constater des taux de croissance différents - les pays les moins « avancés » bénéficiant d'un effet de rattrapage et connaissant une croissance plus rapide -, de même que des taux d'inflation différents, les mêmes pays

connaissant des rythmes de hausse des prix plus élevés. Ces écarts risquent de s'accroître avec l'élargissement de l'Union et celui de la zone euro.

Mais ce qui est fondamentalement en cause, c'est le jeu non coopératif des politiques nationales et l'absence de politique concertée ou commune en Europe.

1. Pour une politique monétaire plus réactive et mieux ciblée

Les divergences entre pays ne facilitent pas la politique monétaire dont est en charge la BCE. Mais elles n'exonèrent pas celle-ci de ses responsabilités. Les précédents avis de conjoncture de notre Assemblée ont déjà traduit le souhait d'une politique monétaire plus réactive. **Le Conseil économique et social considère que la BCE doit adopter un objectif plus adapté à la symétrie des risques de récession et d'inflation, en ne se focalisant plus sur un plafond d'inflation de 2% mais en raisonnant sur une fourchette explicite plus large et plus élevée (le rapport de MM. Patrick Artus et Charles Wyplosz au Conseil d'analyse économique suggère par exemple de 1 % à 4 %) que la fourchette implicite actuelle (de 0,5 à 2 %). Elle doit aussi ne plus se polariser sur le seul premier « pilier » (évolution de M3), fonctionner de façon plus transparente, réagir de façon plus souple et améliorer sa communication en explicitant sa stratégie.**

Alors qu'une des motivations - implicites - de la politique relativement restrictive de la BCE a été de défendre le taux de change de l'euro, qui avait connu une dépréciation inattendue dans la période suivant le passage à la monnaie unique, l'appréciation récente de l'euro change de toute manière la donne.

Dans ces conditions, le Conseil économique et social souhaite qu'une nouvelle baisse des taux européens intervienne rapidement pour soutenir la croissance.

2. Pour un « Pacte de croissance dans la stabilité »

Les écarts entre pays européens rendent à la fois plus nécessaire la coordination des politiques budgétaires et plus difficile l'application des critères actuels du Pacte de stabilité et de croissance.

Cette diversité de situations a conduit les responsables des divers Etats à des positions contradictoires, les pays les plus "vertueux" (souvent plus petits) contestant que des pays plus importants puissent échapper à la discipline commune. En France, M. Francis Mer, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, a proposé d'« affiner » le Pacte en suggérant d'introduire cinq paramètres : le déficit, l'inflation, l'emploi, la dette et la « *qualité de la préparation du futur* ». Le souci de développer des politiques budgétaires plus contra-cycliques explique que la Commission ait elle-même proposé d'assouplir le calendrier adopté antérieurement par le Conseil européen en limitant l'objectif immédiat à une baisse de 0,5 % par an du déficit structurel.

Sans préjuger des conclusions de la saisine en cours, au sein de notre Assemblée, intitulée « *Nouvelles politiques conjoncturelles et dialogue macro-économique en France et en Europe* » (rapporteur : M. Dominique Taddei), l'**évolution du débat conduit le Conseil économique et social à prolonger les préconisations de ses précédents avis de conjoncture pour une renégociation du Pacte de manière à en faire un véritable « *Pacte de croissance dans la stabilité* » :**

- retenir une batterie plus large de critères, tout en distinguant leur importance, ceux du niveau relatif de la dette et de son évolution étant par exemple plus significatifs que celui du déficit instantané ;
- apprécier le respect de ces critères sur des périodes tenant compte des fluctuations de la conjoncture et assortir celui-ci d'un système de sanction crédible et légitime ;
- accepter que les assouplissements prévus pour situation temporaire ou évènements exceptionnels soient applicables à titre préventif, et non pas seulement une fois la récession confirmée.

Une telle redéfinition du Pacte, qui implique des analyses communes de la situation conjoncturelle, doit impérativement s'accompagner du renforcement de la coordination des politiques budgétaires et plus généralement des politiques économiques. Cela suppose en particulier de **donner tout son sens à la concertation des « *grandes orientations des politiques économiques* » (GOPE)**, en articulant mieux les rôles de la Commission et du Conseil et en faisant place à celui du Parlement européen, mais surtout, pour les pays-membres de la zone euro, en améliorant la coordination au sein de l'euro-groupe, en liaison avec la BCE. Cela suggère également des **actions communautaires plus ambitieuses**, notamment pour des efforts communs en recherche-développement, pour la réalisation d'infrastructures et le développement de services d'intérêt général, sans hésiter à recourir à l'emprunt.

III - CONCILIER EFFICACEMENT POLITIQUE DE L'OFFRE ET POLITIQUE DE LA DEMANDE EN FRANCE

A - UNE CROISSANCE RALENTIE DEPUIS DEUX ANS

Au cours de la période 1997-2001, l'économie française a connu une **forte croissance**, dont le taux moyen annuel s'est monté à 3,7 %, soit 0,7 point de plus que la moyenne de la zone euro. Cette forte croissance s'est produite avec **la plus faible inflation d'Europe** (4,2 % cumulée entre 1997 et 2000, contre 7,7 % pour la zone euro), et un **excédent important de la balance des paiements courants**. En même temps, l'évolution du marché du travail s'est traduite par l'entrée de 1,8 million de salariés supplémentaires entre 1997 et 2001 et une **nette diminution du taux de chômage** (de 3,5 points).

L'emploi a bénéficié d'une croissance favorable mais son augmentation a été d'autant plus forte que le contenu de la croissance en emplois s'est accru. **Cet enrichissement traduit un ralentissement de la progression de la productivité apparente du travail**, qui peut avoir des causes diverses. Mais il

n'est pas surprenant que l'emploi de travailleurs moins qualifiés se traduise par un ralentissement de la productivité par tête. Et il n'est pas étonnant non plus que la réduction du temps de travail (RTT) provoque un décrochage entre l'évolution de la productivité par tête et celle de la productivité horaire (la DARES estime à 4 % les gains de productivité horaire permis par la RTT dans les entreprises concernées).

La modération salariale accompagnant la RTT et les gains de productivité horaire ont limité l'évolution du coût salarial par unité produite, qui a néanmoins connu une certaine augmentation (d'environ 4 % en 2001). Cette augmentation s'est traduite - dans un contexte de forte croissance de la valeur ajoutée - par une légère **modification du taux de partage en faveur des rémunérations**, dont la part est remontée à 57,6 % en 2001, contre 56,5 % en 1997 et 55,7 % en 1998, mais reste en-deçà de sa moyenne de longue période (autour de 60 %).

Restée l'une des plus « *dynamiques* » de la zone, grâce notamment à la robustesse de la demande de consommation, l'économie française a subi le ralentissement mondial, la chute de la demande extérieure se traduisant par un déstockage brutal. Comme ailleurs, la reprise ne s'est amorcée qu'au début 2002, et elle s'est rapidement essoufflée. Au total, **la tendance - en moyenne mobile sur trois trimestres - est de moins de 1 % l'an depuis le deuxième trimestre 2001.**

L'évolution de l'emploi s'est infléchie dès 2001 : 238 000 créations au premier semestre, et 128 000 au second. Cette inflexion est confirmée par les indications sur le niveau des licenciements économiques : on en dénombre en effet 150 000 au 1^{er} semestre (40 000 de plus que l'an dernier). On peut craindre une nouvelle amplification du mouvement, qui traduit notamment les conséquences d'une vague importante de restructurations et de fusions. On observe cependant encore pour l'année 2002 une hausse des effectifs salariés (de l'ordre de 40 000), l'augmentation de l'emploi tertiaire faisant plus que compenser les destructions dans l'industrie. Après avoir augmenté depuis juillet 2001, le taux de chômage reste depuis plusieurs mois stable à 9 %.

Par ailleurs, tout en restant à un niveau modeste, l'inflation est plus importante que prévu (ralentissement de la productivité, hausse du prix du pétrole) : l'inflation sous-jacente connaît actuellement un rythme annuel de 2 % et l'indice des prix a enregistré, sur la fin de l'année 2002, un glissement de l'ordre de 2,2-2,3 %.

D'après les comptes trimestriels, le PIB aura connu une augmentation de 0,6 % au premier trimestre 2002, mais seulement de 0,4 % au deuxième et de 0,2 % au troisième. **Le taux de croissance pour 2002 sera donc faible, vraisemblablement autour de 1 % (contre 4,2 % en 2000 et 1,8 % en 2001).** Cette inflexion traduit notamment le fléchissement de la production industrielle, qui n'a pas retrouvé son niveau d'août 2001.

Ce ralentissement est imputable aux diverses composantes de la demande :

- **la consommation des ménages a été en 2002 l'élément le plus dynamique.** Mais son profil est assez irrégulier, et son évolution est affectée par le ralentissement de la progression du pouvoir d'achat du revenu disponible, accentué par le freinage du pouvoir d'achat des prestations familiales et sociales et par la diminution de celui des retraites. L'indice résumé de l'opinion des ménages est lui aussi fluctuant : il est orienté à la baisse depuis le début 2001. Cette inflexion peut être accentuée par des comportements de précaution liés notamment aux risques géopolitiques ;
- après avoir stagné en 2001, **l'investissement** dans l'industrie se contracterait cette année de 7 % en valeur et de 9 % pour la seule industrie manufacturière selon la dernière enquête. Les opinions des industriels sont plus défavorables concernant la demande, que concernant les coûts ou la trésorerie. Le taux d'utilisation des capacités de production est tombé à 83,7 % en octobre 2002, contre 87,3 % en octobre 2000, tout en restant au dessus de sa moyenne sur longue période. Le taux de marge a baissé de 2,7 points de valeur ajoutée depuis son pic de 1998. Le taux d'autofinancement est passé de 100,5 % en 1998 à 64,9 % au troisième trimestre 2002, malgré la baisse des investissements. La courbe des difficultés de trésorerie est en hausse depuis le milieu 2000, mais reste nettement en dessous du pic constaté en 1993-1994. Les prochains trimestres seront dominés par la priorité des entreprises au retour à l'équilibre financier. Ainsi la demande des entreprises ne soutiendra pas la croissance au cours des prochains trimestres. En particulier, l'investissement ne redémarrera guère avant la fin de l'année, ce qui correspond à un recul en moyenne annuelle en 2003, comme en 2002.
- Parallèlement à cette baisse, on constate un net freinage des dépenses de recherche. Les variations de stocks contribuent négativement à la croissance, mais l'ampleur du repli peut laisser espérer un rebond prochain ;
- **Les échanges extérieurs nets contribuent positivement à la croissance,** plus du fait de la faiblesse des importations que de la vigueur des exportations. Le pays avait perdu des parts de marché en 2001. Il en a reconquis depuis une partie, la compétitivité hors-prix compensant la détérioration de la compétitivité-prix résultant notamment de l'appréciation de l'euro.

B - UNE CONJONCTURE SOCIALE PRÉOCCUPANTE

Le dernier rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) intitulé « *La longue route vers l'euro. Croissance, emploi, revenus 1985-2000* » fait apparaître que le mouvement de réduction des inégalités de niveau de vie et de pauvreté constaté dans les années 1970, après avoir ralenti dans les années 1980, s'était interrompu dans la première moitié des années 1990, où certains indicateurs de pauvreté avaient remonté (avec un

déplacement des facteurs d'inégalité, la pauvreté augmentant chez les salariés et les chômeurs). Il apparaît au contraire que, depuis 1997, la reprise de la croissance avec la diffusion de l'emploi et les diverses mesures concernant les transferts sociaux ont permis de « *soutenir le niveau de vie des plus défavorisés et de réduire la pauvreté parmi les actifs* ».

Cette inflexion ne compense pas l'évolution défavorable enclenchée depuis une vingtaine d'années. Dans ces conditions, **la détérioration de la conjoncture avec la dégradation du marché du travail et les nouvelles orientations économiques** (mesures budgétaires et notamment fiscales, politique de l'emploi et politique sociale) **suscitent des inquiétudes et une montée des conflits notamment pour la défense de l'emploi**. Elles peuvent faire craindre une relance des inégalités ainsi qu'une remontée des situations de pauvreté. Une telle évolution ne pourrait que contribuer à aggraver les problèmes de cohésion sociale que connaît notre pays et, d'un point de vue économique, peser fortement sur la demande de consommation.

1. Les risques d'une nouvelle détérioration du marché du travail

Le **taux d'activité** s'est amélioré depuis 1998, mais ne fait que rejoindre son niveau de 1990. Il se situe dans la moyenne européenne, mais se trouve en dessous pour les « *seniors* », malgré le freinage récent - mais insuffisant - des mises en pré-retraite. Un récent travail du Commissariat du Plan fait apparaître l'ampleur des besoins de recrutement engendrés par l'évolution démographique et des créations d'emplois. Pour répondre à ces besoins, qui seront d'autant plus importants que la croissance sera élevée (700 000 embauches annuelles avec une croissance de 3%), il est important de maintenir en activité les travailleurs aujourd'hui exclus, notamment ceux de la tranche 55-59 ans. Notre Assemblée a avancé en octobre 2001 des propositions en ce sens dans son avis intitulé « *âges et emploi à l'horizon 2010* » présenté par M. Bernard Quintreau. Mais il faut aussi assurer la bonne insertion des jeunes : même si elle a diminué, la proportion de jeunes sortant du système éducatif sans aucune qualification reste trop importante (supérieure à 12 %).

Les **formes particulières d'emploi** (intérimaires, apprentis, contrats à durée déterminée) ont régressé légèrement en proportion depuis 2000, mais leur augmentation est nette depuis 1990 ; il en est de même pour les stagiaires et les emplois aidés. Depuis 1997, le sous-emploi a diminué en France, mais il reste encore trop important, et sa diminution concerne beaucoup plus les hommes que les femmes.

Le mouvement de **réduction du temps de travail** (qui descend à 35,69 heures pour l'ensemble des salariés à temps complet du secteur marchand) est plus marqué pour les entreprises de taille plus importante, mais il a concerné - bien que de façon inégale - toutes les catégories d'entreprises.

L'évolution des demandes et des offres d'emploi confirme la détérioration du marché du travail amorcée au milieu 2001, avec une augmentation des licenciements pour cause économique (11,2 % sur un an).

La **négociation collective** s'était activée, de 1998 à 2001, au niveau interprofessionnel ou de branche, avec comme thème majeur le temps de travail (réduction et aménagement). Les accords conclus dans ce domaine risquent d'être remis en cause avec les mesures qui viennent d'être prises. Le **Conseil économique et social, attaché au dialogue social que le gouvernement déclare promouvoir, souhaite que la négociation reprenne rapidement, et notamment sur les thèmes suivants : la formation professionnelle, afin de garantir le droit à la formation tout au long de la vie ; les licenciements économiques ; les conditions de validité des accords au niveau des entreprises ou des branches.**

Le débat sur la révision de la loi de modernisation sociale pourrait être l'occasion de préciser les conditions d'une meilleure anticipation des problèmes de restructuration, de droits positifs d'information et de discussion donnés aux salariés, de mieux lier les aspects économiques et sociaux de ces restructurations.

2. Les dangers d'un accroissement des inégalités et de la pauvreté

La consommation des ménages est actuellement le principal élément qui soutient la conjoncture. Son dynamisme et celui du revenu des ménages résultent plus, dans la dernière période, de la diffusion de l'emploi que de la croissance des rémunérations par tête, compte tenu de la modération salariale.

Le **pouvoir d'achat horaire du SMIC** a augmenté, de 1998 à 2001, à un rythme légèrement supérieur à celui du salaire mensuel brut de base, principalement dans la période de pause (2000 et 2001) de ce dernier.

Après avoir régulièrement augmenté, le **nombre de bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI)** a légèrement diminué de 1999 (sauf dans les DOM), mais il est de nouveau en hausse au 30 juin 2002.

Une certaine amélioration peut être constatée entre 1997 et 2001 en ce qui concerne **les inégalités et les situations de pauvreté**. Elle a essentiellement résulté de l'évolution du marché du travail, qui permis la réinsertion d'un certain nombre d'exclus et une réduction - relative - des situations de précarité (sous-emploi ou contrats à durée déterminée). Malgré les modicité des relèvements des niveaux des minima sociaux, les indicateurs concernant le surendettement et la pauvreté en conditions de vie ont reculé. Mais ce constat doit être nuancé : les indicateurs relatifs, qui mesurent l'ampleur des inégalités (c'est le cas de l'indice de pauvreté), restent stables. En d'autres termes, **les couches les plus défavorisées n'ont pas été tenues à l'écart de l'amélioration de la conjoncture économique mais n'ont pas bénéficié de mesures particulières de rattrapage** (cf. l'évolution des minima sociaux et du SMIC). Le Conseil économique et social, qui s'est déjà prononcé sur cette question avec l'avis présenté par M. Hubert Brin (*« Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans »*, mars 2001), attire l'attention sur le fait que **la pauvreté s'est déplacée vers les couches les plus jeunes, notamment les moins de 25 ans.**

L'actualité récente, avec notamment l'annonce par le groupe ACCOR de la fermeture de la moitié de ses établissements de la Guadeloupe et de la Martinique, a remis au premier plan la **gravité de la situation économique et sociale dans les DOM-TOM**. Le chômage, qui s'était réduit depuis 1997, repart à la hausse vers des niveaux élevés. L'activité et les revenus sont insuffisants pour empêcher la montée du chômage et de la pauvreté. **Le Conseil économique et social souligne la nécessité de mettre en œuvre des dispositifs permettant de réaliser les objectifs de la loi d'orientation pour l'Outre-mer, de relancer l'activité et l'emploi, afin de parvenir à l'égalité sociale.**

C - FAIRE LE CHOIX D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ÉQUILIBRÉE

Le cadrage macro-économique de la loi de finances pour 2003 repose sur l'hypothèse d'une reprise intervenant avant la fin de l'année : il suppose une croissance de 2,5 % en 2003 avec une hypothèse d'inflation de 1,6 %. La loi de finances rectificative procède à des ajustements, et reconnaît un déficit supérieur à l'estimation initiale (2,9 % contre 2,6 %) pour 2002. Le gouvernement annonce le gel de certaines dépenses prévues au budget 2003, pour - si la conjoncture l'exigeait - contenir le déficit à son niveau prévu de 2,6 % du PIB. Mais il maintient son hypothèse de croissance de 2,5 %.

Le Conseil économique et social estime que cette hypothèse de croissance de 2,5 % n'est pas assez crédible pour éclairer suffisamment les choix et les débats de politique économique. En tout état de cause, il considère que, notamment quand la conjoncture est aussi incertaine, il serait plus judicieux d'envisager diverses variantes de croissance, et de présenter des options alternatives, mises en œuvre selon l'éventualité qui se vérifie. Dans cette optique, et dans la perspective évoquée plus haut d'une re-discussion du Pacte de stabilité et de croissance, il y aurait de bonnes raisons de ne pas être contraint, dans les variantes défavorables, par le plafond actuel de 3 % pour le déficit public.

La politique du nouveau gouvernement traduit certaines continuités, mais surtout d'importantes ruptures par rapport à la politique antérieure. C'est le cas, y compris pour le même type de mesure, par exemple la diminution de l'impôt sur le revenu (différemment ciblée), ou l'allègement de charges sociales pour les bas salaires (redevenant inconditionnel).

La logique de la « *loi relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi* », de la révision de la « *loi de modernisation sociale* », et du dispositif des « *contrats jeunes sans charges* », est de favoriser la flexibilité du marché du travail, en allégeant le coût du travail non-qualifié, notamment pour les jeunes, de poursuivre la réduction des « *trappes à inactivité* », tout en revenant sur le partage du travail. Le dispositif des « *emplois-jeunes* » est mis en extinction, avec cependant des mesures de transition. Est envisagé un nouveau dispositif, celui des « *Civis* » (contrats d'intégration dans la vie sociale), pris en charge par les associations avec participation financière de l'Etat, dans les champs social, humanitaire et éducatif.

Suite à l'avis rendu en juillet 2002 par le Conseil économique et social au gouvernement (sur le rapport de M. Jean Gautier) intitulé « *SMIC et réduction du temps de travail : des divergences à la convergence* »), est réalisée en trois ans **la convergence des diverses garanties de rémunération mensuelle, accompagnée de l'augmentation du SMIC** : cette augmentation est toutefois déconnectée pendant ces trois ans de celle du pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers ; elle est financée en grande partie par l'allègement des charges. L'augmentation du contingent d'heures supplémentaires permet aux entreprises de rester à 39 heures, d'autant que la majoration de ces heures peut être réduite. L'incitation à la RTT que représentait la conditionnalité des aides disparaît, puisque les réductions de charges ne sont plus liées à l'existence d'accords RTT. **Le Conseil économique et social s'inquiète de l'aggravation de la dichotomie qui risque d'en résulter entre entreprises, en opposant – pour ce qui concerne la durée du travail - celles ayant conclu des accords de RTT et préférant les conserver et celles restant ou revenant aux 39 heures.**

Les choix budgétaires procèdent d'abord de l'objectif d'une baisse de la fiscalité, jugée plus prioritaire que celle du déficit. **Le Conseil économique et social considère qu'en période de basse conjoncture un déficit public peut exercer une impulsion contra-cyclique. Il s'interroge sur les objectifs et les modalités de la baisse des prélèvements obligatoires.** Notre Assemblée s'est déjà prononcée pour une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Elle souligne à cet égard la nécessité d'un large débat sur les missions de l'Etat, sur les moyens des interventions qui favorisent une « croissance endogène » (infrastructure, formation, recherche), sur les sommes que la collectivité doit consacrer à la solidarité et à la protection sociale. Elle s'inquiète du freinage de dépenses pour l'avenir telles que celle consacrées à la recherche, et des projets de réduction du nombre de bénéficiaires ou du montant de certains minima sociaux (RMI, Allocation personnalisée d'autonomie).

Concernant les modalités choisies pour la baisse des prélèvements, **notre Assemblée exprime sa préoccupation quant à la polarisation d'une grande partie de cette baisse sur l'impôt sur le revenu, seul prélèvement progressif dont le rendement est déjà limité par de nombreux dispositifs dérogatoires.** Cette préoccupation ne peut qu'être renforcée par le fait que les baisses déjà décidées - pour 2002 et 2003 - sont proportionnelles à cet impôt et profitent donc plus aux revenus du haut de l'échelle : ainsi, elles sont d'une moindre efficacité sur la demande de consommation et posent des problèmes de justice sociale. **Le Conseil économique et social rappelle à cet égard son souhait de mettre plutôt l'accent sur « la diminution des impôts indirects, tout particulièrement de la TVA, qui pèse lourd sur les ménages modestes et les familles »** (avis sur « *la conjoncture au second semestre 2001* », présenté par M. Edouard Salustro). On peut noter toutefois que, parallèlement, sont légèrement augmentées les sommes consacrées à la prime pour l'emploi et que vient d'être décidée la reconduction de la « prime de Noël » pour les chômeurs.

Il convient enfin de réfléchir aux mesures qui peuvent être adoptées pour **encourager les investissements productifs des entreprises, leurs efforts de recherche et d'innovation ainsi que la création et la transmission d'entreprises.**

CONCLUSION

La conjoncture a rarement été aussi incertaine, avec la conjugaison de nombreux risques et l'éventualité d'une guerre prochaine en Irak dont les conséquences et l'ensemble des répercussions sont imprévisibles. La situation actuelle rend plus nécessaire encore la concertation internationale, à tous les niveaux, entre gouvernements ainsi qu'entre banques centrales pour faire face au risque de change.

Un des niveaux de la coopération indispensable est celui de l'Europe, dont le dynamisme économique suppose une meilleure coordination en matière budgétaire et une plus grande efficacité en matière monétaire.

En France, la politique économique et sociale doit concilier les objectifs à moyen terme et à plus court terme, et conjuguer efficacement « politique de l'offre » et « politique de la demande ».

La croissance française est devenue plus « *riche en emplois* », comme cela a été le cas dans la plupart des autres pays européens, mais de façon plus marquée du fait de la combinaison de la réduction du temps de travail et de l'allègement des charges sociales. Cet enrichissement du contenu en emplois (en termes quantitatifs) est synonyme d'un ralentissement des gains de productivité du travail. Une fois ces mesures inscrites, le profil de la productivité reprend son évolution normale, mais on peut l'accélérer par une amélioration des qualifications et de l'organisation, et par la mise en œuvre d'innovations et de nouveaux équipements. Le relèvement du rythme de croissance de 1997 à 2001 s'est ajouté à l'enrichissement de son contenu pour favoriser l'amélioration du marché du travail et alimenter une dynamique de la demande soutenue pour une part majoritaire par la diffusion de l'emploi, compte tenu de la modération salariale. La réorientation de la politique de l'emploi traduit un arbitrage au détriment du partage du travail et en faveur d'une incitation à l'emploi non qualifié.

Le Conseil économique et social s'interroge sur l'impact de cette réorientation en termes de productivité. Il s'inquiète de ce qui pourrait être perdu pour l'emploi si la croissance n'était pas suffisamment relancée, d'autant que les nouvelles modalités d'attribution des allègements ou des exonérations de charges risquent d'amplifier les effets d'aubaine (les emplois aidés auraient de toute façon été proposés) ou de substitution (du travail non-qualifié au travail qualifié). Il considère que les relèvements des bas salaires - financés pour une part importante par la collectivité - et les augmentations de rémunération résultant des dépassements des 35 heures seront insuffisants pour compenser la perte de pouvoir d'achat due à la moindre diffusion de l'emploi.

Notre Assemblée estime que la politique économique doit équilibrer le retour à l'emploi des chômeurs et la progression des salaires. Elle juge qu'une profitabilité suffisante est compatible, dans un régime de croissance retrouvée, avec un partage de la valeur ajoutée permettant à l'évolution des salaires d'être conforme aux gains de productivité. Elle souligne que peuvent

contribuer au relèvement du « *potentiel de croissance* » et de la croissance effective d'autres dispositions telles qu'un nouvel élan donné à la formation professionnelle, des encouragements au progrès technique et à sa diffusion.

Le Conseil économique et social s'inquiète également des risques importants, à plus court terme, d'effets « *pro-cycliques* » qui peuvent avoir une influence négative en cette période de morosité conjoncturelle, et contribuer à alimenter un processus récessif. Le relais entre les anciens et les nouveaux dispositifs peut prendre du temps et l'accentuation de la détérioration du marché de l'emploi pourrait alors exercer un effet défavorable sur la demande, en une période où l'incertitude sur leurs débouchés limitent les investissements des entreprises.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

<i>Nombre de votants</i>	<i>175</i>
<i>Ont voté pour</i>	<i>136</i>
<i>Ont voté contre.....</i>	<i>23</i>
<i>Se sont abstenus.....</i>	<i>16</i>

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 136

Groupe de l'agriculture - MM. Baligand, Bastian, Pierre Bastide, de Benoist, Jean-Pierre Boisson, Bros, Ducroquet, Ferré, Giroud, Guyau, Le Fur, Rousseau, Salmon, Sander, Szydlowski, Thévenot.

Groupe des associations - MM. Jean Bastide, Coursin, Gevrey, Mmes Jacqueline Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFDT - Mmes Azéma, Battut, MM. Boulier, Bury, Capp, Denizard, Mme Lasnier, M. Lorthiois, Mme Lugnier, MM. Mennecier, Moussy, Mmes Paulet, Pichenot, MM. Quintreau, Rousseau-Joguet, Vandeweeghe.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Bonissol, Chaffin, Fournier, t'Kint de Roodenbeke, Sappa, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Naulin, Michel Picard, Mme Simon, M. Vivier.

Groupe de la CGT - M. Alezard, Mmes Bressol, Crosemarie, M. Decisier, Mme Hacquemand, MM. Larose, Le Duigou, Mme Lemoine, MM. Manjon, Masson, Muller.

Groupe de la CGT-FO - M. Bellot, Mme Biaggi, MM. Bouchet, Caillat, Dossetto, Mme Hofman, MM. Jayer, Mallet, Mme Monique, MM. Pinaud, Reynaud, Sohet.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Grave, Marquet, Prugue, Segouin, Verdier.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Brunel, Chauvineau, Mme Cotta, MM. Gadonneix, Martinand.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - MM. Cariot, Dehaine, Gérard, Mme Rastoll.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Chauvet, Davant, Ronat.

Groupe de l'outre-mer - M. Aboubacar, Mlle Berthelot, M. Gata, Mmes Jaubert, Mélisse.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Bennahmias, Bichat, Bonnet, Brard, Mme Brunet-Léchenault, MM. Debout, Dechartre, Duhartcourt, Mme Anne-Catherine Franck, MM. Gentilini, Ghayet, Jeantet, Mmes Le Galiot-Barrey, Lindeperg, MM. Maffioli, Motroni, Navarro, Didier Robert, Roussin, Schapira, Souchon, Mme Steinberg, MM. Taddéi, Teulade.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Billet, Bouis, Brin, Edouard, Fresse, Guimet, Laune, Mme Lebatard, M. de Vigerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Barbarant, Mairé, Masanet.

Ont voté contre : 23

Groupe des entreprises privées - MM. Bernard Boisson, Cerruti, Chesnaud, Michel Franck, Pierre Gauthier, Ghigonis, Gorse, Joly, Lebrun, Leenhardt, Pellat-Finet, Pinet, Roubaud, Scherrer, Séguy, Pierre Simon, Didier Simond, Talmier, Tardy, Trépant, Veysset.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Cannac, Pasty.

Se sont abstenus : 16

Groupe de l'agriculture - MM. Carron, Cazaubon, Lemétayer, Marteau, Mme Méhaignerie, MM. Pinta, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - M. Arianer, Mme Bourdeaux, MM. Buguet, Delmas, Gilles, Kneuss, Teilleux.

Groupe des personnalités qualifiées - Mme Guilhem, M. Piazza-Alessandrini.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

Groupe de l'agriculture

Les perspectives économiques sont aujourd’hui fortement empreintes d’incertitudes. L’activité marque plusieurs signes d’essoufflement et les prévisions à venir ne sont guère encourageantes. Certains parlent même de récession. Les risques de guerre, la crainte d’une déflation, l’endettement des entreprises incitent les observateurs économiques à la plus grande humilité.

Au regard de ce contexte, la faible croissance observée aujourd’hui ne pourra retrouver un certain dynamisme sans une intervention adaptée des pouvoirs publics. Le groupe de l’agriculture souhaite ici insister plus particulièrement sur deux points, qui lui paraissent essentiels :

Ce n'est pas au moment où la croissance est atone qu'il faut mener une politique budgétaire récessive.

Nous aurions dû profiter des bonnes années pour constituer des marges de manœuvre, aptes à relancer l’économie en cas de besoin. Cela n’a pas été fait. Nous nous trouvons donc aujourd’hui dans la difficile situation de devoir intervenir à la fois en faveur de l’offre et de la demande, par le biais d’un *policy mix* adapté, afin de soutenir tous les éléments de nature à stimuler un dynamisme de l’activité.

Cela n’ira pas sans une adaptation des règles trop strictes du pacte de stabilité. Parce qu’elles s’avèrent rigides à l’excès, ces règles réduisent la souveraineté nationale des Etats-membres et les contraignent à prendre des mesures contraires à celles que réclamerait l’état de la conjoncture. Elles freinent un redémarrage possible de la croissance. La situation dégradée que nous connaissons actuellement, ne pourrait, effet, que profiter d’un assouplissement du Pacte, voire d’un recours à l'emprunt, donnant par là même de nouvelles perspectives aux agents économiques et par conséquent du souffle à la croissance.

Ce n'est pas au moment où la croissance est atone, qu'il faut conduire des réformes précipitées.

La Politique agricole commune est aujourd’hui attaquée de toute part, victime en réalité de son succès, de la méconnaissance qu’en a l’opinion publique, mais aussi, du lobbying acharné de nos concurrents internationaux qui n’auront de cesse d’anéantir l’agriculture européenne pour envahir nos marchés. Cela se fera, soyez en sûrs, au mépris de notre indépendance alimentaire mais aussi de la qualité des produits que les agriculteurs européens assurent années après années dans le cadre des chartes de qualité réclamées par les consommateurs. Au reste, la bonne santé affichée, particulièrement par la France, aux deux périodes fragiles de notre vie, que sont l’enfance et le vieillissement, est un excellent baromètre de la qualité et de la sécurité des produits agricoles et alimentaires.

Il appartient aux pouvoirs publics, dans les différentes instances européennes et internationales, de défendre et plus encore de conforter l'existence et le fonctionnement d'une vraie Politique agricole commune, avec ses organisations de marché et la préférence communautaire. Nous devons garantir le modèle européen, soucieux d'un bon approvisionnement de la population, soucieux également de l'équilibre du monde rural et de l'occupation des espaces. Si l'agriculture disparaît, ce sont des pans entiers de notre territoire qu'il faudra entretenir d'une autre manière.

Il faut donner un autre sens à la PAC, en sortant de sa logique des prix bas qui a conduit à faire chuter les prix à la production en 10 ans de 21 % pendant que les prix à la consommation augmentaient, eux, de 17 % ! Ne pourrait-on reconnaître la spécificité agricole de grandes régions du monde, plutôt que d'aller vers un marché ultra-libéral qui entraînerait inéluctablement la disparition des agriculteurs les plus faibles ?

Il faut aussi redonner des perspectives et un avenir à un monde agricole en plein désarroi, qui subit depuis plusieurs années un effritement régulier de la PAC et à qui l'on ne propose qu'une poursuite de cet effritement.

Groupe de l'artisanat

Les incertitudes au niveau mondial et la conjoncture européenne morose résument parfaitement la tendance générale en cette fin d'année 2002 et viennent compromettre sérieusement les perspectives de croissance pour 2003.

Le décalage habituel des effets de la conjoncture internationale sur les secteurs de proximité n'a pas eu lieu puisque, dès la fin de l'été, un net recul de l'activité était enregistré dans l'artisanat. A titre d'exemple, le secteur du bâtiment a enregistré des baisses d'activité, moins 2,6% au troisième trimestre et moins 2 % au quatrième trimestre avec une plus forte dégradation du marché de la rénovation. Cependant, compte tenu du niveau d'activité, le solde de l'emploi demeure positif avec la création nette de 8100 emplois salariés pour les neuf premiers mois de l'année 2002. Néanmoins, cette croissance de création de l'emploi diminue passant de plus 2,3 % pour l'année 2001 à plus 0,8 % de septembre 2001 à septembre 2002.

Dans ce contexte, les marges de manœuvre d'un éventuel redémarrage de l'activité pour 2003 paraissent faibles mais aussi difficilement maîtrisables dans la mesure où l'économie française est de plus en plus dépendante des décisions de Bruxelles.

L'hétérogénéité des situations économiques dans la zone euro et les inévitables différentiels de conjoncture qui en résultent étant un risque pour les importations et les exportations, au même titre que le taux élevé des prélèvements obligatoires en France, l'artisanat estime qu'il ne faut pas revenir sur le pacte de stabilité. Par contre, il est favorable à poursuivre l'intervention auprès de la Banque centrale européenne, pour faire baisser les taux européens et relancer les politiques économiques communes en matière de recherche développement ou d'infrastructures, sans toutefois accepter le recours à l'emprunt qui grèverait les budgets nationaux et surtout gênerait les générations futures, fortement inquiètes aujourd'hui par le financement des retraites.

Concernant la France, le fait de disposer de peu d'éléments statistiques par type d'entreprises et catégories socio professionnelles nuit à la pertinence de l'analyse de la conjoncture sociale mais aussi à l'appréciation des marges de manœuvre des entreprises. L'artisanat, ayant largement redistribué la valeur ajoutée en 2002 pour financer la généralisation des 35 heures et l'harmonisation des SMIC, estime qu'il faut aujourd'hui favoriser la politique de l'offre.

Au regard des bons résultats enregistrés en termes de croissance d'activité et d'emploi dans le bâtiment grâce à la TVA à 5,5 %, la relance de l'activité passe par la pérennisation de ce taux réduit, mais aussi par sa généralisation à d'autres activités de service, en maintenant la poursuite d'une politique de baisse des charges et en engageant une réelle simplification des formalités administratives.

Enfin, au regard du différentiel de 8 points supplémentaires entre le niveau de prélèvements obligatoires en France par rapport aux pays de l'OCDE, il faut parallèlement baisser les dépenses publiques, réformer la fiscalité et l'Etat pour permettre aux entreprises de rester compétitives.

Ces divergences de fond ont conduit le groupe de l'artisanat à l'abstention.

Groupe des associations

Tant d'incertitudes liées aux menaces extérieures se sont développées depuis les dramatiques événements du 11 septembre 2001 que, quels que soient les pays, les effets en retentissent sur les économies et, partant, sur les comportements sociaux.

Dans le même temps, se sont multipliés des scandales financiers dont l'affaire Enron est représentative, les désengagements et des délocalisations auxquels recourent sans souci des réalités humaines des groupes habiles à utiliser tantôt les mesures facilitant leur installation dans des régions en crise, tantôt à utiliser les paradis fiscaux. Des événements, aussi considérables par leur retentissement médiatique que par leur tout à fait réel effet économique ou écologique tels les accidents de pétroliers hors d'âge, contribuent à la perte de confiance du public qui croit de moins en moins à la capacité des Etats à agir sur les causes de ces événements et à en contrôler ou sanctionner les auteurs, exploitant des législations inadaptées.

L'avis montre bien le poids de ces réalités tout comme il atteste les immenses efforts que l'Europe communautaire doit s'imposer pour une réelle coopération, à commencer au niveau de la zone « euro ». Sans une concertation approfondie, sans une volonté politique démontrée, sans la recherche d'un équilibre effectif entre social et économique, l'Europe continuera à aller à hue et à dia, au gré des intérêts nationaux sans le souci du développement cohérent de l'ensemble européen, actuel et à venir.

En France même, le ralentissement du taux de croissance, l'accélération des licenciements économiques, fruits des restructurations et des fusions, fruits aussi d'erreurs de gestion, voire de gestion scandaleuse, le sentiment que le marché du travail se dégrade avec le risque de chômage accru qui en découle, tout ceci avec le paradoxe de l'existence d'un taux d'activité tout à fait insuffisant aux deux bouts de la vie professionnelle, à son orée et vers son terme.

De ce fait, alors même que globalement nous connaissons - même si elle est limitée - une heureuse réduction des inégalités, nous ne pouvons admettre, comme notre collègue Hubert Brin l'a naguère démontré que la pauvreté touche désormais des populations de plus en plus jeunes, pas seulement des jeunes sans qualification, en métropole certes mais plus encore dans les DOM-TOM, où les associations décrivent de plus en plus de situations dramatiques conduisant à des explosions sociales très préoccupantes.

Confrontées à ces réalités, les associations qui ont choisi l'activité économique pour la réalisation de leurs objectifs, ont marqué, avec les autres acteurs de l'économie sociale, leur volonté d'apporter, **parce qu'employeurs** leur contribution au dialogue social : représentant une forme d'entreprise qui développe des emplois, elles participent à cette cohésion sociale que l'avis espère.

Elles sont attachées, à la recherche des conditions les plus favorables à l'amélioration pour tous des conditions de vie : si, pour ce faire, elles approuvent ce qui peut contribuer à la maîtrise des dépenses publiques, elles rappellent que c'est à la condition que maîtrise des dépenses ne se traduise pas à terme par l'appauvrissement des capacités futures du pays, c'est pourquoi maîtrise des dépenses ne peut être réduction des dépenses publiques pour la formation, pour la recherche, pour la santé, pour l'éducation.

Les associations rappellent que, confrontées aux réalités locales, agissant souvent avec les personnes seules, les personnes âgées, les familles en difficulté, elles mesurent combien il serait opportun de mettre en œuvre une politique fiscale plus équilibrée, moins en direction des seules réductions des impôts sur les revenus et davantage vers les fiscalités indirectes, telles la TVA, frein aux capacités de vie et de consommation de nombre des habitants de notre pays.

Enfin, nous souhaiterions intensément que le taux de croissance de notre pays atteigne ces 2,5 % espérés, le réalisme de l'avis, monsieur le rapporteur, nous conduit à partager sa prudence. Le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

Cet avis semestriel de conjoncture est marqué par un environnement difficile. Au cours de cette période, les risques se sont accrus :

- risques géopolitiques : conflit israélo-palestinien installé dans une logique infernale, situation de pré-guerre en Irak, situations non stabilisées dans plusieurs pays d'Amérique Latine et d'Afrique ;
- risques financiers : après le « krach » d'Enron, de WorldCom, les difficultés de Vivendi, de France Télécom, d'Alcatel : la crise de confiance dans les marchés financiers et la bonne gestion des entreprises ne sont toujours pas rétablies ;
- risques économiques marqués par une « croissance molle » notamment en Allemagne, au Japon jadis considérés comme des moteurs ;
- risques sanitaires : pandémie du Sida en Afrique, pénurie annoncée d'eau potable ;

- risques écologiques répétitifs : AZF, Erika, le Prestige.

Ces risques sont à la fois d'ordre structurel et conjoncturel. C'est la juxtaposition de ces difficultés qui fait aujourd'hui problème et constitue un défi majeur pour l'ensemble des acteurs économiques, politiques, sociaux.

Dans ces conditions, l'avis du Conseil économique et social ne peut que constater le ralentissement de la croissance depuis deux ans et une conjoncture sociale préoccupante marquée par une reprise des licenciements économiques et une détérioration du marché du travail.

Dans un tel environnement, l'avis a raison de mettre l'accent sur :

- une meilleure coordination entre les différentes zones monétaires ;
- la nécessité de concilier efficacement une politique de l'offre et de la demande ;
- la mise à plat des mécanismes liés au pacte de stabilité.

Les propositions de l'avis concernant « *le pacte de croissance dans la stabilité* » méritent d'être relevées. Elles marquent une continuité et un progrès dans la réflexion du Conseil économique et social. Elles précisent les conditions de sa mise en œuvre par une « souplesse encadrée » tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique.

Concernant les thèmes de la négociation collective, l'avis met à juste titre l'accent sur les thèmes de : la formation professionnelle, des conditions de validité des accords, la question des licenciements économiques. Ce dernier aspect doit être souligné au moment où des pratiques managériales irresponsables se développent.

Il ne suffit pas de déclarations outragées, de suspendre en partie la loi de modernisation sociale ou de nommer un « Monsieur Plans sociaux » pour que les situations et les pratiques changent. Pour qu'un changement positif s'opère, il est nécessaire de disposer de textes législatifs concertés, de dispositifs conventionnels négociés, de moyens de prospective, d'évaluation et de contrôle, pour une gestion prévisionnelle de l'emploi. La CFDT exige que la situation des salariés soit réellement prise en compte, tant au plan des professions que des territoires.

Le groupe de la CFDT, en accord avec l'essentiel des analyses et propositions de l'avis, l'a voté.

Groupe de la CFE-CGC

L'analyse conjoncturelle est depuis quelques mois très difficile à réaliser dans la mesure où les incertitudes sur la croissance, les risques géopolitiques et de change sont particulièrement importants.

L'économie américaine qui a jusqu'à présent conservé un certain dynamisme commence à montrer des signes de faiblesse.

Par ailleurs, la poursuite de l'appréciation de l'euro face au dollar serait une difficulté supplémentaire pour nos économies pour financer le développement des entreprises exportatrices et des investissements.

La baisse des cours des bourses accélérée par les répercussions des « affaires » a jeté une ombre sur les perspectives économiques.

Elle a également révélé les failles de la « gouvernance d’entreprise».

Les scandales financiers ou les erreurs stratégiques de l’année dernière ont montré les limites du rôle, des pouvoirs et de la composition des conseils d’administration et de surveillance actuels.

Dans l’avis « *Des autorités de régulation financière et de concurrence : Pour quoi ? Comment ?* », le groupe de la CFE-CGC a souligné que les salariés, en tant que tels, possesseurs ou non de parts de capital des entreprises, doivent être présents comme membres à part entière dans les conseils d’administration ou de surveillance. C’est le seul moyen d’alerter les actionnaires sur les dangers que certaines décisions font courir à l’entreprise. L’encadrement a un rôle à jouer dans la nouvelle gouvernance d’entreprise.

En ce qui concerne la politique monétaire européenne, le groupe de la CFE-CGC souhaite que le plafond d’inflation puisse être plus élevé.

Il considère, comme le rapporteur, que l’on ne devrait pas dans certaines circonstances être contraint par le plafond de 3 % pour le déficit public. Ne disposant déjà plus de l’instrument monétaire, il est indispensable que nous nous dotions d’une marge de manœuvre budgétaire afin de pouvoir absorber les chocs asymétriques. Cette question se pose aujourd’hui avec acuité dans la mesure où le gouvernement risque de geler certaines dépenses, l’objectif de 2,5 % de croissance pour 2003 ayant peu de chance d’être atteint.

L’emploi, en tant que détermination de la consommation, a un rôle essentiel à jouer dans la consolidation de la croissance.

L’augmentation continue du taux de chômage français depuis juillet 2001 et le fait qu’il ait atteint 9 % depuis quelques mois est particulièrement inquiétant.

Pour le groupe de la CFE-CGC, il est indispensable pour encourager la consommation de stimuler le pouvoir d’achat et pour ce faire de relever tous les salaires de toutes les catégories de salariés dans le privé comme dans le public.

La stimulation du pouvoir d’achat passe également par un allégement de la fiscalité. Le groupe de la CFE-CGC se félicite à cet égard de la baisse de 5 % de l’impôt sur le revenu 2002.

Cette mesure, que nous avons obtenue après l’avoir demandée pendant des années, permet d’alléger la fiscalité directe qui pèse sur les revenus du travail. On peut se demander, compte tenu des contraintes budgétaires, quel va être le rythme de baisse du barème au cours des prochaines années.

Nous ne partageons pas l’analyse du rapporteur selon laquelle les baisses proportionnelles de l’impôt sur le revenu posent un problème de justice sociale.

Si les ménages non imposables ne sont bien évidemment pas concernés par les baisses d’impôt sur le revenu, ils perçoivent la prime pour l’emploi et bénéficient à ce titre de la solidarité nationale sous la forme d’un impôt négatif.

La prime pour l’emploi permet d’apporter un élément de réponse aux problèmes de justice sociale.

Quant à la baisse de la TVA, si le groupe de la CFE-CGC approuve les baisses ciblées comme dans le bâtiment et peut-être demain dans la restauration, il n'est pas favorable à la baisse généralisée, la TVA étant le meilleur instrument de financement de l'Etat en liaison avec le développement économique.

L'investissement des entreprises doit également être réactivé sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'investissements purement financiers voire spéculatifs.

Les entreprises doivent se doter de moyens suffisants, non seulement pour financer sainement leur exploitation, mais aussi pour s'adapter aux exigences des nouvelles technologies, favoriser la recherche-développement, se moderniser, gages de compétitivité renforcée pour notre économie.

Mais la baisse du taux de chômage nécessite également que l'on mette en place des mesures spécifiques.

Pour le groupe de la CFE-CGC, il s'agit autant de développer la formation pour accéder au marché du travail dans des conditions satisfaisantes, que la formation tout au long de la vie pour favoriser l'employabilité à tout âge.

Ceci permettrait de prévenir les ruptures de contrat de travail au sein des entreprises.

Il faut également mener une vraie politique de gestion des salariés « âgés ». En faisant partir les plus anciens, on se prive également de leurs compétences. Il vaut donc mieux aider les seniors à s'adapter aux nouvelles méthodes de travail.

Le groupe de la CFE-CGC a, malgré certaines réserves, voté pour l'avis.

Groupe de la CFTC

L'ampleur du risque géopolitique explique la profonde incertitude dans laquelle se trouvent à l'heure présente les prévisionnistes. L'avis laisse apparaître le poids exercé par l'économie et la politique américaines sur notre propre économie, avec un vrai risque sur les changes. Certes, la monnaie européenne inspire confiance. Cela montre la qualité de l'économie des pays de la zone euro, quoi que l'on puisse en dire. Encore faut-il que la parité entre les deux monnaies reste dans des limites现实的. Une forte dépréciation du dollar signifierait que les Etats-Unis transfèrent brutalement leur propre déséquilibre à notre économie pour pallier leurs propres problèmes.

Les scandales financiers, la crise d'Amérique latine ou du Japon montrent que le système de l'économie libérale n'est pas en bonne santé. Pour la CFTC, il est nécessaire d'assainir son fonctionnement. La situation présente rappelle la nécessité de renforcer la réactivité de l'Union européenne aux évolutions économiques. Mais il faut reconnaître que cette dernière tâtonne encore sur les choix de sa politique.

Le groupe de la CFTC partage la préconisation d'encourager une action économique contra-cyclique en période de ralentissement. Au fil de ses avis de conjoncture, notre Conseil construit une doctrine et des propositions qui se précisent sur la politique macro-économique de l'Union et notamment sur le pacte de stabilité et de croissance. Les idées de souplesse et d'anticipation, dans la solidarité, s'affirment de plus en plus pour une politique commune qui tienne

compte de la diversité des situations des Etats membres et des fluctuations de la conjoncture. Dans des situations complexes et évolutives, l'application automatique de normes préétablies ne peut suffire à la conduite d'une politique commune. La France et l'Allemagne doivent être exemplaires dans l'Union, mais cela ne leur interdit pas de proposer les améliorations nécessaires au perfectionnement du processus actuel de régulation.

Vouloir une convergence entre les pays membres de l'Union dans le sens d'une croissance harmonieuse suppose que l'on puisse appliquer des politiques différentes à des pays qui se trouvent dans des situations différentes. La perspective de croissance pour 2003 est décevante mais réaliste. La chute inquiétante de l'investissement montre l'ampleur de l'impact de la dépression boursière.

Dans le domaine de la fiscalité, le groupe de la CFTC souhaite une baisse des impôts indirects et tout particulièrement de la TVA qui soutiendrait la consommation des ménages et des familles.

Le groupe de la CFTC partage le souhait d'éviter les ruptures dans les mesures sociales, afin de ne pas contredire les effets positifs des politiques précédentes. Le volet social suscite des inquiétudes renouvelées avec la multiplication des plans sociaux, alimentées par le comportement brutal de certaines entreprises à l'égard de leurs salariés, comme l'actualité le montre à nouveau. Nous sommes donc particulièrement favorables à la relance de la négociation sociale au niveau interprofessionnel et aussi dans les branches et les entreprises.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis.

Groupe de la CGT

Dans un tel contexte marqué d'incertitudes économiques et géopolitiques et les inquiétudes devant les risques d'une guerre dont la durée, l'intensité, les dégâts matériels et humains, l'extension et les répercussions sont impossibles à évaluer, la conjoncture se trouve face à des enjeux de politique économique et sociale inédits. Le groupe de la CGT apprécie les analyses et la tonalité générale de l'avis de conjoncture et approuve notamment les préconisations formulées à l'égard de la politique européenne ou des choix de la France.

Les responsabilités de l'Union sont considérables, notamment pour assumer les besoins d'un jeu coopératif entre les politiques nationales et de convergences concertées au sein de la zone euro. L'Europe manque en effet gravement de volonté politique commune. L'avis propose justement que la BCE adopte « *un objectif plus adapté à la symétrie des risques de récession et d'inflation* ». Il est urgent de rompre avec une politique monétaire quasi inerte se conjuguant avec des politiques budgétaires nationales aux contenus divergents, la zone n'ayant qu'un budget minime entièrement consacré aux actions structurelles. Par ailleurs, sur la question de l'articulation entre action monétaire et action budgétaire, la cacophonie l'emporte, démontrant l'absurdité d'une doctrine où l'équilibre des finances publiques nie la diversité des situations nationales en matière d'évolution des prix : ici c'est le risque déflationniste, là c'est le dérapage inflationniste.

Certes, les asymétries conjoncturelles aussi bien que structurelles ne sont pas anormales ; mais ce qui est en cause, c'est que les hétérogénéités sont traitées avec des règles strictes et uniformes, applicables en tout temps et en tout lieu, à tous les pays. Cette conception empêche toute construction de coopérations efficaces. L'enjeu n'est donc pas d'une « *meilleure coordination* », dès lors que le système de règles dans le cadre duquel elle est censée se faire ne peut que la bloquer. L'urgence est à l'action concertée des gouvernements, pour une politique commune européenne, notamment budgétaire, dans une action de soutien et d'impulsion à la croissance. Dès lors, le pacte « de stabilité » d'hier est en question : la majorité des pays de la zone n'en respecte pas les règles, il est plus que temps d'en inventer un nouveau. C'est en ce sens que le groupe CGT soutient la proposition de l'avis d'un « *pacte de croissance dans la stabilité* » reposant sur une batterie plus large de critères, avec une importance plus grande accordée au niveau relatif de la dette et la reconnaissance d'assouplissements applicables à titre préventif « *et non pas seulement une fois la récession confirmée* ».

Les orientations économiques et sociales du gouvernement sur la loi de modernisation ou la réduction du temps de travail auxquelles s'ajoute la multiplication des plans sociaux expliquent la conjoncture sociale préoccupante et la détérioration du marché du travail soulignées par l'avis. C'est pourquoi, devant le ralentissement de la croissance, les inquiétudes liées à la montée des inégalités et de la pauvreté, et surtout les conflits sociaux pour la défense de l'emploi, il est urgent de mettre en oeuvre des mesures immédiates favorisant particulièrement la consommation des ménages, mesures dont l'efficacité dépendra de réponses plus fondamentales. Dès lors, le soutien de la consommation, pour être durable, suppose non seulement l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, et notamment des plus modestes, mais une politique de création d'emplois qualifiés et de dynamisation des salaires, dans un pays toujours marqué, comme le confirme l'avis, par la modération salariale. Cela suppose d'examiner ce qui peut être source d'emplois nouveaux, par exemple productions nouvelles dans l'industrie, développement de services nouveaux, effort de qualification et de formation, mobilisation de la recherche, autant d'exigences effectivement suggérées dans l'avis du Conseil que le groupe de la CGT a décidé de voter.

Groupe de la CGT-FO

Le groupe Force Ouvrière ne peut qu'approuver l'analyse du projet d'avis et s'associer pour l'essentiel aux préconisations qui en découlent. Les risques internationaux sont parfaitement identifiés ainsi que leurs implications pour la croissance en raison des multiples incertitudes qui caractérisent le contexte géopolitique et macroéconomique actuel.

Concernant la conduite des politiques monétaire et budgétaire dans le cadre européen, Force Ouvrière partage les critiques émises par le rapporteur, tant à l'égard de la BCE et de son manque de réactivité que du pacte de stabilité et des lourdes contraintes qu'il fait peser sur les marges de manœuvre des Etats. Si l'hétérogénéité de la zone euro pose en effet de réels problèmes dans la définition d'une politique économique répondant aux intérêts de chacun, la

coordination renforcée des politiques nationales, combinée avec une politique monétaire favorable à la croissance apparaît néanmoins comme la seule voie à suivre, qui plus est à l'approche d'un élargissement de l'Union. Dans cette optique, la renégociation du Pacte de stabilité s'avère inévitable.

Pour ce qui est de l'examen de l'économie française, FO souligne la pertinence du diagnostic et surtout la très bonne mise en perspective des facteurs contribuant à brider la croissance. L'accroissement des inégalités et de la pauvreté doit alerter les pouvoirs publics et guider leur action dans le sens d'un relèvement des minima sociaux et d'une lutte contre la précarité de l'emploi ; cette dernière ne peut se contenter d'une extension des dispositifs d'exonérations de charges sociales, coûteux pour la protection sociale alors que leur efficacité supposée bute largement sur les effets d'aubaine et de substitution. Comme le note le rapporteur, il en va de la cohésion sociale dans notre pays et plus pragmatiquement du soutien de la demande et donc de l'activité. La nécessité d'un rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires semble couler de source ; le rappel historique du déclin de la part qui revient aux salariés éclaire l'analyse conjoncturelle et vient questionner la dynamique de la répartition des richesses, thème que FO tient à souligner à propos du grand débat sur l'équilibre financier de nos régimes de retraite.

A l'instar du rapporteur, le groupe s'interroge sur les effets des orientations gouvernementales en matière de prélèvements obligatoires. Les réductions d'impôts, outre leur caractère socialement injuste, n'auront que de faibles répercussions sur les dépenses de consommation qui soutiennent pourtant l'activité. Les déficits publics ont un rôle majeur d'impulsion économique, à un moment où la défiance généralisée entrave manifestement l'investissement privé. L'effort national mais aussi européen en matière de recherche et d'innovation doit être encouragé : une politique volontariste d'investissements publics en est le corollaire, la promotion de la recherche privée ne pouvant suffire à répondre à l'ampleur des défis.

Face au chômage qui s'accroît quand l'investissement est en ralentissement, la crise de confiance gagne les ménages et la modération bride toujours les salaires. La surveillance des zones à risques ne palliera pas l'absence de croissance forte et donc créatrice d'emplois, seule à même d'enrayer les licenciements. Il y a urgence à se donner les moyens aux niveaux français et européen pour définir une véritable politique industrielle en injectant les crédits nécessaires à la recherche et à l'innovation.

Compte tenu de l'appréciation positive que le groupe porte sur le projet d'avis, il le votera si aucun amendement ne vient le dénaturer.

Groupe de la coopération

La conjoncture économique est plus que jamais empreinte d'incertitudes. Nul ne sait quel sera l'impact du bruit des armes qui se mobilisent et des évolutions géopolitiques sur la consommation, l'emploi et l'investissement des entreprises. L'incertitude est également grande concernant la santé économique de nos principaux partenaires et concurrents, l'Allemagne et les Etats-Unis entre autres.

Elle l'est tout autant dans notre pays qui connaît des difficultés graves au niveau de certains grands groupes. La décision du groupe Metaleurop d'abandonner sa filiale française après avoir organisé méthodiquement son insolvabilité a suscité une forte réprobation générale, y compris de la classe politique, à laquelle se joint le groupe de la coopération. En effet, les fermetures et plans sociaux sauvages créent un climat d'inquiétude qui n'est pas propice à la confiance qui demeure le ressort positif de la consommation.

Au sein du marché unique européen, les acteurs économiques dont les entreprises coopératives manquent particulièrement de visibilité. Alors que l'élargissement de l'Union européenne entre dans sa phase finale, que de nouvelles négociations commerciales internationales sont lancées à l'OMC, le débat sur la révision du pacte de stabilité et les propositions de réformes des politiques communes notamment de la Politique agricole commune, placent les entreprises dans l'expectative. Ces flottements de la politique européenne empêchent de tirer pleinement parti des avantages conférés par la monnaie unique et de se projeter dans l'avenir. Or les entreprises ont besoin d'un environnement stable et de règles claires pour continuer à se développer. Par exemple, l'agroalimentaire français est confronté à des importations massives à bas prix non conformes à nos règles de production et de qualité. Ces importations constituent des concurrences déloyales, néfastes pour l'emploi.

Ce besoin de régulation est d'autant plus urgent que le système capitaliste mondial a été fortement ébranlé ces derniers mois par plusieurs scandales financiers et le groupe de la coopération apprécie que l'avis insiste sur cette crise.

Enfin, la consommation restant le principal moteur de croissance en France, comme le constatent les coopératives de consommateurs, il est important de veiller à son soutien et à son renforcement. L'harmonisation par le haut des différents niveaux de SMIC, selon les modalités suggérées par notre assemblée, va dans ce sens.

Groupe des entreprises privées

La grande lacune du projet d'avis est sa discréetion, pour ne pas dire son silence, sur la situation du système productif à la fin 2002. Certes, un chapitre du projet d'avis est intitulé : « *Concilier efficacement politique de l'offre et politique de la demande en France* », mais il y a loin du titre au texte. Aujourd'hui, c'est l'investissement productif qui est au cœur du processus de reprise.

Notre groupe ne peut que déplorer la place marginale accordée à la situation des entreprises dans le texte soumis à notre examen, comme si dans un avis de conjoncture du Conseil économique et social les conditions de financement de la croissance, la compétitivité, le renouvellement du tissu économique, la pérennité des PME ne méritaient pas davantage que quelques lignes au détour d'un très court paragraphe sur les composantes de la demande, alors qu'ils conditionnent l'évolution de l'emploi et du niveau de vie au cours des prochains trimestres.

Quelle est la situation ? Le taux d'utilisation des capacités de production est désormais passé en dessous de sa moyenne de longue période et les

contraintes de financement se sont alourdies. La profitabilité des sociétés a continué de reculer selon les comptes nationaux que vient de publier l'INSEE.

Le taux d'autofinancement est au plus bas depuis 20 ans, le taux d'endettement et de pression fiscale est au plus haut. Une analyse des causes de nos difficultés (activité ralentie, chômage, exclusion, sous-investissement, récurrence des déficits) montre qu'il faut une thérapeutique de fond pour lever les freins structurels à la dynamique économique et à l'emploi. Cela suppose de sortir de débats stériles et d'idées fausses.

On ne trouve nulle part la confirmation dans les faits que le déficit structurel et l'alourdissement de la dette soutiendraient d'une quelconque façon la conjoncture, bien au contraire, comme nous le voyons au Japon.

On ne trouve nulle part la confirmation dans les faits que le partage de l'emploi par réduction autoritaire du temps de travail favoriserait une croissance plus riche en emplois comme il est constaté depuis deux ans.

Finalement, pour favoriser la reprise et relever notre potentiel de croissance comme le rappelait l'avis de conjoncture du printemps dernier, l'accent doit être mis sur quatre priorités :

- libérer le travail, ce qui est l'objet des projets gouvernementaux pour abolir les rigidités nées des lois visant au partage du travail ;
- investir aussi bien dans le secteur productif (ce qui suppose des perspectives d'activité, mais aussi rentabilité et stabilité des règles du jeu fiscal, social et réglementaire) que dans le secteur public (infrastructures, grands réseaux, ce qui suppose une réorientation des arbitrages budgétaires) ;
- faire de la formation initiale et professionnelle un enjeu national pour permettre à chaque Français en âge de travailler d'être plus productif ;
- valoriser l'esprit d'entreprise et du risque par une politique active favorisant la création d'entreprise et leur transmission.

Tout ceci suppose également une réforme de l'Etat.

Pourquoi dégager des gains de productivité dans le secteur marchand s'ils sont confisqués par les pertes de productivité du secteur public ? Pourquoi prendre des mesures spécifiques pour l'emploi des jeunes si l'on ne cherche pas d'abord à leur assurer un meilleur accès à l'entreprise ?

Réformer l'Etat, c'est améliorer la qualité de l'intervention publique en fonction des impératifs de compétitivité et de croissance, ce qui suppose de redéployer massivement les dépenses et les effectifs en direction des fonctions où l'Etat est vraiment attendu : infrastructures, éducation, formation, justice, sécurité et recherche.

C'est revenir à l'esprit du pacte de stabilité et de croissance qui est de rechercher l'équilibre de moyen terme des finances publiques avec un double objectif : dégager des marges de manœuvre quand la conjoncture se retourne, ne pas alourdir la dette afin de ne pas imposer des charges plus lourdes aux générations futures.

C'est repenser notre système de protection sociale en fonction des nouvelles contraintes démographiques et économiques dans le secteur public comme dans le secteur privé.

C'est rendre plus simple et plus compétitif notre arsenal législatif et réglementaire.

En conclusion, le groupe des entreprises privées met en garde contre la tentation de croire et surtout de faire croire que l'économie française retrouverait durablement la croissance avec des politiques qui ignoreraient que la France est plongée dans la concurrence mondiale et que sa mise en compétitivité et l'harmonisation européenne dépendent davantage d'efforts propres que d'un alignement de ses partenaires sur elle.

A cet égard, le gouvernement s'est engagé sur la bonne voie avec ses orientations pour libérer le travail, moderniser les voies et moyens du dialogue social, encourager la création d'entreprise, favoriser les transmissions. Le groupe des entreprises privées attend qu'elles se concrétisent et soient complétées notamment en matière fiscale, qu'il s'agisse de la baisse de l'impôt sur le revenu ou de la réforme de la fiscalité du patrimoine.

Convaincu que cette perspective est la seule susceptible de répondre aujourd'hui à l'attente collective, le groupe des entreprises privées regrette qu'elle n'ait pas été prise en compte dans le présent projet d'avis de conjoncture et ne votera pas l'avis.

Pour terminer, à celles et ceux qui seraient tentés de faire un parallèle entre les propositions ci-dessus et l'inacceptable exemple d'une entreprise installée dans le Nord de la France, le groupe rappelle qu'il existe encore dans notre pays plus de 2,5 millions de chefs d'entreprise qui se battent au quotidien avec leurs salariés pour développer leur activité, maintenir ou créer des emplois.

Groupe des entreprises publiques

Le groupe des entreprises publiques convient que la situation conjoncturelle appelle à la prudence.

Nous souhaitons cependant apporter quelques nuances d'appréciation.

En premier lieu, s'agissant de la conjoncture aux Etats-Unis, nous partageons l'analyse que les scandales financiers et la baisse des cours des actions ont quelque peu miné le terrain d'une reprise qui s'annonce « hésitante ».

Il nous semble néanmoins utile de rappeler qu'aux Etats-Unis, malgré les éléments conjoncturels défavorables rappelés ci-dessus, on observe la poursuite des gains de productivité en 2001 et 2002. Or c'est largement ces progrès de productivité qui ont permis le maintien et même la progression du pouvoir d'achat des ménages.

En complément, l'effet négatif de la baisse des valeurs mobilières a été en partie compensé dans la perception de la valeur du patrimoine des ménages, par la valeur refuge qu'a constitué l'acquisition de biens immobiliers, orientation encouragée par la baisse des taux d'intérêt menée par la *Federal Reserve*.

En outre, la politique économique américaine tout en prenant des mesures rapides conjoncturelles a préservé une stratégie de long terme visant à favoriser les investissements et la recherche dans les domaines de haute technologie

Cette politique s'inscrit dans un cadre plus large de relance budgétaire, d'une centaine de milliards de dollars (près de 1% du PIB du pays), sans précédent depuis 15 ans, complétant ainsi les actions en matière de réduction fiscale. Il conviendra de suivre ses effets dans les mois à venir et voir si cette relance semble effectivement redonner confiance.

Alors que l'Europe a connu une période de croissance, certes plus courte qu'aux Etats-Unis, nombre de pays européens, parmi lesquels le nôtre (qui avait la plus forte croissance dans la zone euro), n'ont pas saisi l'opportunité pour se désendetter, au moment où la conjoncture était plus favorable. De ce fait, nous nous retrouvons dans notre pays avec une marge de manœuvre à disposition des décideurs économiques et sociaux, qui est sensiblement réduite.

Nous sommes d'accord avec le projet d'avis sur les analyses de cette conjoncture préoccupante et pour relever que les taux d'inflation des pays européens connaissent une évolution très contrastée et en particulier une hausse en Espagne et en Italie, qui nécessitent la révision des objectifs de la BCE.

Au vu de cette conjoncture, malgré les mises en garde communautaires, la politique budgétaire gouvernementale ne peut être récessive, alors que notre pays traverse une période de faible croissance. Nous ajouterons que le pouvoir d'achat du revenu disponible brut a baissé et que le maintien d'un gain de pouvoir d'achat en France n'est dû essentiellement qu'au maintien des prestations sociales et non pas aux effets de gains de pouvoir d'achat salarial liés aux gains de productivité.

La faible productivité nous amène à proposer à nouveau que la production de NTIC, véritable enjeu d'avenir, soit davantage pris en compte, notamment dans un esprit de plus grand partenariat entre Etat, entreprises, universités et instituts de recherche. Le groupe des entreprises publiques soutient la demande de maintien des budgets de recherche.

Sur les explications relatives au marché du travail, notre groupe a des différences d'analyse lorsque l'avis oppose l'argument de la baisse de la fiscalité à la politique du travail, ni lorsqu'il soulève le problème de la révision de la législation en matière de réduction du temps de travail. Le risque de coupure, qui est mentionné, entre les entreprises qui ont conclu des accords de RTT et celles qui restent ou reviennent aux 39 heures est atténué dans la mesure où le temps de travail ne s'applique pas *ex abrupto*, mais en fonction des spécificités productives et sociales, au cas par cas.

En revanche, il nous paraît opportun d'évoquer la question du maintien en emploi de la tranche d'âge des 55-64 ans en vue de défendre la compétitivité de notre pays, en réduisant ainsi le taux élevé de chômage structurel.

Il est indispensable de réapprendre à utiliser les compétences des salariés de plus de 55 ans : l'« employabilité » de ces actifs implique d'aller plus loin dans la valorisation de l'expérience et la transmission des savoirs au sein des entreprises et vers une meilleure adaptation de l'ergonomie des postes de travail. Sur un plan normatif aussi, nous rappellerons qu'il faut évoquer les effets pervers

des dispositions législatives et réglementaires mises en place depuis une vingtaine d'années sur la réinsertion des salariés de plus de 50 ans. Si la protection des salariés a eu un effet dissuasif sur les licenciements économiques, elle ne facilite pas le retour à l'emploi de ces actifs « seniors ».

Le groupe des entreprises publiques a voté l'avis.

Groupe de la mutualité

Le groupe de la mutualité constate que l'avis sur la conjoncture au second semestre 2002 s'inscrit dans un contexte marqué par de multiples facteurs d'incertitude qui encouragent un certain attentisme. La confiance de l'opinion elle-même est ébranlée par les scandales financiers mis à jour dans la récente période.

Les sociétés modernes subissent des transformations gigantesques dont chacun peut voir pourtant les aspects positifs : des techniques nouvelles se développent en matière de santé, de communication ou de conditions de travail, les horizons économiques s'élargissent aux pays émergents, à l'espace, à l'écologie... Face à ce panorama, les excès du mercantilisme prouvent l'inadaptation du système économique pour répondre de la meilleure manière possible à tous ces défis car les règles du marché conduisent à restreindre les initiatives de la puissance publique aux interventions de nature régaliennes.

En France, divers indicateurs comme l'infléchissement des créations d'emplois, de l'investissement dans l'industrie, apparaissent préoccupants. Ils font craindre une détérioration sensible de la situation sociale. Le gouvernement fonde la nouvelle politique qu'il applique sur l'hypothèse d'une croissance de 2,5 %, que peu d'observateurs considèrent réaliste. Les choix qu'il pratique en matière d'allègements fiscaux, outre qu'ils contribuent à creuser les inégalités, ne semblent pas de nature à soutenir la demande. De même, peut-on douter qu'un allègement inconditionnel des charges sociales sur les bas salaires incite à créer massivement des emplois.

Enfin, alors que la mondialisation impose ses contraintes, le pacte de stabilité et de croissance qui lie les pays de l'Union européenne est ressenti comme un carcan inadapté à des situations économiques différentes et en évolution constante. Il conduit à un blocage des esprits sur des taux d'intérêt et des niveaux de déficits publics arbitrairement fixés, ou encore des retards dans la construction de l'Europe sociale sans laquelle des inégalités inacceptables s'introduiront dans les conditions de vie et de travail des peuples de l'Union européenne élargie.

Le groupe de la mutualité qui partage les propositions faites pour en renégocier le contenu, s'est prononcé en faveur de l'avis.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Taddeï : « La lecture de cet excellent projet d'avis me rappelle cette maxime de la Rochefoucault à propos du mariage : « Il n'en est guère de délectables, mais il en est de pires que d'autres ». Car par rapport au précédent avis de conjoncture, la situation s'est encore détériorée, alors que le rapporteur, à l'époque, attendait comme Godot une reprise au second semestre 2002. Mais

chacun voit bien aujourd’hui qu’il n’y a pas de véritable reprise, ni de l’activité économique ni de l’emploi. En fait, il faudrait d’abord que se fasse jour une reprise des investissements des entreprises, et de ce point de vue, rien de significatif n’apparaît à l’horizon, compte tenu des risques que présente la situation mondiale.

Risque tenant d’abord à l’accumulation du capital : si l’euphorie de la nouvelle économie a fait croire un moment à quelques paradis, ceux-ci se sont depuis lors évanouis ! A cela est venu s’ajouter un risque géopolitique qui dépasse largement la seule perspective d’un conflit en Irak : dès lors que le président des Etats-Unis s’est engagé dans une guerre mondiale contre le terrorisme dont lui-même a déclaré qu’elle durerait vingt ans, comment les entreprises pourraient se lancer dans des programmes ambitieux d’investissements ? La confiance ne reviendra pas tant qu’une vision plus pacifique des relations internationales ne prévaudra pas.

Risque propre aux entreprises aussi, dont Enron et quelques autres cadavres ont fait prendre conscience. Or, est-on bien sûr qu’il n’existe pas d’autres Enron aujourd’hui ? J’en doute fortement, comme d’ailleurs les capitalistes les plus confiants dans le capitalisme, et c’est pourquoi le projet d’avis a raison d’inviter les entreprises à la transparence, de façon à garantir ainsi une plus grande fiabilité des investissements.

Quant au risque de change, il est d’autant plus sensible que l’euro, s’il continue à être réévalué par rapport au dollar au rythme actuel de 1 % chaque semaine, atteindra des niveaux intenables pour l’industrie, sans parler ici de possibles dérives spéculatives. Mais même si l’on en reste à une parité de 1,10, la zone euro aurait perdu 20 % de PIB en un an. Certes l’essentiel n’est pas la force ou la faiblesse de l’euro, mais sa stabilité, sachant cependant qu’une appréciation trop élevée ferait peser un risque sur la reprise.

Le plus terrible est cependant que la presque totalité des décideurs européens espèrent la reprise sans rien entreprendre. Que n’entreprennent-ils pas au lieu d’espérer ! Et il ne s’agit pas tant ici de mettre en cause la Banque centrale européenne, qui fait sinon son autocritique, du moins son auto évaluation, que de dénoncer la rigidité d’un pacte de stabilité dont il est urgent de suspendre l’application. Le gouvernement fait comme s’il pouvait passer outre, mais il doit aller au bout de sa logique en déclarant clairement que le pacte n’est plus applicable et que, comme le dit le projet d’avis, il faut en renégocier un autre le plus vite possible, davantage orienté vers la croissance et l’emploi, qui sorte enfin de la guéguerre entre monétaire et budgétaire et qui associe les partenaires sociaux, aussi bien au niveau européen qu’au niveau français. A défaut, il faudra accepter une situation paradoxale où l’euro se portera bien dans une zone euro qui, elle, ira mal.

Le gouvernement français doit tirer ses partenaires de la torpeur et en finir avec la pseudo règle du jeu macroéconomique suivant laquelle il suffit de faire un peu moins mal que le voisin - en l’occurrence l’Allemagne - en matière de finances publiques pour ne pas être sanctionné. L’euro vaut mieux que cela !

Le projet d'avis répond à cette espérance d'un horizon clarifié en matière de croissance et d'emploi : c'est pourquoi je le voterai ainsi que nombre de conseillers du groupe des personnalités qualifiées ».

Groupe des professions libérales

Le projet d'avis sur la conjoncture au second semestre 2002 possède une grande qualité : il ne s'embarrasse pas de circonlocutions que certains pourraient trouver appropriées, dans un moment où la conjoncture internationale est difficile. Certes, il est prudent et raisonnable de se retrancher derrière l'incertitude que constitue forcément toute anticipation sur un avenir même proche ; mais le rôle de notre assemblée est précisément de prendre des options sur l'avenir, faute de quoi nos documents n'auraient qu'une valeur ajoutée extrêmement faible.

Tout en mentionnant cette incertitude de la conjoncture, le présent avis montre clairement que cette incertitude, hélas, devrait se muer en une récession plus ou moins forte (au mieux une stagnation), au terme d'un « double dip » qui s'est manifesté depuis l'automne 2002 aux Etats-Unis et que certains pays européens, comme l'Allemagne, commencent à connaître. S'il est évidemment trop tôt pour apprécier l'ampleur de cette récession/stagnation, il est possible d'ores et déjà d'en voir l'impact, à la fois sur le niveau de l'emploi et sur le solde des finances publiques.

S'ajoutent évidemment à ce contexte les éléments géopolitiques qui, au-delà même de la hausse des prix du pétrole, créent surtout une ambiance défavorable à la fois à la reprise des investissements et au maintien d'un niveau élevé de consommation des ménages. De même que l'on ne peut faire boire un âne qui n'a pas soif, ne peut-on obliger un consommateur à consommer ou un investisseur à investir.

Cela condamne-t-il toute politique publique ? Evidemment non. Il convient simplement de choisir des moyens d'action qui puissent avoir une certaine efficacité, loin des réflexes automatiques et des politiques incantatoires. De ce point de vue, les propositions du rapporteur sur l'intensification de la coopération dans la zone euro sont centrales. Les décalages conjoncturels entre les économies de la zone euro sont normaux. Il ne faut pas chercher à compenser ces écarts de conjoncture, mais à les supprimer ou à les atténuer progressivement, dans la construction du marché unique.

Le choix des politiques publiques nationales doit privilégier des mesures qui permettront d'amortir les chocs tout en préparant la reprise. Des mesures structurelles facilitant la reprise, tant au niveau national que communautaire, ne peuvent qu'être positives. Pour autant, elles ne doivent conduire à accroître la dette publique que si le gain engendré par les investissements dits « structurants » va au-delà de la simple action contra-cyclique. Autrement dit, nous ne pouvons accepter que les efforts faits depuis près de dix ans pour réduire puis contenir la dette publique soient anéantis avec pour seul objectif de tenter, souvent artificiellement, une relance.

De la même façon, la baisse des taux d'intérêt de la BCE peut contribuer à cet objectif, pour autant qu'elle ne constitue pas une fin en soi (renforçant,

comme le souligne le rapporteur, la bulle artificielle sur les marchés immobilier ou de valeurs mobilières), mais qu'elle accompagne des politiques assainissant l'offre et la demande, pour tirer parti le plus préocemment possible de la reprise internationale.

Pour ce qui concerne la politique budgétaire, le groupe des professions libérales approuve pleinement le constat, hélas renouvelé d'année en année, de l'irréalisme des prévisions économiques des gouvernements successifs. L'effet psychologique d'un affichage volontariste sert d'alibi à un manque de volonté dans la prise de décision, la reportant en espérant, avec un peu de naïveté, qu'un taux de croissance puisse, sinon se décréter, du moins se figer arbitrairement. Un appel au réalisme, de la part de notre assemblée, est plus que jamais nécessaire. Par ailleurs, si nous approuvons totalement l'objectif de redéfinir le pacte de stabilité pour mieux prendre en compte les variations conjoncturelles, il nous paraît dangereux de remettre en cause, par ce biais, la solidarité européenne en la matière. Il est indispensable à l'union économique et monétaire tant que les conditions ne sont pas homogènes (convergentes) dans l'ensemble de l'Union.

Un regret : le traitement elliptique consacré à la baisse de la pression fiscale, plus que jamais indispensable dans le processus de restauration de la confiance des ménages et des entreprises. Contrairement à l'affirmation du projet d'avis, il nous semble que les impôts directs ne doivent pas être négligés, par exemple au profit d'une baisse de la TVA, en raison de leur impact direct sur les ressources mensuelles des ménages. Une baisse d'impôt visible (ce qui n'est pas le cas de la TVA) est encore plus efficace que sa simple valeur arithmétique.

En conclusion, le groupe des professions libérales approuve la lucidité du constat fait par le rapporteur. Il estime que c'est une contribution efficace au débat en cours sur le « retour à la croissance ». Il aurait sans doute souhaité l'affichage de choix plus clairs, notamment sur l'accent à mettre sur les facteurs d'offre ou de demande. Notre assemblée n'est jamais autant écoutée que lorsqu'elle offre des alternatives franches aux pouvoirs publics, tout en intégrant le plus grand nombre d'éléments de consensus.

Groupe de l'UNAF

Il n'est ni aisné, ni confortable, de préparer un avis de conjoncture dans une période marquée par des incertitudes politiques ou géostratégiques. Le contexte économique et social est dépendant des données des marchés internationaux, des désordres monétaires ou financiers, des crises qui affectent de vastes espaces régionaux dont la perte de dynamisme ou les difficultés pèsent sur les marchés.

L'économie européenne est prise dans cet engrenage. L'avis a souligné à la fois la faiblesse des croissances dans plusieurs Etats partenaires, et l'absence d'actions coordonnées, ce qu'il a qualifié de « cacophonie ».

Aussi, ne peut-on que féliciter le rapporteur pour avoir eu le courage d'entreprendre cette analyse, et pour sa volonté d'écoute et la prudence des analyses. De même, on comprend que dans l'environnement politique, économique et international, il soit malaisé d'aborder les différents volets de la conjoncture sociale qui est d'une part la résultante de politiques engagées

précédemment, et d'autre part, le reflet des contraintes qui marquent les évolutions et risques sociaux qui se dessinent ou se développent.

Il aurait, toutefois, été important d'affirmer de façon plus forte la place de la consommation des ménages dans la croissance et celle des mesures d'ordre social pouvant la conforter. L'emploi, et particulièrement celui des jeunes, est pour l'UNAF une priorité. La situation actuelle n'en est pas moins préoccupante et appelle des mesures adaptées et énergiques et pas seulement des mesures à portée limitée (emplois jeunes par exemple). Il en est de même des revenus des familles, caractérisés brièvement dans le rapport par quelques phrases qui se résument à noter leur stabilité ou leur très faible progression. L'approche statistique, telle qu'elle ressort des données jointes au rapport, forcément générale, devrait se doubler d'une analyse plus en profondeur pour évaluer les répercussions des évolutions constatées sur le contexte social, en particulier l'impact sur les disparités qui subsistent ou s'amplifient (familles nombreuses, monoparentales, handicaps) ou les risques accusés de marginalisation.

En effet, si les gouvernements successifs se sont préoccupés de la crise démographique avec son double impact sur le vieillissement et la nécessité d'un rééquilibrage entre les âges (de façon à en limiter les effets), et si plusieurs mesures ont été prises pour faciliter l'accueil des enfants, le libre choix des couples et pour mieux intégrer le travail féminin dans la vie professionnelle par une promotion de la conciliation des temps de la vie, cet effort doit être amplifié, de façon à impulser une politique sociale et familiale dynamique et susceptible de soutenir la croissance.

Le mouvement familial est enfin très sensible à la lutte contre toute forme d'exclusion, liée au logement, à l'emploi, au handicap. Ce souci s'inscrit dans une perspective de progrès social dont notre pays doit être porteur en Europe : les avis de conjoncture devraient en être un moyen d'évaluation.

Le groupe de l'UNAF reconnaît les qualités de l'avis, notamment sa sobriété et sa précision, et s'est prononcé en sa faveur.

Groupe de l'UNSA

En ce début d'année, les signes d'une reprise de la croissance continuent à se faire attendre. Les incertitudes géopolitiques se font de plus en plus menaçantes. Dans ce contexte, il importe d'analyser toutes les voies susceptibles de soutenir l'activité. L'Union européenne devrait être cette voie principale pour la politique économique de notre pays. Nous ne pouvons que regretter à nouveau les insuffisances de notre Union économique.

L'UNSA partage l'opinion l'avis selon laquelle l'hypothèse de croissance de 2,5 % retenue par le gouvernement n'est pas crédible. Elle ne peut pas plus éclairer les choix de politique économique qu'elle ne fournit de bons arguments pour justifier un réexamen du pacte de stabilité européen.

Cependant, même en tenant compte des disparités entre pays membres de l'Union, nous estimons souhaitable une plus grande réactivité des décisions européennes, en particulier au plan monétaire. Une meilleure concertation permettrait de mettre en action une coopération plus forte.

C'est pourquoi nous approuvons les dispositifs qui constituent ce que le rapporteur qualifie de « pacte de croissance dans la stabilité ». En particulier, l'UNSA s'est à plusieurs reprises prononcée, en accord avec de nombreux avis précédents, pour le retrait, dans le calcul des déficits, des investissements publics porteurs d'avenir en terme d'activité, d'emplois et d'innovation.

Pour nous, une politique industrielle européenne incluant la recherche-développement, les infrastructures et le développement des services publics doit être au centre des préoccupations des grandes orientations des politiques économiques européennes.

Parallèlement, la situation sociale, et en particulier, celle du marché du travail, nous conduit, comme l'exprime le projet d'avis, à nourrir des inquiétudes quant à l'évolution de la cohésion sociale. L'UNSA insiste, avec le rapporteur, pour que le dialogue social - que le gouvernement déclare promouvoir - prenne enfin corps, notamment dans les domaines mentionnés dans le projet d'avis : la formation professionnelle et le droit à la formation tout au long de la vie, les licenciements économiques, les conditions de validité des accords au niveau des entreprises et des branches.

Ces trois éléments sont intimement liés. La formation doit devenir le premier outil d'action préventive pour défendre l'emploi, faciliter les évolutions individuelles et collectives, rendre plus crédibles les plans de reconversion.

La négociation collective rénovée doit trouver de nouveaux champs pour des compromis positifs sur les politiques de l'emploi et de développement local. Valider ces accords par un choix majoritaire signifie tout simplement qu'en démocratie c'est au plus grand nombre que doit revenir le dernier mot.

De façon globale, l'UNSA partage les conclusions de l'avis : la politique économique et sociale doit concilier les objectifs à moyen terme et à plus court terme, tout comme elle doit utiliser les leviers d'une politique de l'offre et d'une politique de la demande.

Il faut équilibrer le retour à l'emploi des chômeurs et la progression des salaires, dans la mesure où les exonérations fiscales ne sont pas suffisantes pour relancer la croissance de façon significative.

L'UNSA, retrouvant dans l'avis l'essentiel de ses préoccupations, l'a approuvé.

RAPPORT

**présenté au nom de la section des problèmes
économiques généraux et de la conjoncture
par M. Pierre Duhartcourt, rapporteur**

L'article 2 du décret du 6 septembre 1984 relatif à l'organisation du Conseil économique et social prévoit que la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture doit établir un rapport périodique de conjoncture.

La présentation du rapport sur « *La conjoncture au second semestre 2002* » a été confiée à M. Pierre Duhartcourt.

Pour son information, la section a procédé à l'audition de :

- M. Christian de Boissieu, Directeur scientifique du Centre d'observation économique (COE) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ;
- M. Pierre Concialdi, Chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) ;
- M. Jacky Fayolle, Directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) ;
- M. Pierre Ferracci, Président du groupe Secafi-Alpha ;
- M. Jean-Luc Tavernier, Directeur de la prévision au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- M. Xavier Timbeau, Directeur du département Analyse et Prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Toutes les personnalités qui, par leurs travaux, la communication d'informations ou par des entretiens, ont contribué à la préparation de ce rapport voudront bien trouver ici l'expression des remerciements du rapporteur ainsi que ceux de la section.

INTRODUCTION

L'avis de conjoncture au premier semestre 2002, présenté par M. Jean-Claude Casanova en juin 2002, considérait que les « *perspectives d'une reprise* » se dessinaient au niveau mondial et invitait à ce qu'en France soit saisie l'opportunité de cette reprise pour relever le potentiel de croissance du pays.

Depuis cette date, les perspectives, tant au niveau mondial qu'au niveau européen, se sont considérablement assombries. La conjoncture américaine s'est ralentie et cette inflexion a gagné l'ensemble de l'économie mondiale. Il y a longtemps que les incertitudes sur la croissance n'avaient pas été aussi grandes.

Le présent rapport se propose d'analyser dans un premier chapitre l'enchaînement des évènements au niveau de l'environnement international et tentera de faire le point sur les incertitudes qui obèrent la perspective d'une reprise prochaine.

Il examinera dans un second chapitre les interrogations qui se font jour en Europe et étudiera plus particulièrement les problèmes qui caractérisent la conjoncture économique et sociale française.

CHAPITRE I

UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL MARQUÉ PAR LA CONJUGAISON DES INCERTITUDES

L’infexion de conjoncture qui a été observée aux Etats-Unis en 2001 a été finalement plus marquée qu’on ne l’espérait : l’économie américaine a connu une franche récession (définie comme une baisse du PIB au moins deux trimestres consécutifs). Et ce ralentissement s’est répercute sur l’ensemble de l’économie mondiale.

En revanche, la reprise - vigoureuse - constatée aux Etats-Unis fin 2001 - début 2002 ne s'est propagée - par le biais de la reprise des importations américaines - que de façon limitée. La reprise a été nettement moins sensible en Europe où le « *policy mix* » (combinaison de la politique monétaire et de la politique budgétaire) était moins efficace. Elle l'a été un peu plus dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Elle a été plus marquée dans les économies émergentes d'Asie et même le Japon a connu en début d'année un léger rebond. Globalement, l'Amérique latine est restée à la traîne du fait de la faiblesse de la demande intérieure.

Mais l’été s'est traduit par un revirement de la conjoncture américaine. Alors que l'effet de la reconstitution des stocks et des mesures budgétaires s'estompaient et que la progression de l'emploi (et donc du pouvoir d'achat) restait faible, le climat a basculé du fait de la forte baisse des marchés financiers, des répercussions d'affaires telles que celle d'Enron avec la révélation de fraudes comptables qui jettent le doute sur la bonne « gouvernance » des entreprises et qui provoquent un mouvement de défiance vis-à-vis du marché des actions. Par ailleurs, le monde des affaires est dans une sorte de situation de « *stand by* » face à l'éventualité d'une prochaine intervention américaine en Irak.

La reprise était à peine amorcée ailleurs qu'elle est entrée en panne du fait de la transmission à l'ensemble des marchés financiers de la baisse des cours. Plus qu'un effet de richesse (la baisse des actions étant en partie compensée par le maintien des prix de l'immobilier), c'est le changement du climat boursier et le retournement des anticipations qui expliquent la morosité de la conjoncture.

Tableau 1 : Les prévisions de croissance pour 2002 et 2003

	2001 résultat	2002 (prévision)			2003 (prévision)			(en %)
		FMI (1)	OCDE (2)	Commission (2)	FMI (1)	OCDE (2)	Commission (2)	
Monde	+ 2,2	+ 2,8	-	+ 2,6	+ 3,7	-	+ 3,6	
dont								
Etats-Unis	+ 0,3	+ 2,2	+ 2,3	+ 2,3	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,3	
Japon	- 0,1	- 0,5	- 0,7	- 0,6	+ 1,1	+ 0,8	+ 1,2	
Amérique Latine	+ 1,5	- 0,6	-	- 0,8	+ 3,0	-	+ 2,3	
Zone euro	+ 1,5	+ 0,9	+ 0,8	+ 0,8	+ 2,3	+ 1,8	+ 1,8	
France	+ 1,6	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,0	+ 2,3	+ 1,9	+ 2,0	
Union européenne	+ 1,6	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,0	+ 2,3	+ 1,9	+ 2,0	
Afrique	+ 1,9	+ 3,1	-	+ 3,2	+ 4,2	-	+ 3,8	

⁽¹⁾ Septembre 2002.⁽²⁾ Novembre 2002.

Source : FMI, OCDE, Commission européenne.

I - ETATS-UNIS : VERS LE « DOUBLE DIP » ?

La révision des comptes nationaux de juillet 2002 a confirmé l'importance de la récession en 2001 (avec une croissance négative pour les trois premiers trimestres). Cette récession a donc été plus marquée qu'on ne le pensait il y a six mois. Elle a résulté de la contraction de l'investissement, puis du ralentissement de la consommation des ménages provoqué par la dégradation de la situation de l'emploi et les effets de la baisse des cours boursiers. L'impact conjoncturel des attentats du 11 septembre 2001 a été finalement limité.

Une reprise s'est amorcée dès la fin 2001, sous l'action conjuguée du gouvernement et de la Réserve fédérale : baisses d'impôts et accroissement des dépenses publiques (y compris militaires), abaissement des taux d'intérêt. La consommation des ménages a été dopée par la réduction de l'impôt sur le revenu, qui s'est traduite par deux vagues de remboursements (au troisième trimestre 2001 et au deuxième trimestre 2002), et par la baisse des taux d'intérêt sur les prêts à la consommation et sur les crédits automobiles, ainsi que sur les crédits hypothécaires, ce qui a permis une renégociation avantageuse des prêts immobiliers. L'augmentation des dépenses publiques a concerné aussi bien le civil (dépenses d'urgence pour la reconstruction de New-York, aide à des secteurs en difficulté comme le transport aérien) que le militaire. La reprise a été ensuite stimulée par la reprise des stocks.

Au total, la fluctuation de conjoncture a été plus accusée ici qu'ailleurs, en particulier qu'en Europe où le rebond a été nettement moins vigoureux. On peut également noter deux éléments particuliers. D'une part, la récession américaine de 2001 a présenté certains aspects relativement « atypiques » : elle a été moins sensible que les précédentes (même si elle a presque été aussi marquée dans l'industrie), l'ajustement de l'emploi a été moins sévère (même s'il est resté plus « réactif » que dans d'autres pays). D'autre part, lors de la reprise, le faible dynamisme de la conjoncture extérieure, alors que l'économie américaine était

en forte croissance, a pu atténuer les pressions inflationnistes aux Etats-Unis par la baisse des prix à l'importation, d'autant que le taux de change du dollar était en hausse.

Mais la reprise s'est essoufflée dès le deuxième trimestre 2002. Le ralentissement de la croissance du PIB a résulté à la fois d'un ralentissement de la consommation privée et de la demande publique - une fois passé l'effet du dopage budgétaire -, de l'épuisement de la reconstitution des stocks et de la forte poussée des importations. Et l'investissement des entreprises n'est pas venu prendre le relais, du fait de l'incertitude des débouchés, de la situation financière des entreprises et de leurs conditions de financement. Les scandales et la chute des cours boursiers (voir encadré 1, *infra*) n'ont fait que renforcer ces difficultés et installer un climat durable de défiance.

Jusqu'à présent, l'économie américaine est restée cependant plus dynamique que celle de l'Europe. Son taux de croissance a été de 4,1 % en 1999, 3,8 % en 2000 et 0,3 % en 2001. Pour 2002, la croissance en termes annuels a été de 5 % au premier trimestre, 1,3 % au deuxième et 4 % au troisième. Même si ce dernier chiffre n'était pas atteint au quatrième trimestre, la croissance pourrait être proche de 2,5 % pour l'ensemble de l'année (l'acquis de croissance après trois trimestres étant déjà de 2,2 %).

Mais depuis trois mois, la production industrielle est hésitante, et l'incertitude pèse aujourd'hui sur les différentes composantes de la demande :

- d'une part, la consommation des ménages. La croissance antérieure du revenu disponible avait non seulement soutenu la consommation mais permis de relever le taux d'épargne. Mais le niveau d'endettement reste élevé et atteint le niveau record de 96,5 % du revenu disponible (en octobre 2002), la charge de cet endettement étant cependant atténuée par la faiblesse des taux d'intérêt. La montée des prix de l'immobilier qui s'est poursuivie compense en partie la chute des actifs boursiers. Mais le risque d'un dégonflement de cette bulle immobilière n'est pas négligeable. Enfin, le dynamisme de la consommation est menacé par l'absence de reprise sur le marché du travail, où l'on n'observe aucune création nette d'emplois depuis mars 2002, et le chômage atteint 6 % en novembre 2002 (niveau le plus élevé depuis 1994). L'évolution de la demande des ménages est donc incertaine : elle a connu une croissance de 4,2 % (en taux annuel) au troisième trimestre (mais en partie au prix d'une diminution du taux d'épargne), après 1,8 % au deuxième ; les dépenses de consommation ont augmenté de 0,4 % en octobre (plus vite que les revenus : + 0,1 %). L'indice de confiance des ménages était au plus bas en octobre depuis 9 ans, mais il est remonté en novembre (l'indicateur de l'Université du Michigan est passé de 80,6 à 84,2).
- d'autre part, l'investissement des entreprises, même s'il semble depuis peu se redresser (surtout en ce qui concerne les biens d'équipement, poussés par une certaine reprise de l'activité dans les technologies de l'information et de la communication) : cette indication est confirmée par le bond des commandes de biens

durables de 2,8 % en octobre. Le taux d'utilisation des capacités s'était amélioré du fait du dégonflement du surinvestissement mais il baisse à nouveau : à 75,2 %, il se trouve à près de 7 points en dessous de sa moyenne des trente cinq dernières années. Le financement est problématique en raison du niveau toujours élevé de l'endettement, de celui des taux des obligations privées et de la difficulté d'émissions d'actions. La remontée du taux de marge, observée dès le printemps 2001, s'est interrompue avant la fin de l'année. Si le taux d'autofinancement est revenu à sa moyenne historique (65 %), c'est principalement du fait du faible dynamisme de l'investissement. Parallèlement, l'investissement en construction s'est replié du fait de surcapacités dans l'immobilier de bureau.

Les experts discutent de l'éventualité d'un « *double dip* » (rechute après un début de reprise). Une partie des arguments pour l'écartier repose sur la comparaison avec le précédent de 1981 : à l'époque l'inflation était forte et la politique monétaire du Président de la Réserve fédérale (FED), M. Paul Volcker, avait été très restrictive. Il n'est pas certain que cette comparaison soit significative. On peut tout autant faire un parallèle avec la période 1990-1991, où la reprise s'était essoufflée faute de reprise de l'emploi. On ne peut pas exclure, par ailleurs, une poursuite du marasme boursier, provoquant des restrictions de crédits bancaires, l'effet de richesse pouvant être amplifié par un dégonflement du prix de l'immobilier. En outre, l'importance du déficit extérieur fait peser à terme une menace sur l'attraction des capitaux étrangers et sur le niveau du dollar.

Restent des éléments positifs. La productivité horaire du travail qui s'était ralenti semble repartir, actuellement à un rythme annuel de 4 %, et permet une amélioration des coûts salariaux unitaires. L'inflation est contenue et la hausse des prix est tombée à 1,5 % (en glissement annuel), son plus bas niveau depuis 48 ans.

Mais le débat reste ouvert de savoir si la progression de la productivité du travail, qui a résulté depuis 1992 d'un effort considérable d'investissement, permet une amélioration de la productivité globale des facteurs (avec un progrès de la productivité du travail faisant plus que compenser le ralentissement de celle du capital). De même, le faible niveau de hausse des prix contraint le taux de marge des entreprises, et peut apparaître comme un facteur de déflation.

L'incertitude actuelle explique la décision prise par la FED, le 6 novembre 2002, de baisser de 0,5 point le taux au jour le jour, qui passe ainsi de 1,75 % (niveau inchangé depuis le 11 décembre 2001) à 1,25 %. La FED met en avant l'augmentation des risques géopolitiques et considère que « *l'inflation et les perspectives d'inflation restent bien contrôlées* ». Mais cette baisse (qui conduit à un taux d'intérêt réel négatif) peut ne pas être aussi efficace que les précédentes. Elle présente par ailleurs des risques. La politique « active » de la FED soutient la conjoncture mais soutient en même temps la partie indésirable de la dette : celle qui finance les achats spéculatifs, la montée des prix de l'immobilier, la suraccumulation. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt ne suffit pas à rentabiliser les capitaux des activités de réseaux, fortement capitalistiques, faute de mélange de capital public au capital privé. Le taux des

obligations d'Etat est très bas car leurs cours se sont gonflés dans la mesure où elles servaient de valeurs refuges contre la baisse des actions ; une sorte de bulle obligataire se forme, qui risque de se dégonfler brutalement quand les taux se relèveront.

II - UN « RESTE DU MONDE » PEU DYNAMIQUE

A - LA CRISE FINANCIÈRE EN AMÉRIQUE LATINE

L'Amérique latine est globalement en récession : la crise en Argentine (dont le PIB - mesuré en parités de pouvoir d'achat (PPA) - représente 17 % de celui de la zone) a fini par se répercuter au Brésil (43 % de la zone), en Uruguay, au Venezuela. La demande intérieure est en baisse partout, sauf au Mexique (29 % du PIB de la zone) et au Chili. Toutefois, la répercussion de cette crise s'est pour l'instant limitée à la région.

La cause immédiate de la crise argentine était la surévaluation du taux de change provoquée par l'arrimage du peso au dollar. La dévaluation a visé à corriger cette surévaluation et le déficit extérieur, mais a accentué la baisse de la demande intérieure. Les effets de la crise argentine et sa répercussion en Amérique latine ont été amplifiés par le « syndrome Enron », qui rend les investisseurs plus sélectifs, notamment à l'égard des pays qu'ils jugent risqués. Le défaut de crédit bancaire (par exemple en Argentine) et la montée des charges de la dette publique (au Brésil) pèsent sur le financement de l'économie.

L'Argentine se trouve actuellement confrontée à une crise de liquidité : la restriction de l'accès aux crédits bancaires a dégradé la consommation des ménages ; la quasi-disparition du crédit provoquée par la crise bancaire, et celle de l'accès aux marchés internationaux de capitaux du fait de l'ampleur de la prime de risque, ont entraîné l'effondrement de l'investissement des entreprises. La dépréciation du peso a provoqué une relance de l'inflation, après trois ans de déflation, sans toutefois déboucher pour l'instant sur une hyper-inflation. Le pays tente de renégocier avec le Fonds monétaire international (FMI) - qui a suspendu ses crédits - le rééchelonnement de sa dette (14 milliards de dollars), et a refusé - dans cette attente - d'honorer un échéance de 805 millions de dollars à la Banque mondiale. La chute du PIB est impressionnante : près de 5 % en 2001, plus de 15 % en 2002. Le gouvernement vient de prendre la décision, légitime mais risquée, de lever les restrictions pesant sur les comptes bancaires (*corralito*).

La crise argentine a contribué à une inflexion de la stratégie développée par le FMI dont la gestion des crises financières a été soumise, ces dernières années, à des critiques de plus en plus vives¹. Mme Anne Krueger, la nouvelle numéro deux du FMI, a repris l'idée formulée par M. Joseph Stiglitz d'un statut de faillite des Etats. Pour l'instant, c'est surtout le Brésil qui a bénéficié de cette inflexion en obtenant dès le mois d'août un prêt - très important - de 30 milliards de dollars. Mais ce traitement plus favorable n'a pas été proposé à l'Argentine,

¹ Une des critiques les plus marquantes du « *consensus de Washington* » et de sa mise en œuvre dans les pays émergents a été celle de l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, M. Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie. Voir « *La grande désillusion* », Fayard, 2002.

où les intérêts des banques et des grandes sociétés américaines sont moins présents, qui se voit toujours opposer la conclusion d'un programme d'ajustement. De toute manière, l'objectif du FMI reste de bloquer la propagation financière de la crise plutôt que venir en aide aux pays menacés.

L'aide au Brésil avait été accordée, alors même que se pronostiquait la victoire du nouveau Président Lula, qui avait annoncé son intention de respecter les engagements antérieurs. Il est vrai que la conjoncture y est moins défavorable. Le taux de croissance reste positif ; la situation politique et sociale est moins incertaine. Mais la méfiance des marchés financiers a provoqué un accroissement des primes de risque et une forte dépréciation du real. Malgré la rigueur budgétaire (avec un excédent primaire élevé), la dette publique, indexée en partie sur le dollar et les taux d'intérêt, dépasse les 60 % du PIB. Les défis posés au nouveau gouvernement sont donc considérables : comment relancer l'économie pour faire baisser le chômage (7,5 % en taux officiel) et la pauvreté, en réduisant les taux d'intérêt (actuellement prohibitifs) sans faire monter l'inflation ; comment à la fois accroître les exportations et la production pour la demande domestique ? L'enjeu est de conjuguer rigueur et paix sociale, en accordant la priorité à la lutte contre la corruption.

B - JAPON : LA REPRISE TOUJOURS DIFFÉRÉE

Un début de reprise semblait s'amorcer début 2002, portée par la demande étrangère (biens d'équipement pour les voisins d'Asie et automobiles vers les Etats-Unis) poussée par la faiblesse relative du yen : les exportations ont augmenté de plus de 8 % en volume entre janvier et août 2002. Mais ce léger rebond s'est rapidement heurté à la faiblesse de la demande intérieure. D'une part, la dégradation du marché de l'emploi (avec un taux de chômage passé depuis le milieu 2001 au dessus de 5 % et proche désormais de 5,5 %, et une masse salariale en baisse) pèse sur la consommation des ménages. D'autre part, la situation financière et la dégradation des conditions de crédit pèsent sur l'investissement des entreprises, qui consacrent une partie de leur *cash-flow* au remboursement de leurs dettes. Au total, l'année 2002 sera encore une année de décroissance du PIB (compte tenu de l'acquis négatif de croissance de l'année antérieure) et de baisse des prix.

Il y a un processus d'auto-entretien de la déflation japonaise. La baisse des prix touche les actifs mobiliers mais aussi immobiliers (contrairement à ce qui se passe actuellement dans d'autres pays) ainsi que les biens et services. La baisse de valeur des portefeuilles se conjugue avec un gonflement de la valeur réelle des dettes. Il en résulte une augmentation des créances douteuses détenues par les institutions financières. Et la consommation des ménages qui pourrait être poussée par la baisse des prix est contrainte par la baisse des salaires réels.

Cette déflation limite l'efficacité de la politique monétaire de « taux zéro ». Les marges de manœuvre budgétaires sont de plus en plus faibles, avec un déficit qui atteint 8 % et une dette qui se monte à 120 % du PIB.

Le ministre de l'économie, en charge également depuis octobre 2002 des affaires financières, avait envisagé des mesures drastiques pour remédier aux « *bad debts* » (évaluées à plus de 10 % du PIB) qui étouffent le système bancaire : rétablir le bilan des banques en rachetant des actions ou en apportant

des garanties, tout en les dissuadant de renflouer les entreprises en faillite ; prendre de nouvelles mesures de relance, y compris en fixant un « objectif d'inflation ». Mais ces projets semblent à nouveau en panne en raison de la résistance du *lobby* bancaire face au projet de réduction des crédits d'impôts accordés aux banques en cas de faillite de leur débiteur. Les dernières mesures annoncées se limitent à rendre plus stricte l'évaluation des créances douteuses (en incitant les banques à adopter la méthode de déduction des *cash-flows* pour évaluer la capacité de remboursement des emprunteurs en fonction de leur rentabilité future), à créer un organisme public chargé de garantir des crédits aux PME pour compenser la contraction de crédit qui pourrait résulter de l'assainissement bancaire. Ont été également annoncés une nouvelle baisse d'impôts en faveur des entreprises ainsi qu'un programme de soutien à l'emploi.

C - UN DYNAMISME RELATIF DANS QUELQUES ZONES

1. Les pays en transition

Les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et la Russie ont offert une bonne résistance au ralentissement mondial, grâce au dynamisme de leur demande interne.

L'exception est la Pologne, touchée par la récession allemande et soumise à un fort resserrement monétaire pour ralentir l'inflation. L'investissement a chuté et la montée du chômage (qui a doublé en 4 ans pour s'approcher des 20 %) limite la consommation.

Un facteur déterminant du dynamisme des autres PEKO est la perspective de l'entrée dans l'Union européenne, qui favorise les investissements directs à l'étranger, lesquels contribuent à financer l'amélioration rapide de la productivité. Ainsi l'Allemagne doit-elle faire face, davantage que ses voisins, à l'attractivité de ces pays pour les capitaux : selon la Commission européenne, à la fin de l'année 1999, la plus grande part du stock européen d'investissements directs dans les PEKO provenait d'Allemagne (32,7 %), loin devant les Pays-Bas (13,6 %) et la France (9,5 %).

L'élargissement représentera un « choc » important pour les pays déjà membres mais bien plus encore pour les pays candidats. Un récent rapport du CEPPII¹ tente de « modéliser » ce processus. Il note qu'il n'est pas sans risques pour les PEKO, qui devront affronter la compétition avec les actuels pays de l'Union et durcir leur gestion macroéconomique. Les effets seraient plus limités pour les pays déjà membres, en dehors de l'agriculture où la France pourrait enregistrer des pertes en cas de gel du budget de la PAC. Pour l'industrie, les pressions exercées par la libéralisation du commerce sur la rémunération du travail pourraient être compensées par la croissance de la productivité avec les économies d'échelle permises par l'augmentation de la taille des marchés.

¹ « *Impacts économiques et sociaux de l'élargissement pour l'Union européenne et la France* », 2002.

En Russie, c'est la demande intérieure, notamment de consommation, qui soutient la croissance (officiellement plus de 4 % en 2001 et de 3 % en 2002). L'investissement reste cependant insuffisant par rapport aux immenses besoins et la Russie continue d'être un exportateur net de capitaux.

2. Les pays émergents d'Asie

La conjoncture y est marquée par un double mécanisme : sa grande dépendance par rapport aux pays développés, spécialement les Etats-Unis, et la concurrence de plus en plus rude à laquelle (allant de pair avec l'intensification de leurs échanges mutuels) se livrent les différents pays de la zone.

La Chine joue un rôle moteur de plus en plus important. Elle affiche un taux de croissance élevé (de 7 à 8 %), sans doute surévalué. Mais le taux de chômage s'accroît rapidement : les autorités chinoises viennent de reconnaître qu'il était plus proche de 7 % que du taux officiel de 3 %. Ce chômage et la montée des inégalités peuvent peser sur la consommation.

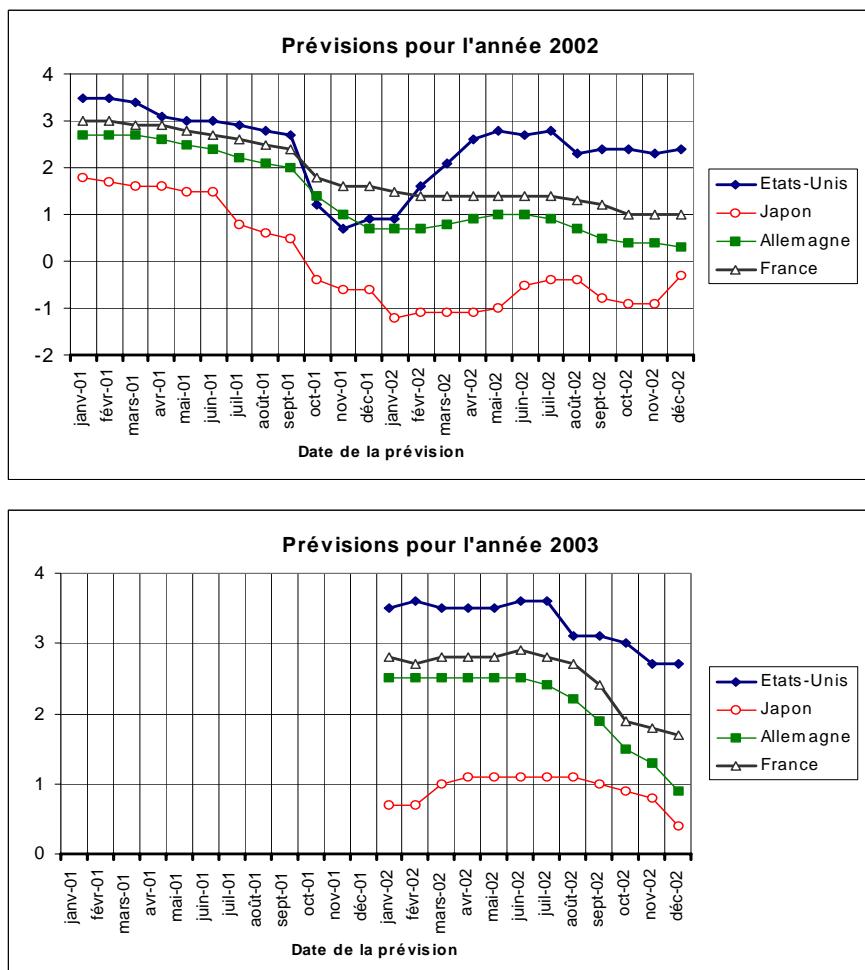
L'Inde a connu cette année une certaine reprise, due à la relance de la production agricole et des exportations. Seuls pays de cette zone à avoir connu une récession en 2001, Taiwan et Singapour semblent repartir, à la faveur d'une reprise des exportations, mais leur situation reste fragile dans la mesure où le ralentissement des exportations ne serait pas compensé par la tenue de la consommation (surtout à Taiwan, où le chômage a monté). La Corée du Sud est plus dynamique, mais la chute boursière peut peser sur la demande.

Au total, la croissance dans cette zone serait de l'ordre de 6 % en 2002 après plus de 5 % en 2001.

III - LA CONJUGAISON DES INCERTITUDES

La fragilité de la reprise se traduit dans la révision en baisse, par touches successives, des perspectives des organismes internationaux : c'est d'ailleurs une première que cette révision ait eu lieu pendant l'été. Mais tous continuent cependant de professer que la déprime actuelle ne se traduira pas par une franche récession et laissera place à une reprise que l'on espère maintenant en 2003. Les graphiques qui suivent montrent néanmoins les hésitations des prévisionnistes, différentes d'ailleurs selon les pays, tant pour 2002 que pour 2003.

Graphique 1 : Evolution des prévisions de croissance du PIB pour 2002 et 2003



Se lit comme suit : en janvier 2002, la moyenne des prévisions de tous les instituts recensés par la revue *Consensus forecasts*, se situait, pour les Etats-Unis, à 0,9 % pour 2002 et à 3,5 % pour 2003.

Source : *Consensus forecasts*, Londres.

Sans jouer les Cassandre, et tout en prenant en compte les démentis apportés jusqu'à présent à ceux qui prédisent régulièrement depuis des années que les déséquilibres financiers doivent inévitablement déboucher sur une crise, il convient d'analyser plus sérieusement les aléas et incertitudes.

A - LES SCANDALES FINANCIERS ET COMPTABLES ET LA SPIRALE DE LA BAISSE DES COURS DES ACTIONS

L'ensemble des marchés financiers s'est effondré après les records atteints au printemps 2000. La perte a atteint 75 % pour le NASDAQ ; pour le premier marché, elle a été plus importante en Europe (55 % pour le CAC 40) - où la part des valeurs du secteur des télécommunications est plus grande et le poids des « *goodwills* » (écart entre les valeurs des acquisitions inscrites dans les comptes et les valeurs actuelles) dans les bilans plus importants - qu'à New-York (45 %).

Cette chute traduit le dégonflement de la « bulle », notamment pour les valeurs technologiques. Elle résulte, en les amplifiant, de l'assombrissement des perspectives économiques et des anticipations, notamment en ce qui concerne la profitabilité. Elle s'est ainsi auto-entretenue, pour faire descendre les PER (*Price Earning Ratio*) après leur « exubérance » antérieure.

**Encadré 1 : Les scandales financiers et les tentatives
d'assainissement et de régulation**

La chute du marché financier américain a été accélérée par les scandales entourant la faillite d'Enron - qui avait maquillé ses comptes -, entraînant le démantèlement du cabinet Andersen – coupable d'obstruction à la justice et de destruction de pièces -, puis celle de Worldcom. Ce genre de pratiques douteuses n'est pas le seul fait des sociétés américaines, comme en témoigne par exemple la déconfiture de Vivendi Universal.

Dans ces conditions, où les doutes sur la « *corporate governance* » déstabilisent le monde des affaires et accentuent l'aversion pour le risque, gouvernements, autorités boursières et fédérations professionnelles ont annoncé leur volonté d'assainir le fonctionnement du capitalisme.

Les premières initiatives sont celles des Etats-Unis. Dès juillet 2002, le Président Bush appelle à une « *éthique calviniste des affaires* ». A la fin du même mois, est promulguée la loi Sarbanes-Oxley, que l'on peut considérer comme le texte le plus important en la matière depuis 1932, année de la création de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) et d'autres mesures majeures telles que la séparation entre banques commerciales et banques d'affaires. Cette loi crée un nouvel organisme de surveillance des commissaires aux comptes ; elle encadre la profession comptable et interdit aux cabinets d'audit de fournir des prestations de conseil aux entreprises dont elles certifient les comptes ; elle fait obligation aux dirigeants de certifier personnellement la validité des comptes qu'ils présentent ; elle leur interdit d'obtenir des prêts privilégiés et d'utiliser la loi sur les faillites pour échapper à leur responsabilité ; elle accroît les sanctions contre les opérations délictueuses et allonge les délais de prescription. Le projet de réforme de la comptabilisation des stock-options a cependant été abandonné et les autorités américaines peinent à trouver des personnalités incontestables pour diriger les instances de régulation.

Parallèlement, est engagée une réflexion pour favoriser la convergence internationale des normes comptables (celles du GAAP – *Generally accepted accounting standards* - américain et celles de l'IAS – *International accounting standards* - au niveau international et pour l'Europe).

En France, est en préparation une loi de sécurité financière. Sa logique est de « *responsabiliser* » les acteurs plutôt que de pénaliser. La création d'une Autorité des marchés financiers (AMF), fusionnant la Commission des opérations de bourse et le Conseil des marchés financiers, est confirmée. Il est prévu de créer un Conseil supérieur du commissariat aux comptes chargé de surveiller la profession et de participer à l'édition de normes, d'interdire le cumul des fonctions d'audit et de conseil. Il est envisagé de renforcer le rôle de l'Assemblée générale et les droits des petits actionnaires. Un des points en débat est la définition et la présence d'« administrateurs indépendants ».

L'Union européenne, tout en écartant l'idée d'un code unique et en restant muette sur la création d'un mécanisme de contrôle, préconise une convergence des règles, en plaident pour une meilleure information et une meilleure implication des actionnaires.

Notons que ces différents projets n'envisagent pas la contribution que pourraient apporter à une meilleure « *gouvernance* » l'information et l'intervention des salariés.

La question de la régulation des marchés financiers fait l'objet d'un rapport du Conseil économique et social confié à M. Jean-Pierre Moussy, au nom de la section des finances, élaboré en même temps que le présent rapport.

Cette chute des cours a pris place dans un contexte plus large d'accentuation de la volatilité des cours. Cette dernière encourage le report vers la « *qualité* » (préférence pour des actifs moins risqués, tels que les obligations d'Etat) ou vers la « *liquidité* » (placements plus courts). En elle-même, la baisse des cours freine les dépenses des ménages, en même temps que les investissements des entreprises d'autant que leur accès au marché est plus difficile, spécialement pour celles dont la notation est déclassée. Nous avons vu que cet effet de richesse négatif pouvait être compensé partiellement par le

maintien à un haut niveau des prix de l'immobilier mais qu'on ne pouvait pas totalement exclure la formation et donc le risque de dégonflement d'une bulle immobilière, de même d'ailleurs que d'une bulle obligataire. Il faut noter en même temps que cet effet de richesse ne joue pas de la même manière selon les pays : la part du patrimoine des ménages américains (ou anglais) en valeurs mobilières est plus importante.

On peut anticiper que les cours boursiers rebondissent, après avoir éventuellement atteint un plancher correspondant à des PER en dessous de leurs moyennes à long terme. Mais on ne peut totalement exclure - comme au Japon - un enchaînement déflationniste : ce qui limite ce risque est que le système bancaire reste ailleurs encore relativement solide (sauf en Allemagne, où il connaît une inquiétante fragilité).

B - LA TENTATION PROTECTIONNISTE

Après les attentats du 11 septembre 2001, les autorités américaines ont semblé considérer qu'un nouveau cycle de négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) était une réponse efficace au terrorisme. Effectivement, les laborieuses négociations de Doha ont abouti à un accord qui, toutefois, laisse subsister de nombreuses interrogations concernant les implications de la libéralisation des services et laisse en suspens ou insatisfaites de nombreuses revendications des pays du Sud. Mais depuis, les échanges mondiaux ont souffert non seulement du ralentissement de la conjoncture¹, mais aussi d'initiatives protectionnistes américaines.

Déjà certaines mesures prises dans le cadre du renforcement de la sécurité sont de nature discriminatoire : ainsi l'agrément pris sans concertation de certains ports, le renforcement du contrôle à l'importation des produits alimentaires. Plus directement, le gouvernement Bush n'a pas hésité à protéger la sidérurgie en surtaxant les importations d'acier, ainsi que le bois d'œuvre canadien. Parallèlement, le « *Farm Act* » accroît les subventions à l'agriculture et le gouvernement américain a accordé des subventions massives aux compagnies aériennes (d'un montant 25 fois supérieur à celles consenties en Europe). L'Union européenne avait décidé de mesures de rétorsion en adoptant deux listes de produits américains susceptibles d'être surtaxés. La menace d'une plainte européenne et d'une intervention de l'Organe de règlement des différends (ORD) concernant l'acier a conduit à suspendre ces mesures de représailles contre l'engagement américain de revoir sa réglementation.

¹ Après une croissance de 11 % en 2000, le commerce mondial s'est contracté au rythme de 1,5 % par trimestre pendant les trois premiers trimestres 2001, pour repartir ensuite de telle sorte que la baisse en taux de croissance annuel n'a été que de 0,6 %. En 2002, la croissance du commerce mondial serait de 2 à 3 %.

C - LES RISQUES GÉOPOLITIQUES

Notre Assemblée a déjà débattu des conséquences des attentats du 11 septembre 2001 dans ses précédents avis de conjoncture, ainsi qu'à l'occasion d'un débat en séance plénière le 28 novembre 2001. Les attentats ont eu comme conséquence immédiate des coûts considérables : 40 milliards de dollars pour les assurances ; une baisse d'activité a été constatée dans les transports (notamment aériens), dans le tourisme et l'immobilier ; des dépenses accrues ont dû être consenties pour la sécurisation des ports et aéroports (accroissant le coût des transports de 1 à 3 % de la valeur des marchandises) ; des mesures de précaution ont été prises en matière de santé (contre les menaces d'armes chimiques ou biologiques). A plus long terme, la conséquence est la montée des primes de risque et des hésitations à investir à longue échéance.

Diverses études ont tenté d'estimer les conséquences macroéconomiques de la menace terroriste. M. Uri Dadush, économiste à la Banque mondiale, considère que dans le contexte actuel (si la situation ne se dégradait pas), l'impact sur la croissance mondiale pourrait être de l'ordre de 0,25 % du PIB par an (avec un choc relativement plus fort pour les pays jugés risqués du Tiers Monde). Dans une étude de l'OCDE, MM. Patrick Lenain, Vincent Koen, Marcos Bonturi vont dans le même sens, en insistant sur l'impact plus fort au Sud qu'au Nord. Ils examinent trois canaux d'influence de cette menace : une couverture d'assurance réduite résultant de la perception de risque plus important, des coûts de transaction plus élevés pouvant affecter le commerce international, et une augmentation des dépenses de sécurité renversant partiellement le « dividende de la paix » des années 1990. Ils ne se risquent pas à un chiffrage global et avancent que l'impact macro-économique à long terme est « *probablement tangible mais limité* ».

La Bourse est en suspens face à la menace d'une intervention en Irak et d'une hausse du prix du pétrole. La crainte d'un prochain conflit a déjà fait monter le prix du baril (Brent) de 25 % en quelques mois.

Des modélisations tentent de mesurer l'impact mécanique des perturbations provoquées par un conflit sur le marché du pétrole. Par exemple, les importations d'énergie représentent 2,5 % du PIB de la zone euro et on estime qu'une hausse de 10 dollars du baril ferait baisser la croissance de 0,25 %. La plupart des modèles se fondent sur l'hypothèse d'un conflit court, se traduisant par une hausse relativement brutale, mais temporaire, du prix du pétrole. Ils analysent l'impact des tensions inflationnistes résultant de cette hausse en estimant qu'elles pourraient être moindres que celles apparues lors de la guerre du Golfe de 1990-1991, du fait d'une moindre dépendance énergétique. La perte de croissance serait moindre dans l'immédiat aux Etats-Unis (et en Europe par rapport au Japon), mais plus importante globalement, en raison du développement d'un processus inflationniste s'expliquant par la sensibilité du marché du travail.

Mais ces modélisations se limitent à un effet mécanique. Tant que l'incertitude sur la survenue et - dans ce cas - de la durée et des répercussions du conflit demeure, le blocage des anticipations est un obstacle à la remontée de la bourse. Par ailleurs, s'il survient, les risques d'une déstabilisation de l'ensemble de la région ne sont pas mesurables.

CHAPITRE II

LA CONJONCTURE EN EUROPE ET EN FRANCE

I - LA SITUATION EN EUROPE ET LE FAIBLE DYNAMISME DE LA ZONE EURO

Il y a peu, on évoquait l'hypothèse qu'en cas de ralentissement américain, la nouvelle zone euro servirait de locomotive à l'économie mondiale. Les faits ont démenti cette hypothèse. On peut imputer en partie cette déception au fait que le *policy mix* a été beaucoup moins actif qu'aux Etats-Unis, compte tenu de :

- l'interprétation rigide du Pacte de stabilité et de croissance, qui limite le jeu des budgets contra-cycliques ;
- l'attentisme de la Banque centrale européenne (BCE), focalisée sur un objectif très strict de stabilité des prix, et la persistance de taux longs élevés à la différence des Etats-Unis.

Plus largement, ce qui est en cause, c'est le jeu non-coopératif des politiques nationales et l'absence de politique commune.

Encadré 2 : Relative déconnexion des cycles américains et européens, et différences de « *policy mix* »

L'intensification des liens financiers et des échanges entre les pays industriels est un facteur de synchronisation de leur conjoncture. Effectivement, dans les années 1970 et 1980, les ralentissements conjoncturels se sont régulièrement transmis, des Etats-Unis à l'Union européenne. Mais, comme le note le Rapport économique, social et financier joint au projet de loi de finances pour 2003, une certaine déconnexion s'observe au contraire depuis le début des années 1990, et cette nouveauté s'est récemment traduite par le fait qu'alors que l'économie américaine connaissait en 2001 une réelle récession, l'économie européenne et notamment la zone euro ne connaissaient qu'un simple ralentissement. C'est ce qui permettait d'envisager, il y a quelques mois, que la zone euro joue, à son tour, le rôle de locomotive de l'économie mondiale. Mais la déconnexion notée plus haut s'est également traduite par le fait que le regain de dynamisme observé ensuite aux Etats-Unis ne s'est pas non plus vraiment répercuté en Europe.

Plus fondamentalement, on observe un écart significatif entre la croissance américaine, plus forte et plus régulière depuis dix ans, et la croissance européenne. Cela tient, comme le soulignait le précédent avis de conjoncture, à un écart notable entre la « *croissance potentielle* » des deux côtés de l'Atlantique. Mais, dans la période récente, et notamment depuis l'automne 2001, cela tient aussi à des mises en œuvre très contrastées du « *policy mix* ».

Les politiques budgétaire et monétaire ont été beaucoup plus « réactives » aux Etats-Unis. D'une part, la relance budgétaire a été massive. La baisse des impôts promise pendant sa campagne électorale par le Président Bush a été accélérée, et celle qui est intervenue pour les seuls ménages a représenté 3 points de leur revenu. Au total, le budget américain est passé d'un excédent de plus de 1 point de PIB en 2000 à un déficit de plus de 3 points en 2002. D'autre part, dès le lendemain du 11 septembre, la Réserve fédérale a entamé une baisse de son taux directeur, et les taux d'intérêt ont baissé au total de plus de 4 points.

Au contraire, comme nous y reviendrons, la politique budgétaire a été plus restrictive dans les pays de l'Union européenne : au mieux, ont-ils laissé jouer les « stabilisateurs automatiques ». Un argument qui a été avancé est la faiblesse des marges de manœuvre résultant de la persistance de déficits pendant les années de haute conjoncture. Mais cela tient à la priorité donnée à la baisse des impôts par rapport à celle du déficit. L'autre argument tient au respect du Pacte de stabilité, qui ne fait l'objet de controverses – au niveau politique – que depuis quelques mois. Dans le même temps, la BCE a décidé de baisses plus tardives et moins fortes. Le résultat, comme l'a souligné M. Christian de Boissieu lors de son audition, est que l'écart entre taux de croissance et taux d'intérêt réel est positif aux Etats-Unis, alors qu'il est négatif dans la zone euro.

Tableau 2 : L'impulsion budgétaire en Europe et aux Etats-Unis : 2000-2003

(En points de PIB)

	2000	2001	2002	2003	Moyenne 2000-2003
Etats-Unis	- 0,3	0,6	2,3	0,0	0,7
Zone euro	0,5	0,2	- 0,1	- 0,5	0,0

Source : Comptes nationaux, Eurostat, calculs et prévisions OFCE.

A - FAIBLE DYNAMISME DE L'UNION EUROPÉENNE

Il y a une quinzaine d'années, on pouvait encore considérer que l'Allemagne jouait un rôle moteur en Europe. La situation a bien changé, et la morosité actuelle de la conjoncture européenne tient notamment à la médiocrité de la situation dans ce pays, ainsi qu'en Italie.

1. Allemagne

Depuis le milieu des années 1990, la croissance allemande est significativement inférieure à celle de la zone euro. Après une récession plus marquée en 2001, un léger rebond a été observé au premier semestre 2002, dû au redémarrage des exportations et à un mouvement de re-stockage. Mais le recul de la consommation s'est poursuivi, contrastant avec ce que l'on observait dans le reste de la zone : ce mouvement résulte de la stagnation du pouvoir d'achat du revenu disponible, du fait de la reprise de l'inflation et des destructions nettes d'emplois, auxquelles s'ajoute la détérioration du revenu des entrepreneurs individuels. La faiblesse de la demande et la contraction de l'offre de crédit pèsent sur l'investissement productif, en contraction en 2002 comme en 2001. Les dépenses de reconstruction après les inondations peuvent relancer le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui avait été particulièrement touché par la récession. Au total, la croissance sera inférieure à 0,5 % en 2002, et la commission des cinq sages qui conseille le gouvernement fédéral considère qu'elle ne dépassera pas 1 % l'an prochain (contre une prévision officielle de 1,5 %). Le chômage dépasse les 4 millions (4,16 millions en données corrigées des variations saisonnières en novembre 2002).

Les raisons de la faible croissance allemande sont multiples et complexes. Le pays souffre encore des conditions de sa réunification, du choix de la parité entre les deux marks et de la surévaluation relative du mark lors du passage à l'euro : les efforts pour comprimer les coûts salariaux ont rétabli la compétitivité-prix, mais au détriment de la demande de consommation. Il est plus sensible, du fait de la place plus importante de l'industrie et de ses exportations, aux fluctuations extérieures ; mais surtout, les spécialisations sur lesquelles il avait conquis ses avantages comparatifs sont remises en cause, notamment par la concurrence de certains de ses voisins de l'Est. La politique budgétaire risque de ne pas pouvoir soutenir la conjoncture, du fait de son orientation restrictive pour réduire le déficit. Pour tenter d'éviter les sanctions d'un déficit excessif, le gouvernement fédéral envisage des mesures d'économies et des hausses d'impôts (taxation des plus values réalisées sur les ventes d'actions ou de biens immobiliers en location, suppression de certains priviléges

fiscaux). Le plan Hartz, qui visait à réduire le chômage en favorisant la flexibilité et la formation, fait encore l'objet de discussions.

Un des éléments les plus inquiétants est la fragilité du système bancaire, plus impliqué que dans d'autres pays dans le financement de l'industrie, dont les difficultés actuelles se traduisent par la lourdeur des provisions sur ses portefeuilles de titres. Les quatre principales banques privées affichent des pertes, et les faillites dans le secteur sont en augmentation depuis plusieurs mois. Certains évoquent le risque d'un scénario déflationniste à la japonaise.

2. Italie

Le pays connaît une quasi-stagnation depuis le milieu 2001, le rebond du début 2002 ayant été très faible. Ce fonctionnement au ralenti s'explique par la faiblesse de la demande intérieure, et d'abord celle de la consommation des ménages, qui s'est contractée, du fait de la modestie des gains de pouvoir d'achat (avec la remontée de l'inflation), et d'une remontée du taux d'épargne (après sa diminution entre 1994 et 2000) : le moral des ménages est au plus bas. L'investissement est également mal orienté, en raison de la faiblesse de la demande domestique, même si l'on espère un léger rebond d'ici la fin de l'année pour profiter de la fin de l'exonération des profits réinvestis (loi dite « *Tremonti bis* »). Les échanges extérieurs ne contribuent pas non plus à la croissance, les exportations pâtissant de la dégradation de la compétitivité. La croissance en 2002 sera au mieux de 0,4 %, ce qui est le rythme le plus faible depuis la récession de 1993.

L'espoir d'une reprise passe d'abord par celui d'une relance de la consommation, qui pourrait bénéficier des allègements fiscaux promis pendant la campagne électorale (la baisse de l'impôt sur le revenu étant en partie compensée par la suppression des allègements consentis par le gouvernement précédent aux entreprises), et d'un ralentissement de l'inflation. Cet espoir peut être compromis par la détérioration à venir du marché de l'emploi, à la suite notamment des difficultés du secteur de l'automobile. L'impulsion budgétaire sera faible, en raison des contraintes imposées pour contenir le déficit, qui a augmenté de 2001 à 2002. Aussi bien, le gouvernement a annoncé des mesures restrictives : gel des embauches dans la fonction publique, coupes dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

3. Autres pays de la zone euro

La sensibilité des autres pays de la zone euro aux fluctuations a dépendu de la place prise par les exportations et de la capacité de résistance de la consommation. Belgique et Pays-Bas ont été touchés par la baisse des exportations. Les pays spécialisés dans les nouvelles technologies (Suède et Finlande) ont également subi le choc et la croissance irlandaise s'est ralentie. La situation a été plus favorable en Espagne que dans les autres grands pays : consommation et investissement en construction ont soutenu la demande intérieure. Une reprise de l'investissement peut être espérée si les conditions monétaires et financières restent favorables. Mais la santé des banques, qui ont déjà été exposées en Argentine, dépend en partie de l'évolution de la situation au Brésil.

4. Hors zone euro

Hors zone euro, une attention particulière doit être accordée au Royaume-Uni. L'économie britannique a été plus sensible que d'autres aux inflexions de la conjoncture américaine. Après un creux dans l'hiver imputable au secteur industriel et à celui des services (notamment financiers), une reprise s'est amorcée dès le printemps, qui a été soutenue ensuite par la capacité de financement des investissements et par les investissements publics (santé, éducation).

Un élément original de la conjoncture britannique depuis cinq ans est le dynamisme de la consommation privée (dont l'augmentation est nettement supérieure à son taux de longue période). Cette progression s'explique par celle du revenu disponible des ménages, mais aussi par un recours accru à l'emprunt résultant de conditions de crédit favorables (faible niveau des taux d'intérêt et augmentation des prêts immobiliers). La hausse de la richesse immobilière des ménages a compensé la chute des actifs boursiers. Mais aujourd'hui, la situation financière des ménages est préoccupante : leur endettement dépasse leur revenu disponible et la charge de cet endettement peut être très alourdie en cas de chute des prix de l'immobilier et de relèvement des taux d'intérêt.

B - DIVERGENCES ET CACOPHONIE DANS LA ZONE EURO

La conjoncture est loin d'être homogène dans la zone. Cette hétérogénéité, peut-être plus accusée actuellement, est de toute manière explicable dans le moyen terme. La structure de l'économie et le degré de développement diffèrent d'un pays à l'autre. Si l'on considère que l'unification permet de réaliser une certaine harmonisation des niveaux de développement, il n'est pas anormal de constater des taux de croissance différents - les pays les moins « avancés » bénéficiant d'un effet de rattrapage et connaissant une croissance plus rapide -, de même que des taux d'inflation différents, les mêmes pays connaissant des rythmes de hausse des prix plus élevés (voir encadré ci-après). Ces écarts risquent de s'accroître avec l'élargissement de l'Union et celui de la zone euro (avec l'entrée éventuelle dans l'immédiat de la Suède à l'issue du référendum).

Tableau 3 : Croissance, emploi, inflation dans la zone euro en 2002 et 2003

% PIB zone en 2001							(en %)
	2002			2003			
	Croissance ⁽¹⁾	Emploi ⁽²⁾	Inflation ⁽³⁾	Croissance ⁽¹⁾	Emploi ⁽²⁾	Inflation ⁽³⁾	
Allemagne	33,2	0,4	- 0,5	2,4	1,4	0,0	1,5
Autriche	3,3	0,7	0,1	1,9	1,8	0,4	1,6
Belgique	3,9	0,7	0,0	2,4	2,0	0,8	1,4
Espagne	8,9	1,9	1,3	3,6	2,6	1,8	2,9
Finlande	2,0	1,4	0,2	1,9	2,8	0,0	1,8
France	22,2	1,0	0,6	1,9	2,0	0,4	1,8
Grèce	1,8	3,5	0,3	3,8	3,9	0,8	3,2
Irlande	1,4	3,3	1,3	4,8	4,2	1,4	3,8
Italie	15,1	0,4	1,0	2,6	1,8	0,4	2,0
Luxembourg	0,3	0,1	2,8	1,9	0,9	1,2	1,8
Pays-Bas	6,2	0,2	0,3	3,9	0,9	0,5	2,8
Portugal	1,6	0,7	0,7	3,5	1,2	0,2	2,9
Zone euro	100,0	0,8	0,4	2,3	1,8	0,4	2,0

⁽¹⁾ Taux de croissance annuel du PIB.⁽²⁾ Taux de croissance de l'emploi total.⁽³⁾ Variation de l'indice harmonisé des prix à la consommation.

Source : Commission européenne, prévisions automne 2002.

1. Politique monétaire

Les divergences entre pays ne facilitent pas la politique monétaire dont est en charge la Banque centrale européenne (BCE). Mais elles n'exonèrent pas la banque centrale de ses responsabilités. Les précédents avis de conjoncture de notre assemblée ont déjà traduit le souhait d'une politique monétaire plus réactive, plus adaptée à la symétrie des risques de récession et d'inflation, en demandant à la BCE de mieux définir ses objectifs (en raisonnant sur une fourchette plutôt que par rapport à un plafond), de fonctionner de façon plus transparente, et d'améliorer sa communication en explicitant sa stratégie.

Encadré 3 : Les problèmes de la politique monétaire européenne

Les rapports au Conseil d'analyse économique (CAE) de MM. Patrick Artus et Charles Wyplosz sur la BCE¹ recoupent pour une large part cette analyse. Si ces deux économistes considèrent que le bilan « *n'est pas déshonorant* » et que « *la BCE a su faire preuve d'un certain pragmatisme face aux évolutions de la conjoncture européenne* » (en assouplissant par exemple sa politique monétaire alors même que l'inflation était au dessus de 2 %), ils portent plusieurs critiques. En particulier, ils contestent sa décision unilatérale de considérer que la stabilité des prix dans la zone euro correspond à un taux d'inflation inférieur à 2 % (soit une fourchette, implicite, beaucoup trop étroite, de 0 à 2 %), d'autant qu'il y a des problèmes de mesure, ainsi que la prééminence accordée au « premier pilier » par rapport au second. Ils suggèrent de tenir également compte de l'évolution du prix des actifs, et de prendre comme indicateur de la masse monétaire M1 plutôt que M3. Enfin, ils considèrent comme impératif que la BCE clarifie sa stratégie monétaire, et sa communication : concernant la stratégie, ils préconisent de fixer comme objectif une ciblage de l'inflation (par exemple dans une fourchette de 1,5 % à 4,5 %), d'afficher des prévisions, et de déterminer et expliquer les décisions prises en fonction de l'écart entre inflation anticipée et inflation constatée.

¹ « *La Banque centrale européenne* », rapports de MM. Patrick Artus et Charles Wyplosz au Conseil d'analyse économique, La documentation française, 2002.

Ils mettent par ailleurs l'accent sur le manque de signification d'un taux moyen d'inflation, et sur l'exigence de mieux prendre en compte les différentiels d'inflation entre pays. L'effet Balassa-Samuelson fait que les pays relativement moins développés réalisent des progrès de productivité plus rapides pour les produits qu'ils exportent, qui se traduisent par des augmentations de salaires qui se diffusent en partie dans les secteurs abrités, ce qui entraîne une hausse des prix plus forte que dans les pays plus avancés.

Enfin, l'efficacité de la politique monétaire risque d'être moindre en Europe que par exemple aux Etats-Unis parce que ses différents canaux de transmission (canal du crédit au travers des réactions des banques, effets patrimoniaux, effets sur la demande de crédit et sur les émissions obligataires) sont eux-mêmes moins efficaces.

Une des motivations - implicites - de la politique relativement restrictive de la BCE a été de défendre le taux de change de l'euro, qui avait connu une dépréciation inattendue - pour la plupart des experts - dans la période suivant le passage à la monnaie unique : tout aussi paradoxal était le fait que cette évolution n'avait pas été modifiée par les changements du taux de référence de la BCE, que ce soit en hausse ou en baisse. Depuis le printemps 2002, cette évolution s'est inversée, et le rapport économique, social et financier joint au projet de loi de finances pour 2003 note que cette appréciation de l'euro par rapport au dollar a entraîné une dégradation de la compétitivité (il s'agit de la compétitivité prix à l'exportation) de la zone. On peut penser que cette compétitivité peut se stabiliser en 2003, mais elle pourrait de nouveau s'affaiblir en cas de récession américaine accompagnée d'une baisse du dollar. Une étude de Morgan Stanley tente de faire le bilan d'une appréciation future de l'euro, au-delà de la parité avec le dollar. D'un côté, elle réduit l'inflation (10 % d'appréciation réduit l'inflation de 0,4 % à court terme et de 1 % à long terme) ; mais l'effet le plus important est de réduire les marges et de dissuader l'investissement.

Malgré la décision de forte baisse prise par la FED quelques jours auparavant, la BCE a laissé son taux inchangé le 7 novembre 2002 : à 3,25 %, il était ainsi 2 points au-dessus du taux américain. Consécutivement à cette décision, l'euro est passé au dessus du dollar.

Le 5 décembre, la BCE a pris acte des risques de ralentissement de la croissance et a décidé de baisser ses taux directeurs de 0,5 point, ramenant le taux de soumission minimal à 2,75 %. Notons que dans le même temps, la Banque d'Angleterre maintenait son taux directeur à 4 % .

2. Politique des finances publiques

Les écarts entre pays européens rendent à la fois plus nécessaire la coordination des politiques budgétaires et plus difficile l'application des critères actuels du Pacte de stabilité et de croissance.

Plusieurs pays dépassent la norme d'inflation de 3,5 % : c'est le cas, en 2002, de l'Irlande (5 %), des Pays-Bas (3,9 %), de la Grèce (3,8 %), et de l'Espagne (3,6 %). L'inflation est nettement plus faible en Allemagne (1,4 %) et en France (1,9 %). La moyenne de la zone euro (2,3 % en 2002, on espère 2 % en 2003) recouvre donc de grandes disparités¹.

¹ Chiffres correspondant aux prévisions d'automne de la Commission européenne, communiquées le 13 novembre 2002.

Plusieurs pays, mais ce ne sont pas les mêmes, dépassent le seuil de 3 % du PIB pour le déficit. C'est le cas de l'Allemagne (3,8 % en 2002, 3,1 % prévus en 2003) qui est visée par une procédure pour déficit excessif, après celle concernant le Portugal (4,1 % de déficit rapporté au PIB en 2001, et sans doute encore au dessus de 3 % cette année). La France (qui vient de réviser l'estimation de son déficit à 2,8 % pour 2002) a, de son côté, fait l'objet d'un avertissement préventif (« *early warning* »). Figurent en revanche parmi les « pays vertueux », par rapport à ce critère particulier : la Belgique, le Luxembourg, l'Espagne, la Grèce, les Pays-Bas, l'Irlande, la Finlande, l'Autriche.

La liste des pays ne respectant pas le critère d'une dette inférieure à 60 % du PIB est encore différente, pour la raison que certains pays aujourd'hui en déficit relativement élevé n'ont pas toujours été dans cette situation, l'inverse étant également vrai : ainsi le niveau de la dette est supérieur à 100 % en Italie, en Grèce et en Belgique. Pour la France, si l'on ajoute au déficit les 9 milliards d'euros que l'Etat doit débourser pour recapitaliser France Télécom, la dette frôlera les 60 % en 2002 (59,9 %). La moyenne dans la zone euro serait de 69,6 % en 2002 et de 69,1 % en 2003. Si l'on prend en compte l'ensemble de ces indicateurs, les seuls pays vertueux sont la Finlande et le Luxembourg, qui ne représentent ensemble que 2,3 % du PIB de la zone.

Tableau 4 : Soldes budgétaires et dettes publiques dans la zone euro

(en % du PIB)	2001		2002		2003	
	Solde public	Dette publique	Solde public	Dette publique	Solde public	Dette publique
Belgique	0,4	107,6	- 0,1	105,6	0,0	101,7
Allemagne	- 2,8	59,5	- 3,8	60,9	- 3,1	61,8
Grèce	- 1,2	107,0	- 1,3	105,8	- 1,1	102,0
Espagne	- 0,1	57,1	0,0	55,0	- 0,3	53,2
France	- 1,4	57,3	- 2,7	58,6	- 2,9	59,3
Irlande	1,5	36,4	- 1,0	35,3	- 1,2	35,0
Italie	- 2,2	109,9	- 2,4	110,3	- 2,2	108,0
Luxembourg	6,1	5,6	0,5	4,6	- 1,8	3,9
Pays-Bas	0,1	52,8	- 0,8	51,0	- 1,2	50,1
Autriche	0,2	63,2	- 1,8	63,2	- 1,6	63,0
Portugal	- 4,1	55,5	- 3,4	57,4	- 2,9	58,1
Finlande	4,9	43,4	3,6	42,4	3,1	41,9
Zone euro	- 1,5	69,3	-2,3	69,6	- 2,1	69,1

Source : Commission européenne, novembre 2002.

Le souci de développer des politiques budgétaires plus contra-cycliques explique que le commissaire Pedro Solbes ait lui-même proposé d'assouplir le calendrier adopté antérieurement par le Conseil européen, en reportant de 2004 à 2006 la date à laquelle les Etats membres devront présenter « *une situation budgétaire proche de l'équilibre ou excédentaire* » et en limitant l'objectif immédiat à une baisse de 0,5 % par an du déficit structurel. Mais la diversité des situations a conduit les responsables des divers Etats à des positions contradictoires, les pays les plus vertueux (souvent plus petits) contestant que des pays plus importants (moins vertueux) puissent échapper à la discipline commune.

On sait que cette polémique a conduit le Président de la Commission, M. Romano Prodi, à qualifier le Pacte de stabilité et de croissance de « *stupide comme toutes les décisions qui sont rigides* ». En France, le nouveau gouvernement a d'abord plus semblé soucieux de son autonomie budgétaire que de la redéfinition et du respect de nouvelles règles communes. Récemment, M. Francis Mer a proposé d' « *affiner* » le Pacte en suggérant d'introduire cinq paramètres : le déficit, l'inflation, l'emploi, la dette et la « *qualité de la préparation du futur* ». Cette dernière expression devrait impliquer, selon notre Assemblée, de réservier un sort particulier, dans l'appréciation de l'équilibre des finances publiques, aux investissements pour l'avenir comme vient de le proposer l'avis adopté par notre Assemblée le 13 novembre 2002 sur « *L'investissement public en France : bilan et perspectives* », sur le rapport de M. Charles Demons.

En tout cas, et sans préjuger des conclusions de la saisine en cours intitulée « *Nouvelles politiques conjoncturelles et dialogue macro-économique en France et en Europe* » (rapporteur : M. Dominique Taddéï), l'évolution du débat peut conduire à confirmer et à affiner les préconisations des précédents avis de conjoncture pour une renégociation du Pacte de manière à en faire un véritable « *Pacte de croissance dans la stabilité* » :

- retenir une batterie plus large de critères, tout en distinguant leur importance ; celui du niveau relatif de la dette et de son évolution étant par exemple plus significatif que celui du déficit instantané ;
- apprécier le respect de ces critères sur des périodes tenant compte des fluctuations de la conjoncture et assortir celui-ci d'un système de sanction crédible et légitime ;
- accepter que les assouplissements prévus pour situation temporaire ou événements exceptionnels soient applicables à titre préventif, et non pas seulement une fois la récession confirmée.

Mais la redéfinition du Pacte doit nécessairement s'accompagner du renforcement de la coordination des politiques budgétaires et plus généralement des politiques économiques. Cela suppose en particulier de donner tout son sens à la concertation des « *grandes orientations des politiques économiques* » (GOPE), en articulant mieux les rôles de la Commission et du Conseil et en faisant place à celui du Parlement européen, mais surtout, pour les pays-membres de la zone euro, en améliorant la coordination au sein de l'euro-groupe, en liaison avec la BCE. Cela suggère aussi des actions communautaires plus ambitieuses, notamment pour des efforts communs en recherche-développement, pour la réalisation d'infrastructures et le développement de services d'intérêt général. Cette réflexion devra également être menée dans le cadre des perspectives que trace la « *Convention sur l'avenir de l'Europe* » concernant à la fois l'approfondissement et l'élargissement de l'Union européenne.

Ce souhait d'une meilleure coordination des politiques budgétaires a été affirmé par la Commission dans sa communication du 21 novembre 2002. Celle-ci ne fait toutefois, pour l'essentiel, que reprendre la proposition du commissaire Solbes sur la mise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance.

Encadré 4 : La communication de la Commission européenne du 21 novembre 2002 intitulée « *Renforcer la coordination des politiques budgétaires* »

La communication présentée par la Commission le 21 novembre 2002 répond notamment à l'appel lancé par le Conseil européen du printemps 2002 tenu à Barcelone. Celui-ci avait alors mis en exergue la nécessité de réaliser de nouveaux progrès en « *renforçant les mécanismes existants de coordination des politiques budgétaires* », en chargeant la Commission de présenter, « *avant le Conseil européen de printemps de 2003, des propositions pour mieux coordonner les politiques économiques* ». Elle contient cinq propositions en vue d'améliorer l'interprétation du pacte de stabilité et de croissance :

- tenir compte de la conjoncture économique lors de la définition des objectifs budgétaires au niveau de l'Union européenne ainsi que dans le cadre de la surveillance des positions budgétaires des Etats membres ;
- prévoir des dispositions transitoires claires pour les pays dont les déficits sous-jacents ne sont pas « *proches de l'équilibre ou excédentaires* », qui seraient tenus d'améliorer leur position budgétaire de 0,5 point de PIB par an ;
- considérer un « *relâchement pro-cyclique* » des politiques budgétaires en période de conjoncture favorable comme une violation des règles budgétaires arrêtées au niveau de l'Union européenne, ce qui devrait déclencher une « *réaction rapide et appropriée* », faisant appel aux instruments prévus par le traité ;
- n'accepter une « *légère* » détérioration de la position budgétaire sous-jacente d'un Etat membre que si elle résulte de l'introduction d'une « *vaste réforme structurelle* », telle une réforme fiscale ou un programme d'investissement public à long terme dans des infrastructures physiques ou du capital humain ;
- donner plus de poids au ratio de la dette publique dans le processus de surveillance budgétaire, les pays dépassant les 60 % du PIB devant présenter, dans leur programme de stabilité et de convergence, des « *stratégies ambitieuses à long terme* » destinées à réduire leur niveau d'endettement.

Par ailleurs, dans une communication du 27 novembre 2002, la Commission appelle à une amélioration des statistiques relatives à la zone euro et à l'adoption d'un code de bonnes pratiques.

II - UNE CROISSANCE RALENTIE EN FRANCE DEPUIS DEUX ANS

Au cours de la période 1997-2001, l'économie française a connu une forte croissance, dont le taux moyen annuel s'est monté à 3,7 %, soit 0,7 point de plus que la moyenne de la zone euro¹. Notons que la dernière révision des comptes de l'INSEE a conduit à majorer à la hausse la croissance en 2000 (4,2 % contre 3,6 %), alors que celle de 2001 était revue en baisse (1,8 % contre 2 %), ce qui ne modifie pas la croissance de l'ensemble de cette période, mais réduit l'acquis de croissance pour 2002.

¹ Source : Commission européenne. Ce résultat n'est pas contradictoire avec le fait que la position de la France se soit dégradée au cours de la période 1990-2001, en raison de la faible croissance avant 1997. Le PIB n'a progressé que de 25 % sur l'ensemble de cette période, contre 29 % dans la zone euro (chiffre analogue pour l'Union européenne). Cela veut simplement dire que la forte embellie de fin de période n'a pas suffi à rattraper le retard antérieur. Notons cependant que le classement de la France opéré par Eurostat défavorise la France en ce qu'il repose sur des comparaisons d'après les parités de pouvoir d'achat (PPA).

A - DEPUIS 1997, L'ÉCONOMIE FRANÇAISE EST L'UNE DES PLUS DYNAMIQUES DE LA ZONE EURO

Cette forte croissance s'est produite avec une faible inflation, la plus faible d'Europe (4,2 % cumulée entre 1997 et 2000, contre 7,7 % pour le zone euro), et un excédent important de la balance des paiements. En même temps, l'évolution du marché du travail s'est traduite par la mise au travail de 1,8 million de salariés supplémentaires entre 1997 et 2001 (dont 200 000 temps partiel seulement), ce qui a permis - pour les créations d'emplois - un écart de croissance constamment positif entre la France et ses principaux partenaires européens (culminant à 1 point au milieu 2001), et une nette diminution du taux de chômage (de 3,5 points).

Tableau 5 : Croissance, emploi et inflation dans la zone euro : 1997-2001

	1997			1998			1999			2000			2001		
	PIB ⁽¹⁾	Emploi ⁽²⁾	Prix ⁽³⁾	PIB ⁽¹⁾	Emploi ⁽²⁾	Prix ⁽³⁾	PIB ⁽¹⁾	Emploi ⁽²⁾	Prix ⁽³⁾	PIB ⁽¹⁾	Emploi ⁽²⁾	Prix ⁽³⁾	PIB ⁽¹⁾	Emploi ⁽²⁾	Prix ⁽³⁾
France	1,9	0,6	1,4	3,5	1,7	0,6	3,0	2,1	0,2	3,6	2,5	1,2	2,0	1,5	1,2
Allemagne	1,4	- 0,2	2,0	2,0	1,1	1,1	1,8	1,2	0,4	3,0	1,6	1,4	0,6	0,2	1,8
Italie	2,0	0,4	2,2	1,8	1,1	2,1	1,6	1,2	2,1	2,9	1,9	2,8	1,8	2,0	2,9
Zone euro	2,3	0,8	2,0	2,9	1,9	1,5	2,7	2,0	1,1	3,5	2,3	2,1	1,6	1,4	2,3

⁽¹⁾ Taux de croissance en volume, en %.⁽²⁾ Taux de croissance de l'emploi total, en %.⁽³⁾ Indice implicite de prix à la consommation, taux de croissance en %.

Source : OCDE.

Cette bonne performance du marché du travail a permis une augmentation du revenu des ménages due, ce qui était nouveau, à la croissance des emplois plus qu'à celle des salaires par tête, du fait de la modération salariale accompagnant le passage aux 35 heures. Et cette augmentation de revenus s'est traduite à la fois par une consommation nettement plus soutenue (avec un rythme de croissance sensiblement supérieur à celui des autres pays de la zone euro, notamment Allemagne et Italie) et par une augmentation du taux d'épargne.

L'emploi a bénéficié d'une croissance favorable mais son augmentation a été d'autant plus forte que le contenu de la croissance en emplois s'est accru. Cet « *enrichissement de la croissance en emplois* » n'est pas propre à la France, même s'il ne touche pas des pays comme le Royaume-Uni et les Etats-Unis : il concerne depuis les années 1990 la plupart des pays européens, ainsi que le Japon. Mais pour la France, où il se manifeste par le fait que la croissance nécessaire pour créer des emplois serait passée, en moyenne, selon les estimations¹, de 2,3 % dans les années 1980 à 1,3 % dans les années 1990, il peut être rapproché de la succession ou la combinaison de mesures d'allègement des cotisations sociales et de réduction de la durée du travail.

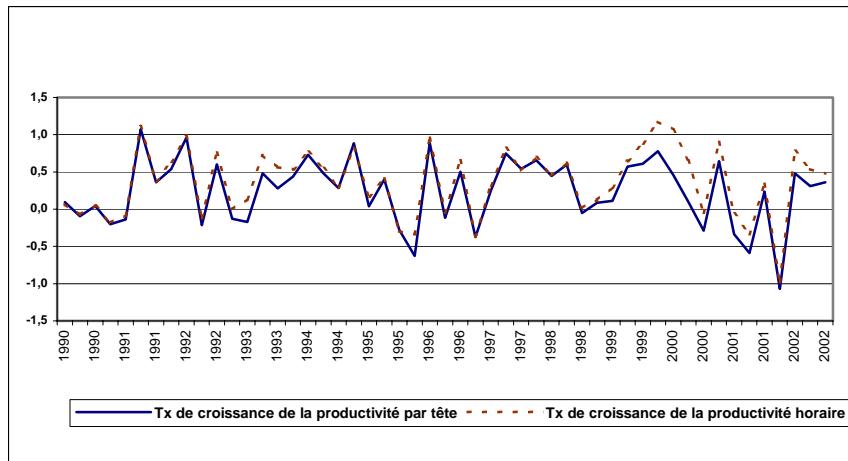
Des travaux économétriques fournissent une évaluation des créations d'emplois permises par l'abaissement des charges entre 1993 et 1997 dans une fourchette allant de 250 000 à 460 000. Des travaux réalisés par la DARES d'après ses enquêtes pour tenter de faire apparaître l'effet hors conjoncture concluent à une contribution du passage à 35 heures à la progression des effectifs salariés de 240 000 emplois de 1998 à la fin 2000.

L'enrichissement de la croissance en emplois traduit un ralentissement de la progression de la productivité apparente du travail, qui peut avoir des causes diverses, y compris un ralentissement de la modernisation de l'appareil productif ou des fruits des innovations : il semble en effet que la mise en œuvre des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) soit moindre et ses effets moins importants dans la plupart des pays d'Europe qu'aux Etats-Unis. Mais il n'est pas surprenant que la mise au travail de travailleurs moins qualifiés se traduise par un ralentissement de la productivité par tête. Et il n'est pas surprenant non plus que la réduction du temps de travail provoque un décrochage entre l'évolution de la productivité par tête et celle de la productivité horaire qui bénéficie de la réorganisation du travail qui l'accompagne (la DARES estime à 4 % les gains de productivité horaire permis par la RTT). Ce décrochage est manifeste dans la période récente, comme en témoigne le graphique suivant².

¹ Cette estimation se fait par comparaison du taux de croissance du PIB avec celui de la productivité par tête.

² Ce graphique doit être interprété avec précaution compte tenu de ce que : il porte sur le champ du secteur concurrentiel non agricole ; les effectifs utilisés dans le ratio comprennent les effectifs salariés et non-salariés ; la durée du travail est une durée synthétique intégrant l'évolution de la durée des temps complets, de la durée et de la proportion de temps partiel, des heures supplémentaires et du chômage partiel indemnisé.

Graphique 2 : Evolution trimestrielle de la productivité horaire et de la productivité par tête du secteur concurrentiel non agricole : 1990-2002



Source : ministère des affaires sociales, du travail et de l'emploi.

La modération salariale accompagnant la réduction du temps de travail et les gains de productivité horaire ont limité l'augmentation du coût salarial par unité produite, qui a néanmoins connu une certaine augmentation (d'environ 4 % en 2001). Cette augmentation s'est traduite par une légère déformation du taux de partage de la valeur ajoutée, en faveur des rémunérations, dont la part est remontée à 57,6 % en 2001, contre 56,5 % en 1997 (après un creux de 55,7 % en 1998), mais reste nettement en deçà des niveaux atteints dans la période 1980-1984 (supérieure à 60 %).

B - LA FRANCE GAGNÉE PAR LA MOROSITÉ ?

Jusqu'à présent l'économie française est restée l'une des plus « dynamiques » de la zone, grâce notamment à la robustesse de la demande de consommation. Mais elle a subi le ralentissement mondial, la chute de la demande extérieure se traduisant par un déstockage brutal. Comme ailleurs, la reprise ne s'est amorcée qu'au début 2002, et elle s'est rapidement essoufflée. La croissance française a donc commencé à ralentir à partir de la mi-2000. En moyenne mobile sur trois trimestres, la tendance est de moins de 1 % l'an depuis le deuxième trimestre 2001. Au-delà d'oscillations de court terme liées aux ajustements de stocks, elle paraît stabilisée.

Les perspectives sont régulièrement révisées en baisse depuis le début de l'été. Par ailleurs l'inflation est plus importante que prévu (ralentissement de la productivité, hausse du prix du pétrole) : l'inflation sous-jacente est actuellement au rythme annuel de 2 % et l'indice des prix connaîtra en fin d'année un glissement de l'ordre de 2,2-2,3 %.

L'évolution de l'emploi s'est infléchie dès 2001 : 238 000 créations au premier semestre, et 128 000 au second. Mais on observe encore pour 2002 une augmentation des effectifs salariés : la hausse de 0,2 % constatée au cours du troisième trimestre correspond à un accroissement de 0,6 % sur un an. Cette augmentation est le résultat d'une augmentation de l'emploi tertiaire, qui compense les destructions dans l'industrie (- 2 % sur un an). La durée du travail diminue encore de 0,1 % sur le trimestre (1,2 % en un an) : la durée du travail s'établit maintenant à 35,7 heures. Au total, on peut espérer que les créations nettes d'emplois resteront positives en 2002, de l'ordre de 40 000.

Cette évolution contraste avec les indications sur le niveau des licenciements économiques et des effets des restructurations : on en dénombre en effet 150 000 au 1^{er} semestre (40 000 de plus que l'an dernier). On peut craindre une nouvelle amplification du mouvement, qui touche de nombreux secteurs industriels ou de services, et qui traduit notamment les conséquences d'une vague importante de restructurations et de fusions (Compaq HP, réduction du périmètre d'Alcatel, vente d'une partie des actifs de Vivendi après la chute de M. Jean-Marie Messier...). Il est difficile de prévoir le mouvement net des créations et destructions d'emplois, en l'absence de données sur les emplois créés et compte tenu de ce que l'annonce des plans sociaux ne se traduit par des suppressions effectives qu'après un certain délai. Après avoir augmenté depuis juillet 2001, le taux de chômage reste depuis plusieurs mois stable à 9 %.

D'après les comptes trimestriels, le PIB aura connu une augmentation de 0,6 % au premier trimestre, mais seulement de 0,4 % au deuxième et de 0,2 % au troisième. Le taux de croissance pour 2002 sera donc faible et autour de 1 % (contre 4,2 % en 2000 et 1,8 % en 2001). Cette inflexion traduit notamment le fléchissement de la production industrielle, qui n'a jamais retrouvé depuis son niveau d'août 2001.

Ce ralentissement est imputable aux diverses composantes de la demande :

- si la consommation des ménages reste l'élément le plus dynamique, son profil est assez irrégulier : progression de 0,3 % au premier trimestre, de 0,4 % au deuxième, de 0,7 % au troisième (cette progression est liée en partie au relèvement du taux d'épargne) mais les dépenses de consommation de produits manufacturés ont été en recul en septembre de 1,2 %. L'indice résumé de l'opinion des ménages est lui aussi fluctuant : orienté à la baisse depuis le début 2001, il avait un peu remonté au premier semestre 2002 pour retomber ensuite, il se redresse légèrement en octobre. Le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages (brut) progresse de 0,5 % au deuxième trimestre après avoir chuté de 0,3 % au premier ;
- l'investissement des entreprises est en recul. L'investissement dans l'industrie avait stagné en 2001. Selon l'enquête réalisée en octobre dernier, il se contracterait cette année de 7 % en valeur et de 9 % pour la seule industrie manufacturière. Les opinions des industriels sont plus favorables concernant les coûts, la situation de trésorerie et les frais financiers (jugés en amélioration ou peu pesants) que concernant la demande : le taux d'utilisation des capacités est tombé à 83,7 % en

octobre 2002 contre 87,3 % en octobre 2000 mais reste pourtant au dessus de sa moyenne sur longue période. La courbe des difficultés de trésorerie est en hausse depuis le milieu 2000 mais reste nettement en dessous du pic constaté en 1993-1994. Comptant sur un effet restrictif de leur endettement mais sur un effet favorable du niveau des taux d'intérêt, les industriels s'attendent globalement à un effet neutre des conditions de financement pour 2003, le solde d'opinion s'établissant au niveau moyen observé depuis le début des années 1990. Le taux de marge a baissé de 2,5 points de valeur ajoutée depuis 1999. Le taux d'autofinancement est passé de 100,5 % en 1998 à 66,9 % au deuxième trimestre 2002, malgré la baisse des investissements. Parallèlement à cette baisse, on constate un net freinage des dépenses de recherche. Les variations de stocks contribuent négativement à la croissance, mais l'ampleur du repli des stocks peut laisser espérer un rebond prochain ;

- les échanges extérieurs contribuent positivement à la croissance, du fait d'une croissance plus rapide des exportations que des importations. Le pays avait perdu des parts de marché en 2001. Il en a reconquis depuis une partie, la compétitivité hors-prix compensant la détérioration de la compétitivité-prix résultant notamment de l'appréciation de l'euro.

Tableau 6 : France : les prévisions pour 2002 et 2003

	(en %)					
	Projet de loi de finances pour 2003 (septembre 2002)		Rexecode (septembre 2002)		OFCE (octobre 2002)	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
PIB	1,2	2,5	1,1	2,1	0,9	1,8
Consommation des ménages	1,8	2,4	1,8	2,2	1,7	1,6
Investissement des entreprises	0,0	3,0	- 0,5	1,0	- 0,5	0,7
Inflation (moyenne annuelle)	1,8	1,6	1,9	1,5	1,8	1,8
Taux de chômage	-	-	9,2	9,6	9,1	9,3

Source : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, OFCE, Rexecode.

C - LES DILEMMES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le cadre macro-économique du projet de loi de finances (PLF) pour 2003 repose sur l'hypothèse, optimiste, d'une reprise intervenant avant la fin de l'année en cours : il suppose alors une croissance de 2,5 % en 2003 (après 1,2 % en 2002) avec une hypothèse d'inflation de 1,6 % (après 1,8 % en moyenne annuelle en 2002). Les décisions budgétaires sont présentées comme devant favoriser ce dynamisme, notamment par l'effet sur la demande des baisses d'impôt. Le déficit prévu était de 2,6 % du PIB, comme en 2002 (estimation révisée après l'audit des finances publiques remis au nouveau gouvernement en juin).

A l'occasion de la discussion au Sénat du PLF 2003, le gouvernement a cependant adapté ses mesures budgétaires à un scénario moins optimiste. Le projet de loi de finances rectificative pour 2002 qui vient d'être présenté évalue à 1,6 milliard d'euros pour cette année la perte de recettes fiscales, il prend en compte divers ajustements - à la hausse - des dépenses, mais décide 2,6 milliards d'annulations de crédit. Au total, le déficit annoncé pour 2002 passe de 2,6 % à 2,8 % du PIB. Pour 2003, le gouvernement conserve encore son hypothèse de croissance comme étant « *plausible* ». La diminution de recettes ne serait que de 0,8 milliard (correspondant à la partie « *récurrente* » de la perte pour 2002), mais elle serait compensée par une diminution équivalente de dépenses pour maintenir le déficit à son niveau de 2,6 % du PIB. Cette nouvelle présentation fait ainsi apparaître une diminution du déficit entre 2002 et 2003. Le gouvernement a, par ailleurs, annoncé que, si la conjoncture l'exigeait, le déficit prévu pour 2003 serait contenu à son niveau prévu par gel de certaines dépenses¹.

1. Les orientations et les premières mesures du nouveau gouvernement

1.1. Mesures sociales et relatives à l'emploi

La « *loi relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi* » met d'abord fin au système complexe des multiples garanties de rémunération mensuelle (GRM) créées par la « *Loi Aubry 2* ». Faisant écho à l'avis rendu par le Conseil économique et social au gouvernement (présenté en juillet par M. Jean Gautier, « *SMIC et réduction du temps de travail : des divergences à la convergence* »), elle réalise, d'ici le 1^{er} juillet 2005, l'alignement de ces GRM vers la plus élevée (la plus récente), en augmentant le SMIC dans cet intervalle de 11,4 %. Cependant, en même temps que cet alignement s'étale sur trois ans, il déconnecte les augmentations du SMIC - qui ne sera réévalué qu'en fonction de l'évolution des prix - de l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers.

La loi porte également « *assouplissement des 35 heures* ». Un décret a élargi, pour 18 mois, le contingent des heures supplémentaires de 130 à 180 heures. La loi invite à la négociation et prévoit qu'au vu du bilan de ces négociations le décret sera réexaminé après avis de la Commission nationale de la négociation collective (CNNC) et du Conseil économique et social. Le texte crée un seul régime pour les 8 premières heures supplémentaires et donne la possibilité à un accord de branche étendu de fixer le taux de majoration de ces heures (avec un plancher de 10 % contre 25 % et 50 % antérieurement pour les entreprises de plus de 10 salariés). Le seuil de déclenchement du repos compensateur est porté de 10 à 20 salariés.

Enfin, le dispositif des allègements de charges est modifié et réorienté : un seul régime est prévu, en supprimant toute connexion avec la durée du travail ; d'ici trois ans, toutes les entreprises bénéficieront d'un allègement des charges patronales augmenté et dégressif jusqu'à 1,7 SMIC contre 1,3 actuellement pour

¹ La dette accumulée par France-Télécom, provoquée par ses acquisitions et la facture de la licence UMTS, pèse sur les finances publiques. Mais la vente à la BNP de la participation de l'Etat dans le Crédit Lyonnais va rapporter 2,2 milliards d'euros, dont 500 millions seront affectés au fonds de réserve pour les retraites, le solde étant consacré à aider les entreprises publiques à se désendetter.

les entreprises restées à 39 heures. Ce nouveau régime est destiné à compenser la hausse du SMIC et - au-delà - à réduire le coût du travail.

L'ensemble de ces mesures modifie notablement la situation. Le SMIC est augmenté, avec un financement assuré en grande partie par l'allègement des charges. Les 35 heures sont remises en cause. L'augmentation du contingent d'heures supplémentaires permet aux entreprises de rester à 39 heures, d'autant que la majoration de ces heures peut être réduite. L'incitation à la réduction du temps de travail (RTT) que représentait la conditionnalité des aides disparaît puisque les réductions de charges ne sont plus liées à l'existence d'accords RTT. De la sorte, risque d'apparaître une coupure entre deux types d'entreprises : celles qui ont conclu des accords de RTT et qui préféreront y rester ; et celles qui resteront ou reviendront aux 39 heures.

Parallèlement, est annoncée une révision de la loi de modernisation sociale, qui prévoit de suspendre - pour 18 mois - les dispositions ayant trait aux procédures susceptibles d'allonger les délais pour opérer un licenciement. La fixation de nouvelles règles est renvoyée à la négociation interprofessionnelle. A l'expiration de ces 18 mois, le gouvernement prévoit soit de reprendre les dispositions résultant de la négociation, soit de les fixer lui-même par la loi. Face à la recrudescence des restructurations et des plans sociaux, le gouvernement a, par ailleurs, installé une cellule interministérielle de veille et d'accompagnement, confié à M. Claude Viet.

D'autres dispositifs sont réaménagés. Le dispositif des « *emplois-jeunes* » est mis en extinction. Des mesures de transition sont néanmoins prévues pour honorer les contrats signés et pour financer - de façon dégressive - la prolongation pour trois ans des contrats existants par les associations qui y seraient disposées. Il lui est substitué le dispositif des « *contrats jeunes sans charges* » pour les jeunes non-qualifiés. Ils donnent lieu à exonération totale des charges patronales pendant 2 ans et de 50 % la troisième année. L'hypothèse est que ce dispositif - destiné à monter en puissance d'ici 2005 - pourrait bénéficier à 350 000 jeunes mais il ne créerait en net que 40 000 emplois. Parallèlement, est envisagé un nouveau dispositif, celui des « *Civis* » (contrats d'intégration dans la vie sociale), pris en charge par les associations avec participation financière de l'Etat, dans les champs social, humanitaire et éducatif. Enfin, intervient une réduction importante des CES (contrats emploi-solidarité) et CEC (contrats emploi consolidé), amplifiant la baisse déjà constatée depuis 2001.

1.2. Les mesures budgétaires

Les choix budgétaires s'analysent d'abord sous l'angle des recettes. Une nouvelle diminution de l'impôt sur le revenu de 1 % (de façon à faire passer le taux marginal maximum sous la barre de 50 %) s'ajoute à celle de 5 % intervenue dans le budget rectificatif 2002. Cette baisse uniforme (dont le coût représente 0,78 milliard d'euros) bénéficie plus aux ménages les plus aisés qui sont également favorisés par le relèvement du plafond de réduction pour les emplois à domicile (pour un coût de 70 millions). Le coût de l'abaissement de 5 % de l'impôt sur le revenu intervenu au titre de l'année 2002 s'élevait déjà à 2,5 milliards. Parallèlement, sont légèrement augmentées les sommes consacrées à la prime pour l'emploi (au bénéfice des salariés à temps partiel), ce qui

représente une charge de 280 millions. Au total, les allègements au profit des ménages représentent 1,13 milliard d'euros pour l'année 2003.

Par ailleurs, 2,97 milliards d'euros d'allègements interviennent au profit des entreprises. L'achèvement de la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle correspond à un coût de 1,830 milliard d'euros, la révision des allègements de charge sur les bas salaires représente 800 millions, et les exonérations de charges pour les contrats-jeunes correspondent à 25 millions (pour 2003).

Les dépenses publiques augmentent de 2,7 % en valeur, soit 1,2 % en volume (0,3 % en volume par rapport au budget révisé de 2002) : elles sont donc réduites en pourcentage du PIB. Un nombre limité de ministères voient leurs dépenses s'accroître en volume : ce sont la Défense, l'Intérieur et la Justice. En revanche, sont réduits ou comprimés les crédits pour la plupart des autres ministères, les baisses les plus notables concernant ceux de la Culture, du Travail, de la Santé et de la Solidarité, de l'agriculture et de l'Ecologie. L'ensemble de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche n'augmente que de 1,7 %. L'Education nationale perd 2 524 emplois, et le budget de l'Enseignement Supérieur n'augmente que de 1 % en valeur. Le Budget civil de recherche et de développement (BCRD) baisse de 0,8 % en valeur alors qu'a été affiché l'objectif de faire passer la dépense nationale de recherche à 3 % du PIB. Le total des emplois budgétaires civils baisse de 1 089, mais des créations sont prévues à la police et à la justice (pour un total de 3 788). Seules 360 créations sont prévues au titre de l'application de la loi Sapin sur la résorption de la précarité contre 4000 l'an dernier : le maintien des engagements de titularisation ne pourrait donc avoir lieu qu'en ne procédant pas à de nouveaux recrutements pour remplacer les départs à la retraite.

2. Enjeux et problèmes

La plupart de mesures gouvernementales sont présentées comme permettant d'accroître la croissance potentielle. Celle-ci est estimée à 2,5 % en 2002, mais on note qu'elle risque de diminuer en raison de la démographie (qui fera diminuer la population active). Le rapport économique, social et financier (RESF) signale qu'on peut favoriser le progrès technique mais ne s'y attarde pas. Il développe surtout la mobilisation de l'offre de travail (*« valorisation des ressources humaines »*).

La logique est d'inverser la tendance récente de la croissance française, qui était devenue plus « riche en emplois », en favorisant la flexibilité du marché du travail, en allégeant le coût du travail non-qualifié, notamment pour les jeunes, de poursuivre la réduction des « *trappes à inactivité* », tout en revenant sur le partage du travail : le RESF considère que la réduction du temps de travail a permis la baisse du « *chômage accumulé dans les années de croissance molle* », mais affirme qu'elle est de « *nature à terme de limiter la croissance potentielle et l'emploi* ».

Encadré 5 : Evaluations de diverses mesures de politique économique

Dans le rapport économique, social et financier, divers arguments sont développés pour apprécier l'effet de certaines mesures de politique économique :

- d'une manière générale, les effets de la réduction des prélèvements obligatoires sont analysés à l'aide d'un modèle macro-économique de type WS-PS (*wage setting - price setting*). A la différence de la relation traditionnelle de Philips qui est « asymétrique », le modèle WS-PS suppose que les entreprises ont un prix de référence impliquant une certaine marge, mais que c'est aussi le cas des salariés qui négocient un salaire nominal leur assurant une certaine marge par rapport à l'inflation. La baisse des prélèvements obligatoires, en réduisant le « *coin fiscalosocial* », réduirait le « *taux de chômage d'équilibre* ». Mais ce genre de modèle ignore ce qu'en contrepartie des prélèvements les agents économiques peuvent recevoir comme avantages du fait des fonctions et des transferts assurés par la collectivité ;
- les effets plus particuliers de la baisse de l'impôt sur le revenu sont évalués d'après le modèle MESANGE : une baisse de 5 % permettrait une augmentation de 0,15 % de PIB en deux ans. Mais cette simulation est conduite dans le cadre d'une « *baisse non financée* » de cet impôt, ce qui veut dire qu'on raisonne en supposant qu'elle se traduit par un accroissement équivalent du déficit. Le document reconnaît que l'impact est réduit du fait qu'il bénéficie aux ménages qui épargnent le moins. Mais il insiste sur le fait que cette diminution augmenterait l'offre de travail et réduirait le risque de délocalisation ;
- pour ce qui concerne la réduction de la pression fiscale pesant sur les entreprises, le document reconnaît que, pour comparer les charges fiscales dans les différents pays, il faudrait considérer des indicateurs macro-économiques tenant compte à la fois des taux et des assiettes. Il ne fournit pas de chiffres, et cite simplement des études montrant que si la fiscalité baissait (c'est surtout l'impôt sur les sociétés qui est évoqué), le flux d'IDE entrant serait augmenté ;
- pour l'allègement des charges sur les bas salaires, sont essentiellement utilisés des modèles micro-économiques qui n'envisagent pas de bouclage macro : les estimations concernant les allègements de charges intervenus entre 1993 et 1996 varient entre 250 et 460 000 emplois créés.

De leur côté, les travaux de la DARES reposent principalement sur des résultats d'enquêtes : ils concluent à des impacts sur l'emploi de la RTT de 69 000 emplois en 1999, 171 000 en 2000 et 64 000 en 2001 ; pour ce qui concerne les exonérations générales de cotisations sociales (non liées à la RTT) qui - intervenant depuis 1993 - ont déjà produit leurs effets, l'impact est de : 27 000 en 1999, 19 000 en 2000 et 1 000 en 2001.

La politique du nouveau gouvernement traduit certaines continuités mais d'importantes ruptures par rapport à la politique antérieure. C'est le cas, y compris pour le même type de mesure, par exemple la diminution de l'impôt sur le revenu (différemment ciblée) ou l'allègement de charges sociales pour les bas salaires (redevenant inconditionnel).

La réduction des impôts et plus généralement des prélèvements obligatoires est jugée plus prioritaire que celle du déficit. L'acceptation d'un déficit en période de basse conjoncture ne peut être contestée. Les objectifs et les modalités de la baisse des prélèvements obligatoires peuvent en revanche faire problème. Notre Assemblée s'est déjà prononcée pour une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Elle a souligné en même temps la nécessité d'un large débat sur les missions de l'Etat, les moyens qui doivent être consacrés aux fonctions régaliennes et de service public et aux activités et interventions qui favorisent une « croissance endogène » (infrastructure, formation, recherche), sur les sommes que la collectivité doit consacrer à la solidarité et à la protection sociale. A cet égard, on ne peut que s'inquiéter du freinage de dépenses pour l'avenir telles que celle consacrées à la recherche. La maîtrise des dépenses publiques passe par l'évaluation des politiques publiques. Elle suppose un débat de fond et

une concertation, notamment avec les agents concernés, sur la réforme de l'Etat, dans l'ensemble de ses dimensions, dont bien sûr la décentralisation.

Les modalités choisies pour la baisse des prélèvements peuvent être diverses. Notre Assemblée a déjà exprimé ses réserves sur la polarisation d'une grande partie de cette baisse de la fiscalité sur l'impôt sur le revenu, qui est le seul prélèvement progressif et dont le rendement est déjà limité. Ces remarques ne peuvent qu'être renforcées par le fait que les deux baisses déjà décidées - pour 2002 et 2003 - sont proportionnelles à l'impôt et profitent donc plus aux revenus du haut de l'échelle : ainsi, elles sont d'une moindre efficacité sur la demande de consommation et ne vont pas dans le sens de la justice sociale. Le Conseil économique et social a déjà exprimé son souhait de mettre l'accent sur « *la diminution des impôts indirects, tout particulièrement de la TVA, qui pèse lourd sur les ménages modestes et les familles* » (avis de conjoncture au second semestre 2001, présenté par M. Edouard Salustro). Il convient enfin de réfléchir aux mesures qui peuvent être adoptées concernant la fiscalité des entreprises, pour encourager leurs investissements productifs et leurs efforts de recherche et d'innovation.

La réorientation de la politique de l'emploi traduit un arbitrage au détriment du partage du travail et en faveur d'une incitation à l'emploi non qualifié. A moyen terme, l'impact sur la productivité est relativement incertain et il n'est pas évident que la relance de la productivité qui pourrait être obtenue compense ce qui pourrait être perdu en « diffusion de l'emploi ». Il n'est pas non plus acquis que les relèvements des bas salaires - financés pour une part importante par la collectivité - et que les augmentations de rémunération résultant des dépassements des 35 heures seront suffisants pour compenser la perte de pouvoir d'achat due à cette moindre diffusion. La restauration d'une profitabilité suffisante est compatible, dans un régime de croissance retrouvée, avec un partage de la valeur ajoutée permettant à l'évolution des salaires de suivre les gains de productivité. Ajoutons que les nouvelles modalités d'attribution des allègements ou exonérations de charges risquent d'amplifier les effets d'aubaine (les emplois aidés auraient de toute façon été proposés) ou de substitution (du travail non-qualifié au travail qualifié). Notre Assemblée souligne que peuvent contribuer au relèvement du « potentiel de croissance » et de la croissance effective d'autres dispositions telles qu'un nouvel élan donné à la formation professionnelle (pour laquelle doit reprendre la négociation entre partenaires sociaux), des encouragements au progrès technique et à sa diffusion. Le débat sur la révision de la loi de modernisation sociale pourrait être l'occasion de préciser les conditions d'une meilleure anticipation des problèmes de restructuration, de droits positifs d'information et de discussion donnés aux salariés, de mieux lier les aspects économiques et sociaux de ces restructurations.

A plus court terme, existent des risques importants d'effets « procycliques », qui peuvent avoir une influence négative en cette période de morosité conjoncturelle, et contribuer à alimenter un processus récessif. Le relais entre les anciens et les nouveaux dispositifs peut prendre du temps et l'accentuation de la détérioration du marché de l'emploi pourrait alors exercer un effet négatif sur la demande, en une période où les entreprises limitent leurs investissements essentiellement en raison de l'incertitude sur leurs débouchés.

La même remarque peut être faite en ce qui concerne l'UNEDIC, dans la mesure où les réformes engagées récemment ont été prises dans une période différente : au delà des débats qu'a suscités la mise en œuvre du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), la question qui se pose en cette période où la conjoncture et les comptes de l'UNEDIC sont plus défavorables est celle de la pérennité des allocations et de la consistance des formations proposées.

III - LA CONJONCTURE SOCIALE : APRÈS UNE STABILISATION, RISQUE D'UNE NOUVELLE AGGRAVATION DES INÉGALITÉS

Le dernier rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) intitulé « *La longue route vers l'euro. Croissance, emploi, revenus 1985-2000* » fournit des indications intéressantes sur l'évolution des inégalités. Tout en précisant que « *l'exercice est difficile* »¹, il fait apparaître que les années soixante-dix avaient été marquées par une forte réduction des inégalités de niveau de vie et de pauvreté, que le mouvement s'est ralenti dans les années quatre-vingt, et qu'il se serait interrompu dans la première moitié des années quatre-vingt dix, où certains indicateurs de pauvreté remontent légèrement (avec un déplacement des facteurs d'inégalité : la pauvreté augmente chez les salariés et les chômeurs). Il semble que, depuis 1997, la reprise de la croissance avec la diffusion de l'emploi et les diverses mesures concernant les transferts sociaux ont permis de « *soutenir le niveau de vie des plus défavorisés et de réduire la pauvreté parmi les actifs* ».

A - L'ÉVOLUTION RÉCENTE DES INDICATEURS SOCIAUX

1. Le travail

1.1. La population active et les jeunes

La population active française a connu une augmentation proche de 2 % en 3 ans, de 1998 à 2001, dépassant aujourd'hui 26 millions (fig. 1). Ce dynamisme est plus fort que celui des pays voisins, même s'il est assez sensiblement inférieur à celui des Etats-Unis (3 % d'augmentation dans la même période). La part des femmes dans la population active est stable (45,8 % contre 45,7 %) mais reste significativement supérieure à la moyenne de l'Union européenne (fig. 2).

Le taux d'activité, s'il s'est amélioré depuis 1998 (de 54,5 % à 54,9 %), ne fait que rejoindre son niveau de 1990 et reste nettement en deçà de celui de 1980 (fig. 3). Il se situe dans la moyenne européenne (fig. 4) qui recouvre une large dispersion (fig. 4). La France se trouve cependant en dessous de cette moyenne pour la tranche de 50-64 ans, même si l'on constate une amélioration depuis 1998, sensible notamment pour la tranche 55-59 ans en raison du freinage des mises en pré-retraite. Il est regrettable que les données publiées par Eurostat ne permettent pas de faire la comparaison des taux d'activité des tranches 50-54 et 55-59 ans, qui devraient être les cibles privilégiées du relèvement du taux d'activité en fin de carrière. Du côté des jeunes, le taux d'activité est en

¹ Citons parmi les raisons de ces difficultés : le manque d'homogénéité des statistiques et des traitements réalisés, l'absence d'informations sur les revenus des patrimoines, la difficulté de distinguer la tendance de fond et la conjoncture.

réduction depuis 20 ans, mais il remonte légèrement depuis 1988 : les taux de scolarisation qui ont augmenté fortement en longue période, diminuent depuis 4 ans - avec une baisse plus marquée pour la tranche 20-24 ans - (fig. 5), en raison notamment de l'amélioration de l'emploi. On observe une nette diminution sur les vingt dernières années du nombre de jeunes sortant du système éducatif sans aucune qualification (fig. 6) dont la proportion reste cependant importante (supérieure à 12 %) ; après une nette augmentation depuis 1980, la proportion de jeunes obtenant une licence et plus est en quasi stagnation depuis 1998.

1.2. Les effectifs, la durée du travail, la précarité

La proportion de salariés (hors Etat et collectivités locales) passe de 64,4 à 66,4 % de janvier 1999 à mars 2002, traduisant ainsi un mouvement tendanciel (de baisse de la proportion de non salariés) ainsi que l'embellie de l'emploi (fig. 7). Les formes particulières d'emploi régressent légèrement en proportion depuis 2000 mais ont connu une nette augmentation - absolue et relative - depuis 1990 ; il en est de même pour les stagiaires et les emplois aidés. La proportion de salariés de l'Etat et des collectivités territoriales est en légère baisse depuis 1990, mais la part des « *formes particulières d'emploi* » y reste stable.

Les effectifs salariés dans le secteur marchand sont en augmentation, à un rythme important jusqu'au 3^{ème} trimestre 2001 (accroissement de 885 000 en 2 ans). Depuis le 4^{ème} trimestre 2001, la croissance des effectifs du tertiaire compense la chute des effectifs de l'industrie, ceux de la construction restant stables (fig. 8). Les effectifs de la Fonction publique ont, nous l'avons vu, augmenté à un rythme moindre depuis 1990 (c'était l'inverse entre 1980 et 1990 du fait de la dégradation de l'emploi marchand) : l'augmentation la plus forte concerne la fonction publique territoriale (fig. 9).

La baisse relative des effectifs non salariés est aussi une baisse absolue, et elle concerne toutes les catégories, mais plus particulièrement les aides familiaux (fig. 10). Les effectifs d'indépendants sont cependant quasiment stables depuis 1998 et ceux d'employeurs sont ceux qui ont connu la baisse relative la plus faible depuis 1990 (7,5 % contre 25 % pour l'ensemble des non-salariés).

Les mesures de réduction du temps de travail ont modifié la répartition des personnes occupées en fonction de leur horaire de travail (fig. 11). Les temps complets de 35 à 38 heures sont passés de 1,648 million en janvier 1990 à 9,601 millions en mars 2002, et ont été notamment multipliés par 4,6 entre janvier 1999 et mars 2002 : leur proportion représente maintenant plus de 40 % du total. Les temps complets de 39 à 40 heures ont été réduits de 63 %, mais les temps complets de 41 heures ou plus de seulement 13 %. Toutefois la RTT n'a fait que stabiliser le temps partiel en dessous de 30 heures ou légèrement diminuer celui de 30 heures ou plus, qui ont tous deux fortement augmenté depuis 1990, et le temps complet inférieur à 35 heures a légèrement augmenté. La réduction du temps de travail (qui descend à 35,69 heures pour l'ensemble des salariés à temps complet du secteur marchand) est d'autant plus marquée qu'augmente la taille de l'entreprise (fig. 12) : le temps de travail est ainsi de 35,15 heures pour les entreprises de 500 salariés et plus contre 37,16 heures pour celles de 10 à 19 salariés. Ces chiffres témoignent cependant de ce que le mouvement, même s'il

est inégal, a gagné toutes les catégories d'entreprises, le secteur le moins concerné apparemment (mais c'est un secteur où la taille moyenne des entreprises est plus faible) étant celui de la construction. Si l'on procède aux comparaisons de la durée hebdomadaire du travail dans l'Union européenne (fig. 13), la France se situe ainsi en dessous de la moyenne (38,3 contre 40,1), mais proche de l'Italie (38,5), cette moyenne étant notablement relevée par les horaires très lourds pratiqués au Royaume-Uni (43,5).

Depuis 1997, le sous-emploi a notablement diminué en France (fig. 14), que les personnes travaillant à temps partiel recherchent un temps complet ou un temps partiel supplémentaire ou qu'elles souhaitent simplement travailler davantage : au total, le taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel est passé de 39,4 % en mars 1997 à 31,6 % en mars 2002, mais il reste encore trop important, et sa diminution concerne beaucoup plus les hommes que les femmes.

Au niveau de l'Union européenne, l'emploi à temps partiel est moins important en France que dans la moyenne (16,4 % contre 18,1) ; en revanche, l'emploi intérimaire y est plus important (14,9 % contre 13,2). Cet emploi intérimaire a cependant considérablement augmenté (plus que doublé) en France depuis 1990, tout en diminuant avec l'inflexion de la conjoncture depuis mars 2001. Les CDD ont également augmenté, mais à un rythme moins élevé, depuis 1990 (de 334 milliers à 898 milliers en mars 2002). On observe cependant leur stabilisation depuis janvier 1999.

Les évolutions décrites ci-dessus se sont accompagnées d'une intensification du travail et d'une multiplication des souffrances sociales connexes qui justifieraient d'étudier l'intégration dans le « *tableau de bord des indicateurs sociaux* » des résultats des enquêtes menées sur ce sujet par la DARES et le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

1.3. Les mouvements sur le marché du travail

Les mouvements de personnels dans les établissements de plus de 10 salariés (fig. 17) depuis le début 2001 témoignent de la moins bonne situation du marché du travail, le taux de rotation faiblissant quelle que soit la taille de l'entreprise. Parmi les causes de sortie, on note l'accélération importante des licenciements économiques, alors que se manifeste ici (compte tenu du décalage des données) seulement l'amorce d'un mouvement qui n'a fait que s'amplifier depuis.

Les courbes de difficultés de recrutement (fig. 18) sont également sensibles à l'inflexion de la conjoncture. On observe une chute dès le début 2001, après la montée rapide des trois années antérieures. Cette chute concerne toutes les catégories, des cadres aux ouvriers spécialisés ; mais ne sont pas encore atteints les creux observés en 1993-94.

1.4. L'état des relations sociales

La négociation collective (fig. 19) s'est activée de 1998 à 2001 au niveau interprofessionnel ou de branche, en même temps que la négociation d'entreprise est retombée - ainsi que le nombre de salariés couverts par un accord d'entreprise - à son niveau de 1998, après une poussée en 1999 et 2000. Le

thème porteur de cette négociation d'entreprise a été le temps de travail (réduction et aménagement) dans près de 70 % des cas.

La conflictualité (fig. 20) est restée dans la moyenne, avec une montée en 2000 (due principalement à la Fonction publique et plus généralement au secteur public).

1.5. Le chômage

L'évolution des demandes et des offres d'emploi confirme la détérioration du marché du travail amorcée au milieu 2001. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 connaît depuis une hausse continue, qui reste encore relativement modérée (stable en septembre). Sur un an, cet effectif augmente de 6,7 % pour l'ensemble, sensiblement plus pour les hommes (11,2 %) que pour les femmes (2,3 %). Le chômage augmente moins vite pour les plus âgés et plus vite chez les jeunes (et plus pour les hommes que pour les femmes). Les demandes d'emploi des catégories 6 sont en diminution sur un an mais augmentent depuis 2 mois.

Le chômage de longue durée a augmenté de 2,1 % pour l'ensemble, avec deux mouvements divergents : le chômage de très longue durée diminue de 14,8 % alors que celui à moins de deux ans augmente de 11 %.

Les raisons de l'inscription à l'ANPE traduisent l'évolution de la conjoncture : les licenciements pour cause économique augmentent de 11,2 % sur un an, les autres licenciements de 19,2 %, les fins de CDD de 10 %. Les sorties de l'ANPE augmentent en un an de 7 %, les radiations administratives augmentant de 7,9 % (d'octobre 2001 à octobre 2002).

Le chômage dans les DOM, qui s'était réduit depuis 1997 (sauf en Guyane), repart à la hausse vers des niveaux élevés. Les efforts nécessaires pour relancer l'activité, l'emploi et parvenir à l'égalité sociale devraient s'accompagner d'une amélioration de l'appareil statistique permettant de disposer de données plus récentes, en particulier sur la question de l'emploi.

Encadré 6 : Une situation inquiétante dans les DOM

L'actualité récente, avec notamment l'annonce par le groupe ACCOR de la fermeture de la moitié de ses établissements de la Guadeloupe et de la Martinique, a remis au premier plan la gravité de la situation économique et sociale dans les DOM.

L'activité et les revenus sont insuffisants pour empêcher la montée du chômage et de la pauvreté, qui atteignent des niveaux alarmants, comme en témoigne le tableau suivant :

Taux de chômage et de couverture par le RMI dans les DOM

	Chômage (1)	RMI (2)
Guadeloupe	25,7 %	13,9 %
Martinique	26,3 %	15,9 %
Guyane	25,8 %	15,8 %
Réunion	36,5 %	24,4 %

(1) Taux de chômage au sens du BIT en 2000.

(2) Proportion de personnes couvertes pour 100 habitants en juin 2002.

Source : INSEE, CNAF.

L'augmentation du taux de chômage (en données harmonisées) est légèrement inférieure en France à celle de l'ensemble de l'Union européenne (+ 0,3 % contre + 0,4 %). En revanche, le taux de chômage en France reste supérieur à celui de la moyenne européenne (8,8 % en septembre 2002 contre 8,3 % pour la zone euro et 7,6 % pour l'Union).

2. Le niveau et les conditions de vie

On sait que la consommation des ménages est actuellement le principal élément qui soutient la conjoncture. Or, son évolution, notamment son évolution future, est dépendante de l'opinion des ménages (fig. 27). Cette dernière est mal orientée depuis le début 2001, même si elle est loin d'atteindre ses creux historiques (pour la période récente, celui de 1996).

Le partage de la valeur ajoutée (fig. 28) traduit un certain relèvement de la part des rémunérations depuis 1998 (cf. *supra*), après la baisse importante qui s'était produite depuis 1981, mais cette part reste largement inférieure au niveau atteint alors (57,5 contre 61 %).

2.1. Les salaires

Les salaires moyens nets ont connu une certaine progression de 1997 à 2001, avec un ralentissement en 1998 de l'ordre de celui de l'inflation : ceux des cadres ont connu une augmentation plus forte en 2000 et 2001 que ceux des autres catégories.

L'écart entre hommes et femmes, pour les salariés à temps complet dans le secteur marchand (fig. 30), s'est un peu réduit : ce resserrement vaut en particulier pour la catégorie des cadres supérieurs où l'écart reste cependant le plus important. Les chiffres disponibles ne permettent pas cependant de mesurer l'évolution récente.

L'évolution des rémunérations des agents de l'Etat (fig. 31 et 32) suit des fluctuations qui traduisent l'alternance de périodes d'accord et d'absence d'accord. Elle porte aussi la trace de certaines mesures catégorielles ou des mesures « en points », permettant des augmentations un peu plus importantes pour les catégories B et C.

L'évolution du salaire mensuel brut de base dans le secteur privé (fig. 33) a permis depuis 1998 des augmentations modérées du pouvoir d'achat, avec un net ralentissement en 2000 - où il a stagné -, et en 2001. Celle des fonctionnaires titulaires de l'Etat (fig. 34) a suivi un profil analogue mais moins favorable (avec une perte de 0,5 % en 2000 et de 0,7 % en 2001). Ces chiffres ne correspondent pas aux indications que fournissent par ailleurs les données relatives à la rémunération moyenne des personnes en place dans la fonction publique et au salaire moyen par tête dans le secteur privé, qui font apparaître une évolution plus favorable dans la fonction publique. La raison en est que ces moyennes sont influencées par les effets de la modification de la structure des rémunérations, qui résulte notamment du remplacement par des personnes en début de carrière de personnes en fin de carrière.

Le SMIC concerne - directement - un pourcentage légèrement fluctuant mais important de salariés (il est remonté à près de 14 % en 2001), en particulier chez les femmes (fig. 35). Son pouvoir d'achat horaire a augmenté, de 1998 à 2001, à un rythme légèrement supérieur à celui du salaire mensuel brut de base, principalement dans la période de pause (2000 et 2001) de ce dernier.

2.2. Les autres revenus

La participation et l'intérressement (fig. 36) concernent un nombre croissant régulièrement de salariés qui n'atteint pas cependant 40 % (la proportion pour les établissements de moins de 10 salariés étant inférieure à 5 %, et celle pour ceux de 10 à 49 étant de 8 %). Le montant des primes par bénéficiaires n'augmente que modérément, ce mouvement s'expliquant sans doute par la priorité donnée - pour une partie seulement des salariés - à la distribution de « stock-options ».

Les revenus réels des agriculteurs (fig. 37) subissent des fluctuations importantes, mais au total augmentent sur la période 1996-2001.

Le pouvoir d'achat des retraites (fig. 38) diminue légèrement sur la même période, ceci valant pour tous les types et tous les secteurs.

Les prestations familiales et sociales hors minima sociaux (fig. 39) voient leur montant global relativement stable (en valeur) depuis 1990, et subissent une re-ventilation. Les allocations de rentrée scolaire augmentent en montant et en nombre d'allocataires. Les allocations pour jeune enfant diminuent en montant et en nombre. Les allocations de logement familial diminuent alors que les allocations de logement social augmentent. L'aide personnalisée au logement a augmenté de près de 19 %.

La part des prestations sociales dans le PIB (fig. 40) a augmenté depuis 1990 (où elle était de 26,5 %). Mais elle diminue de 29 % à 28,5 % entre 1995 et 2001 : cette diminution correspond à celle des prestations pour l'emploi, les autres catégories étant stables depuis cette date. Si l'on entre dans le détail des évolutions du montant de ces prestations en termes réels (fig. 41), on retrouve, compte tenu de l'amélioration de la situation du marché du travail, la baisse des prestations au titre de l'emploi ainsi que celle des prestations au titre de la pauvreté et de l'exclusion. Augmentent, en revanche, les prestations santé au rythme de 2,7 % par an sur la période 1995-2001.

2.3. La pauvreté et l'exclusion

Après avoir régulièrement augmenté, le nombre de bénéficiaires du RMI (fig. 42) a légèrement diminué depuis 1999 : il est passé de 1 145 à 1 073 milliers au 31 décembre 2001, mais cette diminution n'a concerné ni les DOM (où le taux de couverture a continué d'augmenter, passant de 14,4 % en 1997 à 18 % en 2001), ni les familles monoparentales (dont le nombre concerné est passé de 227 à 266 milliers). Le nombre total de bénéficiaires a de nouveau augmenté au 30 juin 2002 (1 084 milliers).

Les bénéficiaires des autres minima sociaux (fig. 43) sont en diminution pour ce qui concerne le minimum vieillesse, ce qui témoigne d'une meilleure couverture par les retraites. Le nombre de bénéficiaires d'allocation d'insertion

augmente depuis 1997, après avoir nettement diminué depuis 1990. Augmente assez fortement le nombre d'allocations pour adultes handicapés.

Le montant de ces minima sociaux (fig. 44) a été revalorisé, mais de façon limitée (garantissant une légère progression de leur pouvoir d'achat), sauf pour les DOM où des coups de pouce importants, rendus nécessaires par l'alignement des montants de RMI sur ceux de la métropole prévu par la loi d'orientation relative à l'Outre mer, ont été accordés en 2001 et 2002.

L'amélioration relative de la situation sociale est confirmée par la diminution du nombre de dossiers déposés auprès des commissions de surendettement (fig. 45), constatée depuis 2000.

L'interprétation de la fig. 46 relative à la pauvreté monétaire est plus difficile. Le seuil de pauvreté est évolutif, puisqu'il est relatif (60 % du revenu médian, c'est-à-dire partageant la population en deux parties égales). On constate néanmoins que la courbe relative à la dernière année pris en compte (1999) est plus basse que celles relatives à 1979 et plus encore à 1970 pour les âges les plus élevés, mais qu'en revanche elle est plus haute pour les plus jeunes. Ce résultat rejoint ceux fournis par le rapport du CERC cité plus haut, qui montre que la pauvreté s'est déplacée vers les couches les plus jeunes, notamment les moins de 25 ans. Ce résultat se retrouve d'ailleurs au niveau de l'Union européenne (fig. 47) qui montre des résultats plus défavorables pour les moins de 18 ans que pour la population totale. La comparaison des chiffres entre pays porte plutôt sur l'éventail des revenus puisque ces données concernent la pauvreté relative et non la pauvreté absolue.

Les indicateurs de pauvreté en conditions de vie (fig. 48) sont plus significatifs de la pauvreté absolue. La plupart de ces indicateurs témoignent, dans l'ensemble, d'une légère amélioration depuis 1997 (part du revenu consacrée au remboursement, retards de paiement, paiement des vacances, ...).

2.4. L'espérance de vie

L'espérance de vie (fig. 49) continue de s'allonger : 75,5 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes en 2001. La France se situe ainsi au dessus de la moyenne européenne (et détient le record pour les femmes) ainsi que des Etats-Unis.

B - UNE CERTAINE AMÉLIORATION MAIS DES TENDANCES INQUIÉTANTES

Les évolutions qui précèdent montrent que l'embellie constatée de 1997 à 2001 a apporté une certaine amélioration en ce qui concerne les inégalités et les situations de pauvreté, malgré les modicité des relèvements des niveaux des minima sociaux. Cette amélioration résulte de l'amélioration du marché du travail, qui permis la réinsertion d'un certain nombre d'exclus et une réduction – relative – des situations de précarité (sous-emploi ou CDD). Ce résultat recoupe les observations livrées par le rapport déjà cité du CERC, ainsi que celles que permet l'examen du BIP 40.

Encadré 7 : Le BIP 40

Lors de son audition, M. Pierre Concialdi a présenté le BIP 40, baromètre de la pauvreté et des inégalités, élaboré par le Réseau d'alerte sur les inégalités (RAI). Ce baromètre, qui ne prétend pas s'opposer aux indicateurs déjà existants, cherche à prendre en compte une batterie plus exhaustive de paramètres, monétaires ou non, dont certains sont qualitatifs. Travaillant dans l'optique du PNUD, il retient des séries relatives à six domaines : emploi et conditions de travail, revenus et pauvreté, santé, éducation, logement, justice. Dans l'indice global, le poids des deux premiers est le double des suivants, ce qui fait qu'ils représentent la moitié. Chaque paramètre est « noté » sur une échelle de 0 à 10, en fonction de sa position entre ses valeurs extrêmes.

Les résultats observés recoupent assez largement ceux que nous avons notés. Le BIP grimpe rapidement depuis 1983, il marque ensuite une pause à la fin des années 1980 jusqu'en 1992, pour remonter ensuite, et se stabiliser puis s'infléchir légèrement en fin de période.

Mais le constat de cette amélioration doit être relativisé : d'un côté, les indicateurs « absous » s'améliorent : le surendettement, la pauvreté en conditions de vie, les situations de précarité, et même - en fin de période - le nombre de bénéficiaires du RMI diminuent ; en même temps, les indicateurs relatifs, qui mesurent l'ampleur des inégalités (c'est le cas de l'indice de pauvreté), restent stables. En d'autres termes, les couches les plus défavorisées ont bénéficié, au même titre que les autres, de l'amélioration de la conjoncture économique, mais sans faire l'objet de mesures de rattrapage (cf. évolution des minima sociaux et du SMIC).

Enfin, d'une part, cette amélioration ne compense pas l'évolution défavorable enclenchée depuis une vingtaine d'année. D'autre part, l'infexion conjoncturelle avec la dégradation du marché du travail et les nouvelles orientations économiques (mesures budgétaires et notamment fiscales, politique de l'emploi et sociale) peuvent faire craindre une relance des inégalités ainsi qu'une remontée des situations de pauvreté, et donc peser fortement sur la demande de consommation.

CONCLUSION

La conjoncture a rarement été aussi incertaine comme en témoignent les révisions successives en même temps que les divergences des prévisions des diverses institutions. Il est déjà difficile d'apprécier la situation immédiate dans de nombreux pays avec des indicateurs contradictoires ou très changeants et cela notamment aux Etats-Unis. Il est encore plus délicat de faire des prévisions, même à quelques mois, et ainsi d'apprécier la crédibilité de l'hypothèse d'un rebond de la reprise amorcée puis interrompue après la récession de 2001.

Plutôt que de tenter de faire un pari, le présent rapport s'est efforcé d'argumenter à la fois les raisons d'être « optimiste » ou - à l'inverse - celles d'être « pessimiste ». Parmi ces dernières, il faut compter avec la crise financière, accentuée par le « syndrome Enron » et ses conséquences sur l'économie réelle, qui pourraient être aggravées par le dégonflement d'autres « bulles » que celle des actions : immobilière ou obligataire. Il faut compter aussi avec le risque géopolitique, les conséquences d'une guerre contre l'Irak étant imprévisibles mais son éventualité contribuant à l'entretien du marasme boursier.

L'interdépendance des économies américaine et européenne va de pair avec une relative déconnexion qui s'est accentuée depuis le début des années 1990. L'essor américain au cours de la dernière décennie ne s'est pas traduit par une croissance aussi vive ailleurs, notamment dans la zone euro. Cela tient à la fois à un écart entre ce que certains modèles caractérisent comme croissance potentielle, ainsi qu'à un *policy mix* plus actif de l'autre côté de l'Atlantique.

Dans la dernière période, la récession a été plus franche aux Etats-Unis, mais la relance massive a permis aussi une reprise plus nette. Cette reprise semble en panne aujourd'hui et l'incertitude actuelle autorise plusieurs hypothèses : un rebond de la reprise mais également une rechute (« *double dip* »), voire une récession plus franche. Mais si c'était l'hypothèse d'un rebond qui se vérifiait, il n'est pas garanti que l'Europe serait automatiquement « *tirée par la locomotive* » de la reprise américaine.

L'ensemble de ces incertitudes montre l'intérêt, pour les choix et les débats de politique économique, de raisonner en termes de « stratégie » au sens propre du terme et donc d'envisager diverses variantes avec des options alternatives, selon l'éventualité qui se vérifie.

La zone euro est - comparativement - peu dynamique depuis une dizaine d'années. Ses performances relatives se sont améliorées depuis 1997 mais elle semble de nouveau gagnée par la morosité. Les développements qui précèdent montrent qu'il existe d'importantes marges de manœuvre pour retrouver un plus grand dynamisme et améliorer la réactivité et l'efficacité du *policy mix*.

La mise en œuvre d'un *policy mix* efficace se heurte à des difficultés objectives qui tiennent notamment à l'hétérogénéité de la zone euro et aux différentiels de conjoncture qui en résultent. Ces difficultés ne doivent pas cependant faire obstacle à une meilleure définition de la stratégie de la BCE, fondant des interventions plus réactives et plus efficaces, y compris parce que plus transparentes et mieux comprises. Ces mêmes difficultés rendent encore

plus nécessaires la coopération et la coordination des politiques budgétaires, au niveau de l'Union européenne et à celui de la zone euro. L'actualité et les débats récents permettent sans doute de mieux définir les éléments de la révision nécessaire du « *Pacte de stabilité et de croissance* », en ré-articulant les critères et en atténuant la rigidité de règles dont le principe n'est pas en lui-même mis en cause. Mais cette révision ne dispense pas d'approfondir les modalités et le contenu de la coordination des politiques budgétaires, en liaison sans doute avec les politiques sociales, ainsi que de développer les actions communes : de précédents avis de conjoncture ont déjà exprimé le souhait de notre Assemblée de reprendre les idées contenues dans le Plan Delors pour favoriser la croissance à long terme, sans hésiter à recourir à l'emprunt.

Le dynamisme particulier dont a fait preuve l'économie française montre l'existence de « *marges de manœuvre* », y compris nationales. Un des dilemmes de la politique économique y est, là comme ailleurs, de concilier les objectifs à moyen terme et à plus court terme et de toute façon de conjuguer efficacement « *politique de l'offre* » et « *politique de la demande* ».

La croissance française est devenue plus riche en emplois, comme cela a été le cas dans la plupart des autres pays européens, mais de façon plus marquée du fait de la combinaison de la réduction du temps de travail et de l'allègement des charges sociales. Cet enrichissement du contenu en emplois (en termes quantitatifs) est synonyme d'un ralentissement des gains de productivité du travail. Une fois ces mesures inscrites, le profil de la productivité reprend son évolution normale mais on peut l'accélérer par une amélioration des qualifications, de l'organisation et la mise en œuvre d'innovations et de nouveaux équipements. Le relèvement du rythme de croissance de 1997 à 2001 s'est ajouté à l'enrichissement de son contenu pour favoriser l'amélioration du marché du travail et alimenter une dynamique de la demande soutenue pour une part majoritaire par la diffusion de l'emploi, compte tenu de la modération salariale.

La politique du nouveau gouvernement traduit certaines continuités mais surtout d'importantes ruptures par rapport à la politique antérieure. La nouvelle politique de l'emploi marque en tout cas un net changement d'orientation, qui présente le risque de jouer de manière incertaine la productivité contre l'emploi. On peut s'interroger en effet sur l'efficacité à long terme des mesures prises ou annoncées sur la « *croissance potentielle* » (d'autant que les restrictions budgétaires touchent des dépenses pour l'avenir telles que la recherche) et sur les conséquences économiques et sociales des conditions dans lesquelles interviennent la baisse des impôts et la réorientation de la politique de l'emploi. En outre, dans la conjoncture actuelle, où les tendances récessives sont plus importantes qu'il y a quelques mois, ces réorientations risquent d'exercer des effets « *pro-cycliques* », qui peuvent être accentués par les délais de transition entre les anciens dispositifs et les nouveaux.

**ANNEXE AU RAPPORT :
LE TABLEAU DE BORD
DES INDICATEURS SOCIAUX**

I - LE TRAVAIL

A - LA POPULATION ACTIVE ET LES JEUNES

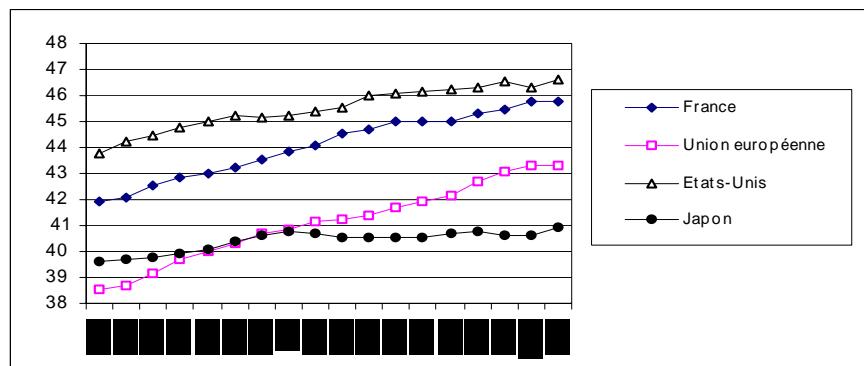
Fig. 1 : La population active en 2001 (comparaison internationale)

	Ensemble (millions)	Hommes	Femmes (en % du total de la population active)	- de 25 ans	50 ans et +
Allemagne	39,4	56,1	43,9	11,3	23,5
Autriche	3,9	56,0	44,0	13,2	17,8
Belgique	4,4	56,9	43,1	10,1	16,5
Danemark	2,8	53,2	46,8	15,5	24,4
Espagne	16,8	59,7	40,3	14,8	20,2
Finlande	2,7	52,1	47,9	15,2	24,0
France	26,1	54,2	45,8	9,9	19,4
Grèce	4,4	59,7	40,3	11,7	24,1
Irlande	1,7	59,3	40,7	19,5	19,0
Italie	23,5	61,4	38,6	10,9	19,4
Luxembourg	0,2	60,3	39,7	8,9	16,6
Pays-Bas	8,1	56,8	43,2	16,6	18,6
Portugal	5,1	54,4	45,6	13,8	25,3
Royaume-Uni	29,3	55,5	44,5	14,9	23,3
Suède	4,4	52,3	47,7	9,5	30,5
Union européenne	172,8	56,7	43,3	12,5	21,7
Etats-Unis	141,8	53,4	46,6	16,0	25,0
Japon	67,5	59,1	40,9	10,8	36,4

Champ : Personnes de 15 ans et plus vivant dans les « ménages privés » (c'est-à-dire, sauf les personnes habitant dans des « ménages collectifs » : hospices, pensions, hôpitaux, institutions religieuses, foyers pour travailleurs etc.).

Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail 2001 (pour les pays de l'Union européenne), OCDE (pour les Etats-Unis et le Japon). La population considérée pour les Etats-Unis est celle des personnes de 16 ans et plus.

Fig. 2 : L'évolution de la part des femmes dans la population active (comparaison internationale)



Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail 2001 (pour les pays de l'Union européenne), OCDE (pour les Etats-Unis et le Japon).

Fig. 3 : Les taux d'activité

	<i>Proportion d'actifs occupés, y compris les appelés du contingent, plus les chômeurs au sens du BIT dans l'effectif total (en %)</i>						
	1980	1990	1998	1999	2000	2001	2002
	Mars	Janvier	Mars	Janvier	Mars	Mars	Mars
De 15 à 19 ans							
Hommes	25,7	14,6	10,6	11,1	11,4	11,0	11,6
Femmes	18,3	8,1	4,7	5,3	6,0	6,2	5,6
Ensemble	22,1	11,4	7,8	8,3	8,7	8,6	8,7
De 20 à 24 ans							
Hommes	80,2	65,0	52,9	55,1	55,5	56,2	56,1
Femmes	67,5	57,6	46,3	44,8	46,9	46,9	47,0
Ensemble	73,8	61,3	49,6	50,0	51,2	51,5	51,6
De 25 à 49 ans							
Hommes	97,0	96,2	95,1	94,7	94,8	94,8	94,7
Femmes	64,5	74,3	78,7	79,1	79,3	79,6	79,8
Ensemble	80,9	85,2	86,8	86,8	87,0	87,1	87,2
De 50 à 54 ans							
Hommes	92,9	90,0	91,4	91,2	90,8	90,5	90,1
Femmes	54,7	62,7	73,3	74,6	73,7	74,2	74,6
Ensemble	73,6	76,2	82,3	82,9	82,2	82,3	82,3
De 55 à 59 ans							
Hommes	80,9	67,7	67,0	67,7	65,8	66,9	69,3
Femmes	47,3	45,3	49,3	50,9	51,9	52,0	53,3
Ensemble	63,4	56,2	58,1	59,2	58,8	59,3	61,2
De 60 ans et +							
Hommes	17,2	9,4	5,6	5,6	5,2	5,0	5,5
Femmes	7,6	5,3	3,7	3,6	3,4	3,3	3,7
Ensemble	11,6	7,1	4,5	4,5	4,2	4,0	4,4
Total							
Hommes	71,0	64,3	62,0	62,0	62,0	61,8	61,9
Femmes	44,0	45,9	47,6	47,9	48,1	48,3	48,5
Ensemble	56,9	54,8	54,5	54,7	54,8	54,7	54,9

Champ : Population de 15 ans et plus. Source : INSEE - Enquêtes Emploi.

Fig. 4 : Les taux d'activité en 2001 (comparaison internationale)

	<i>(en %)</i>				
	De 15 à 64 ans	De 15 à 24 ans	De 50 à 64 ans	Hommes	Femmes
Allemagne	78,8	63,7	71,3	50,4	55,5
Autriche	79,0	62,3	70,7	54,7	45,9
Belgique	72,7	54,5	63,6	33,6	42,1
Danemark	83,3	75,0	79,2	67,2	68,7
Espagne	77,8	51,4	64,5	43,4	50,8
Finlande	79,6	74,7	77,1	62,9	65,3
France	75,1	62,3	68,6	35,8	53,4
Grèce	76,2	48,8	62,1	36,2	48,2
Irlande	79,0	56,0	67,6	50,1	55,7
Italie	73,7	47,1	60,3	36,3	40,9
Luxembourg	76,1	52,0	64,1	34,5	41,4
Pays-Bas	84,2	66,9	75,7	73,6	54,7
Portugal	79,3	64,5	71,7	47,5	61,0
Royaume-Uni	82,5	67,7	75,2	62,0	64,1
Suède	77,2	73,4	75,3	40,7	76,1
Union européenne	78,0	60,1	69,0	47,2	53,9
Etats-Unis	83,4	70,5	76,8	64,6	68,7
Japon	85,0	60,1	72,6	46,5	72,4

Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail 2001 (pour les pays de l'Union européenne), OCDE (pour les Etats-Unis et le Japon). La population considérée pour les Etats-Unis est celle des personnes de 16 à 64 ans.

Fig. 5 : Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans

	1980 Mars	1990 Janvier	1998 Mars	1999 Janvier	2000 Mars	2001 Mars	2002 Mars	(En %)
DE 15 À 19 ANS								
Hommes	72,6	84,3	88,0	87,6	86,9	87,5	86,6	
Femmes	79,0	90,5	93,9	93,3	92,5	92,2	92,5	
Ensemble	75,7	87,3	90,9	90,4	89,7	89,8	89,5	
DE 20 À 24 ANS								
Hommes	16,5	32,0	44,4	41,8	41,8	41,2	40,7	
Femmes	16,7	33,4	46,7	47,8	46,2	46,0	45,7	
Ensemble	16,6	32,7	45,6	44,8	44,0	43,6	43,2	
DE 25 À 29 ANS								
Hommes	nd	4,0	5,8	6,5	5,8	5,3	5,5	
Femmes	nd	3,5	6,5	6,7	5,8	5,7	5,6	
Ensemble	nd	3,7	6,1	6,6	5,8	5,5	5,6	
TOTAL DE 15 A 29 ANS								
Hommes	nd	40,3	45,3	44,8	44,6	45,0	44,8	
Femmes	nd	41,8	47,6	48,0	47,1	47,5	47,8	
Ensemble	nd	41,0	46,4	46,4	45,9	46,2	46,3	

Source : INSEE - Enquêtes Emploi.

Fig. 6 : La répartition des jeunes sortant du système éducatif par diplôme obtenu

	1980		1990		1998		1999		2000		(En milliers et en % du total)
		%		%		%		%		%	
Aucun diplôme ou CEP	202	27,9	137	21,3	102	13,6	103	13,4	94	12,4	
Brevet seul	80	11,0	62	9,7	54	7,2	55	7,2	67	8,8	
CAP, BEP ou équivalent	220	30,3	144	22,4	130	17,4	146	19,0	148	19,5	
Baccalauréat général	81	11,2	50	7,8	86	11,5	74	9,6	89	11,7	
Bac. Techn., prof. et assim.	32	4,4	65	10,1	93	12,4	103	13,4	88	11,6	
BTS, DUT ou équivalents	29	4,0	61	9,5	95	12,7	89	11,6	91	12,0	
DEUG, paramédic. et social	36	5,0	36	5,6	43	5,7	36	4,7	32	4,2	
Licence et plus	45	6,2	87	13,6	146	19,5	162	21,1	151	19,8	
Total	725	100	642	100	749	100	768	100	760	100	

Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie - Direction de la programmation et du développement (DPD).

B - LES EFFECTIFS, LA DURÉE DU TRAVAIL, LA PRÉCARITÉ

Fig. 7 : Les différents statuts de l'emploi

(En % du total de la population active occupée, hors service national)

	1990	1999	2000	2001	2002	
	Janvier	Janvier	Mars	Mars	Mars	Mars (milliers)
NON SALARIÉS⁽¹⁾						
Hommes	17,9	14,8	13,9	13,3	13,3	1 741,5
Femmes	12,7	8,9	8,2	7,9	7,7	833,2
Ensemble	15,7	12,1	11,4	10,9	10,8	2 574,7
SALARIÉS (HORS ETAT ET COLLECTIVITÉS LOCALES)						
Hommes	64,2	67,4	68,5	69,6	69,6	9 112,9
Femmes	57,1	60,5	61,3	62,4	62,5	6 775,4
Ensemble	61,2	64,4	65,3	66,4	66,4	15 888,3
<i>dont formes particulières d'emploi⁽²⁾</i>						
<i>Hommes</i>	<i>4,9</i>	<i>7,5</i>	<i>8,1</i>	<i>7,6</i>	<i>6,9</i>	<i>901,6</i>
<i>Femmes</i>	<i>4,5</i>	<i>6,6</i>	<i>7,3</i>	<i>7,5</i>	<i>7,2</i>	<i>783,0</i>
<i>Ensemble</i>	<i>4,8</i>	<i>7,1</i>	<i>7,7</i>	<i>7,6</i>	<i>7,0</i>	<i>1 684,6</i>
STAGIAIRES OU TITULAIRES DE CONTRATS AIDÉS⁽³⁾						
Hommes	0,8	1,4	1,5	1,3	1,2	157,9
Femmes	1,8	2,5	2,6	2,2	2,4	262,9
Ensemble	1,2	1,9	2,0	1,7	1,8	420,8
SALARIÉS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES⁽⁴⁾						
Hommes	17,1	16,4	16,1	15,7	15,9	2 089,2
Femmes	28,4	28,1	27,9	27,5	27,4	2 966,8
Ensemble	21,9	21,6	21,3	21,0	21,1	5 056,0
<i>dont formes particulières d'emploi⁽⁵⁾</i>						
<i>Hommes</i>	<i>2,6</i>	<i>3,1</i>	<i>2,6</i>	<i>2,7</i>	<i>3,0</i>	<i>391,0</i>
<i>Femmes</i>	<i>5,8</i>	<i>6,3</i>	<i>5,8</i>	<i>5,8</i>	<i>6,1</i>	<i>657,0</i>
<i>Ensemble</i>	<i>4,0</i>	<i>4,5</i>	<i>4,0</i>	<i>4,1</i>	<i>4,4</i>	<i>1 048,0</i>

(1) Indépendants, employeurs, aides familiaux.

(2) Intérimaires, apprentis, contrats à durée déterminée.

(3) Contrats d'aide à l'emploi (apprentissage exclu) et stages de formation professionnelle classés dans l'emploi au sens du BIT. Si l'on se réfère aux sources administratives, ces formes d'emploi apparaissent largement sous-estimées par l'enquête Emploi.

(4) Y compris La Poste et France Télécom, les organismes rattachés à l'enseignement public, les hôpitaux et l'Assistance publique, les ports et aéroports dépendant des chambres de commerce, les offices d'HLM, l'enseignement privé sous contrat. Cette catégorie ne comprend pas les entreprises publiques ou nationalisées, la sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales ou l'Unedic.

(5) Contractuel (durée limitée ou sans limitation de durée), auxiliaire, vacataire, autre non titulaires.

Source : INSEE - Enquêtes Emploi.

Fig. 8 : Les effectifs salariés dans le secteur marchand

	1999 3 ^{ème} trim.	2000 3 ^{ème} trim.	2001 3 ^{ème} trim.	2001 4 ^{ème} trim.	2002 1 ^{er} trim.	2002 2 ^{ème} trim.	2002 3 ^{ème} trim.
EFFECTIFS SALARIÉS (CVS, en milliers)							
Industrie	4 086,1	4 142,0	4 158,0	4 144,8	4 118,4	4 094,2	4 070,5
Construction	1 175,7	1 228,9	1 259,3	1 261,8	1 263,3	1 264,7	1 269,9
Tertiaire	9 234,0	9 697,0	9 963,6	10 021,6	10 047,1	10 078,3	10 118,9
Ensemble	14 495,8	15 067,9	15 380,9	15 428,2	15 428,8	15 437,2	15 459,3
EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS (sur un an, en %)							
Industrie	- 0,2	+ 1,4	+ 0,4	- 0,4	- 1,4	- 1,8	- 2,1
Construction	+ 3,0	+ 4,5	+ 2,5	+ 1,7	+ 1,2	+ 0,8	+ 0,8
Tertiaire	+ 3,9	+ 5,0	+ 2,7	+ 2,3	+ 1,7	+ 1,5	+ 1,6
Ensemble	+ 2,7	+ 3,9	+ 2,1	+ 1,5	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,5

Champ : ensemble des secteurs hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale (ce champ couvre environ 15 millions de salariés sur un effectif salarié total d'environ 22 millions).

Sources : ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (DARES), INSEE, UNEDIC.

Fig. 9 : Les effectifs de la Fonction publique

	(En milliers)					
	1980 31.12	1990 31.12	1996 31.12	1997 31.12	1998 31.12	1999 31.12
Ministères civils	1 608	1 756	1 839	1 843	1 861	1 877
Défense ⁽¹⁾	456	413	391	400	409	417
Etablissements publics nationaux ⁽²⁾	170	189	237	245	252	254
Fonction publique de l'Etat	2 234	2 358	2 467	2 488	2 522	2 547
Fonction publique territoriale	1 075	1 326	1 366	1 383	1 413	1 435
Fonction publique hospitalière	702	802	826	827	835	843
Total Fonction publique	4 011	4 486	4 659	4 698	4 770	4 826
La Poste ⁽³⁾	321	331	295	289	301	299
Enseignement privé sous contrat ⁽⁴⁾	109	132	146	147	148	148

(1) Hors appellés du contingent. (2) Établissements publics nationaux (CNRS, CEA, ANPE, CROUS, ONF, universités, INRA...), hors entreprises publiques. (3) Partie des effectifs du ministère des PTT en fonction dans les services des postes jusqu'en 1990. (4) Les enseignants de l'enseignement privé sous contrat sont payés par l'Etat.

Champ : Métropole, DOM-TOM et étranger, titulaires et non titulaires, hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, CEV, emplois-jeunes...) à l'exception des emplois-jeunes soumis au droit public (12 000 dans la police nationale en 1999).

Source : direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP, ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat).

Fig. 10 : Les effectifs non-salariés

	1990	1998	1999	2000	2001	2002	(En milliers)
	Janvier	Mars	Janvier	Mars	Mars	Mars	
LES INDÉPENDANTS							
Hommes	1 308	987	986	952	912	924	
Femmes	468	412	400	407	414	410	
Ensemble	1 776	1 399	1 386	1 359	1 326	1 334	
LES EMPLOYEURS							
Hommes	846	831	816	792	780	763	
Femmes	206	224	224	216	213	210	
Ensemble	1 052	1 055	1 040	1 008	993	973	
LES AIDES FAMILIAUX							
Hommes	113	60	60	54	46	54	
Femmes	519	288	284	243	217	213	
Ensemble	632	348	344	297	263	267	
L'ENSEMBLE DES NON-SALARIÉS							
Hommes	2 267	1 878	1 862	1 798	1 738	1 741	
Femmes	1 193	924	908	866	844	833	
Ensemble	3 460	2 802	2 770	2 664	2 582	2 574	
LA PART DES NON-SALARIÉS DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE (%)							
<i>Hommes</i>	<i>17,6</i>	<i>14,8</i>	<i>14,6</i>	<i>13,8</i>	<i>13,3</i>	<i>13,3</i>	
<i>Femmes</i>	<i>12,7</i>	<i>9,2</i>	<i>8,9</i>	<i>8,2</i>	<i>7,9</i>	<i>7,7</i>	
<i>Ensemble</i>	<i>15,5</i>	<i>12,3</i>	<i>12,1</i>	<i>11,3</i>	<i>10,9</i>	<i>10,8</i>	

Source : INSEE - Enquêtes emploi.

Fig. 11 : La répartition des personnes actives occupées en fonction de leur horaire hebdomadaire de travail habituel

	Janvier 1990 (milliers)	Janvier 1999	Mars 2000	Mars 2001	Mars 2002	Mars 2002 (milliers)
(base 100 en 1990)						
TEMPS PARTIEL < À 30 HEURES						
Hommes	238	172	166	161	165	393
Femmes	1 451	137	140	136	141	2 042
Ensemble	1 689	142	144	140	144	2 435
TEMPS PARTIEL DE 30 HEURES OU PLUS						
Hommes	81	217	221	214	199	161
Femmes	486	193	196	201	187	907
Ensemble	567	196	199	203	188	1 068
TEMPS COMPLET < À 35 HEURES						
Hommes	327	102	111	115	111	364
Femmes	520	95	99	107	98	510
Ensemble	847	97	104	110	103	874
TEMPS COMPLET DE 35 À 38 HEURES						
Hommes	884	123	313	454	628	5 555
Femmes	764	129	265	365	530	4 046
Ensemble	1 648	126	291	412	583	9 601
TEMPS COMPLET DE 39 À 40 HEURES						
Hommes	6 181	96	75	62	39	2 391
Femmes	4 218	91	73	60	35	1 477
Ensemble	10 399	94	74	61	37	3 868
TEMPS COMPLET DE 41 HEURES OU PLUS						
Hommes	2 695	96	95	90	84	2 271
Femmes	985	100	101	97	95	937
Ensemble	3 680	97	97	92	87	3 208
N'ONT PAS DÉCLARÉ D'HORAIRE HABITUEL						
Hommes	2 506	88	84	76	79	1 968
Femmes	986	97	92	88	93	919
Ensemble	3 492	90	86	80	83	2 887
TOTAL						
Hommes	12 912	99	101	101	101	13 103
Femmes	9 410	108	112	113	115	10 838
Ensemble	22 322	103	105	106	107	23 941

Source : INSEE - Enquêtes Emploi.

Fig. 12 : La durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet du secteur marchand

	(En heures)						
	1999	2000	2001	2001	2002	2002	2002
	3 ^{ème} tr.	3 ^{ème} tr.	3 ^{ème} tr.	4 ^{ème} tr.	1 ^{er} tr.	2 ^{ème} tr.	3 ^{ème} tr.
Ensemble	38,31	36,76	36,10	36,05	35,76	35,69	35,66
Par taille d'entreprise							
De 10 à 19 salariés	39,24	38,94	38,56	38,41	37,31	37,16	37,06
De 20 à 49 salariés	38,97	37,54	36,94	36,83	36,32	36,23	36,17
De 50 à 99 salariés	38,65	37,07	36,13	36,13	35,90	35,82	35,76
De 100 à 249 salariés	38,30	36,66	35,87	35,88	35,68	35,61	35,59
De 250 à 499 salariés	37,96	36,28	35,54	35,52	35,41	35,33	35,32
500 salariés et plus	37,84	35,92	35,26	35,22	35,17	35,15	35,13
Par secteur d'activité							
Industrie	37,91	36,48	35,72	35,65	35,47	35,41	35,40
Construction	38,88	37,91	37,21	37,18	36,69	36,62	36,58
Tertiaire	38,47	36,79	36,18	36,13	35,80	35,73	35,69

Source : ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité – DARES : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre – ACEMO – qui porte sur les établissements de 10 salariés et plus dans les secteurs concurrentiels (hors agriculture).

Fig. 13 : La durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet en 2001
(comparaison internationale)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	40,3	39,2	39,9
Autriche	40,2	39,9	40,1
Belgique	39,9	37,9	39,2
Danemark	40,1	37,9	39,2
Espagne	41,1	39,5	40,5
Finlande	40,1	38,3	39,3
France	38,8	37,4	38,3
Grèce	41,9	39,8	41,1
Irlande	41,0	37,9	39,7
Italie	39,8	36,4	38,5
Luxembourg	40,3	37,4	39,3
Pays-Bas	39,3	38,1	39,0
Portugal	41,0	39,3	40,2
Royaume-Uni	45,1	40,7	43,5
Suède	40,2	39,7	40,0
Union européenne	40,9	38,7	40,1

Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail 2001 (Nombre moyen d'heures de travail habituellement prestées par semaine dans l'emploi principal, pour les salariés à temps plein).

Fig. 14 : Le sous-emploi

(Au sens du BIT ¹ en milliers)						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	Mars	Mars	Janvier	Mars	Mars	Mars
Personnes travaillant à temps partiel recherchant un temps complet ou un temps partiel supplémentaire						
Hommes	167	178	158	156	130	120
Femmes	423	450	418	415	367	354
Ensemble	590	628	576	571	497	473
Personnes travaillant à temps partiel ne recherchant pas un autre emploi mais souhaitant travailler davantage						
Hommes	175	180	162	174	148	140
Femmes	689	668	663	656	651	612
Ensemble	864	848	824	830	800	752
Taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel (%)						
Hommes	51,5	51,4	46,1	47,8	42,2	39,1
Femmes	36,7	35,5	33,7	33,1	31,5	30,0
Ensemble	39,4	38,4	35,9	35,7	33,3	31,6

¹ Pour le BIT, les personnes dites en situation de sous-emploi sont celles qui - parmi les personnes occupant un emploi - travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail.

Source : INSEE.

Fig. 15 : Le travail à temps partiel et le travail temporaire en 2001
(comparaison internationale)

	Emploi à temps partiel dans l'ensemble de l'emploi			Emploi temporaire dans l'ensemble de l'emploi salarié			(En %)
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Allemagne	5,3	39,3	20,3	12,2	12,7	12,4	
Autriche	4,3	33,6	17,2	7,1	9,4	8,1	
Belgique	5,2	36,8	18,5	6,3	12,1	8,8	
Danemark	10,2	31,6	20,1	7,7	11,2	9,4	
Espagne	2,8	17,3	8,2	29,9	34,0	31,5	
Finlande	7,6	16,7	12,0	13,8	22,0	17,9	
France	5,0	30,4	16,4	13,6	16,3	14,9	
Grèce	2,2	7,2	4,1	11,2	15,4	12,9	
Irlande	6,5	31,1	16,6	3,0	4,5	3,7	
Italie	3,8	17,8	9,1	8,2	11,5	9,5	
Luxembourg	1,8	25,6	11,3	3,7	5,3	4,4	
Pays-Bas	20,0	71,3	42,2	11,8	17,5	14,3	
Portugal	6,6	16,5	11,1	18,8	22,1	20,3	
Royaume-Uni	8,9	44,4	24,8	5,9	7,5	6,7	
Suède	10,7	36,3	22,8	12,3	16,9	14,7	
Union européenne	6,3	33,9	18,1	12,2	14,4	13,2	

Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail 2001.

Fig. 16 : L'intérim et les contrats à durée déterminée

(En % du total de la population active occupée, hors service national)

	1990	1990	1999	2000	2001	2002	
	Janvier (milliers)	Janvier	Janvier	Mars	Mars	Mars	Mars (milliers)
L'INTÉRIM							
Hommes	168	1,3	2,5	3,1	3,3	2,6	338
Femmes	64	0,7	1,2	1,5	1,7	1,6	175
Ensemble	232	1,1	2,0	2,3	2,6	2,1	513
LES CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE (CDD)							
Hommes	292	2,3	3,3	3,5	3,0	2,9	374
<i>Agriculture</i>	<i>10</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>26</i>
<i>Industrie</i>	<i>109</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>0,6</i>	<i>77</i>
<i>Construction</i>	<i>41</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>40</i>
<i>Tertiaire</i>	<i>132</i>	<i>1,0</i>	<i>2,0</i>	<i>2,1</i>	<i>1,7</i>	<i>1,8</i>	<i>231</i>
Femmes	297	3,2	4,6	4,9	5,0	4,8	524
<i>Agriculture</i>	<i>8</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>29</i>
<i>Industrie</i>	<i>82</i>	<i>0,9</i>	<i>0,7</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>0,7</i>	<i>76</i>
<i>Construction</i>	<i>5</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>5</i>
<i>Tertiaire</i>	<i>202</i>	<i>2,1</i>	<i>3,7</i>	<i>3,8</i>	<i>3,9</i>	<i>3,8</i>	<i>414</i>
Ensemble	589	2,7	3,9	4,2	3,9	3,7	898
<i>Agriculture</i>	<i>18</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>55</i>
<i>Industrie</i>	<i>191</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>0,6</i>	<i>153</i>
<i>Construction</i>	<i>46</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>45</i>
<i>Tertiaire</i>	<i>334</i>	<i>1,5</i>	<i>2,7</i>	<i>2,8</i>	<i>2,7</i>	<i>2,7</i>	<i>645</i>

Source : INSEE - Enquêtes Emploi.

C - LES MOUVEMENTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Fig. 17 : Les mouvements de personnel dans les établissements de plus de 10 salariés

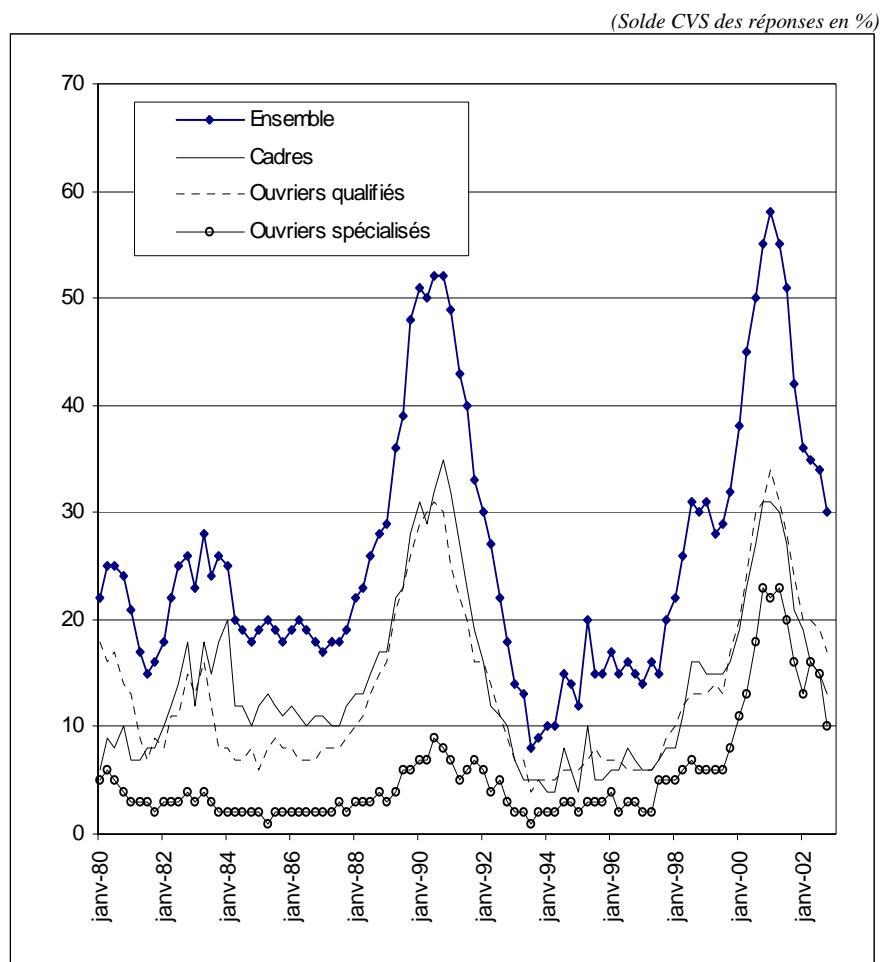
	(Taux pour 100 salariés présents en début de trimestre)			
	1 ^{er} trim. 2001	2 ^{eme} trim. 2001	3 ^{eme} trim. 2001	4 ^{eme} trim. 2001
Taux de rotation⁽¹⁾	10,5	10,4	10,2	10,2
Établissements de 10 à 49 salariés	11,0	11,0	10,8	10,6
Établissements de 50 salariés ou plus	10,2	10,1	10,0	10,0
Ensemble des entrées	10,9	10,6	10,5	10,6
Établissements de 10 à 49 salariés	11,5	11,3	11,1	11,0
Établissements de 50 salariés ou plus	10,5	10,3	10,2	10,4
Dont CDI	30,4	30,1	29,8	27,9
Établissements de 10 à 49 salariés	34,6	34,8	34,8	34,3
Établissements de 50 salariés ou plus	28,1	27,4	26,9	24,5
Dont CDD	60,8	60,9	62,1	63,0
Établissements de 10 à 49 salariés	55,8	55,3	56,8	56,2
Établissements de 50 salariés ou plus	64,0	64,0	65,2	66,3
Ensemble des sorties	10,1	10,2	10,0	9,7
Établissements de 10 à 49 salariés	10,4	10,8	10,5	10,1
Établissements de 50 salariés ou plus	10,0	10,0	9,8	9,6
Dont fins de CDD	50,6	51,2	51,2	51,9
Établissements de 10 à 49 salariés	43,6	43,3	44,4	45,1
Établissements de 50 salariés ou plus	54,6	55,3	55,1	55,5
Dont démissions	24,7	23,7	22,9	22,2
Établissements de 10 à 49 salariés	32,3	30,8	30,0	29,3
Établissements de 50 salariés ou plus	20,6	19,8	18,8	18,3
Dont licenciements économiques	1,1	1,4	1,6	1,6
Établissements de 10 à 49 salariés	1,5	1,7	2,1	2,0
Établissements de 50 salariés ou plus	0,8	1,3	1,4	1,3

(1) Taux de rotation = (taux d'entrée + taux de sortie) / 2. Le taux d'entrée (ou de sortie) est le rapport du nombre total d'entrées (ou de sortie) dans l'année sur l'effectif de début d'année.

Le champ couvert est celui du secteur privé industriel et commercial. Sont en particulier exclus : les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Source : La DARES (ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité) réalise depuis 1996 la fusion de données qu'elle produit à partir de l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre auprès des établissements de 10 à 49 salariés (EMMO) et de données produites par l'INSEE à partir des déclarations mensuelles de mouvements de main-d'œuvre (DMMO) remplies par la totalité des établissements de 50 salariés ou plus.

Fig. 18 : Les difficultés de recrutement dans l'industrie manufacturière



Champ : Industrie manufacturière, industries agro-alimentaires et raffineries de pétrole. Les résultats sont présentés sous la forme de soldes d'opinion entre le pourcentage de réponses « *en hausse* » ou « *supérieurs à la normale* » et le pourcentage de réponses « *en baisse* » ou « *inférieurs à la normale* ». Pour l'interprétation, on privilégiera toujours l'évolution et non le niveau.

Source : INSEE - Enquête trimestrielle dans l'industrie.

D - L'ÉTAT DES RELATIONS SOCIALES

Fig. 19 : La négociation collective

	(Nombre d'accords)				
	1990	1998	1999	2000	2001 (p)
LA NÉGOCIATION INTERPROFESSIONNELLE ET DE BRANCHE					
Textes nationaux	592	527	616	623	643
<i>dont textes de base</i>	26	25	53	38	32
<i>dont avenants</i>	566	502	563	585	611
Textes régionaux		140	118	201	167
<i>dont textes de base</i>	4	3	0	1	4
<i>dont avenants</i>	(*)	137	118	200	163
Textes départementaux et locaux		128	61	115	126
<i>dont textes de base</i>	5	8	10	4	7
<i>dont avenants</i>	(*)	120	51	111	119
Ensemble	953	795	795	939	936
<i>dont textes de base</i>	35	36	63	43	43
<i>dont avenants</i>	918	759	732	896	893
LA NÉGOCIATION D'ENTREPRISE (THÈMES)					
Salaires et primes	3 759	5 457	6 364	3 333 ⁽¹⁾	3 592 ⁽¹⁾
Temps de travail	2 481	7 128	12 331	9 794 ⁽²⁾ 10 309 ⁽³⁾	4 530 ⁽²⁾ 5 362 ⁽³⁾
Classifications	336	516	388	391	421
Droit syndical et inst. Représentatives	(**)	1 161	1 302	780	764
Conditions de travail	131	269	286	346	306
Droit d'expression	263	168	115	136	108
Formation professionnelle	131	288	715	622	310
Emploi	170	3 057	8 383	1 344 ⁽¹⁾	509
Épargne salariale et prévoyance	-	915	804	699	754
Autres thèmes	981	1 375	2 561	7 085	5 958
Total	nd	13 328	17 888	18 997	13 635
NOMBRE DE SALARIÉS COUVERTS PAR UN ACCORD D'ENTREPRISE					
	(en millions) (***)				
	2,3	3,5	4,0	4,1	3,5

(*) La répartition entre avenants régionaux et avenants départementaux et locaux n'est pas disponible pour 1990.

(**) Comptabilisés séparément en 1990 : 90 accords concernaient le droit syndical et 312 les institutions représentatives.

(***) Les salariés concernés la même année par un accord d'établissement et d'entreprise ne sont comptés qu'une seule fois.

(p) Résultats provisoires.

⁽¹⁾ Hors réduction du temps de travail.

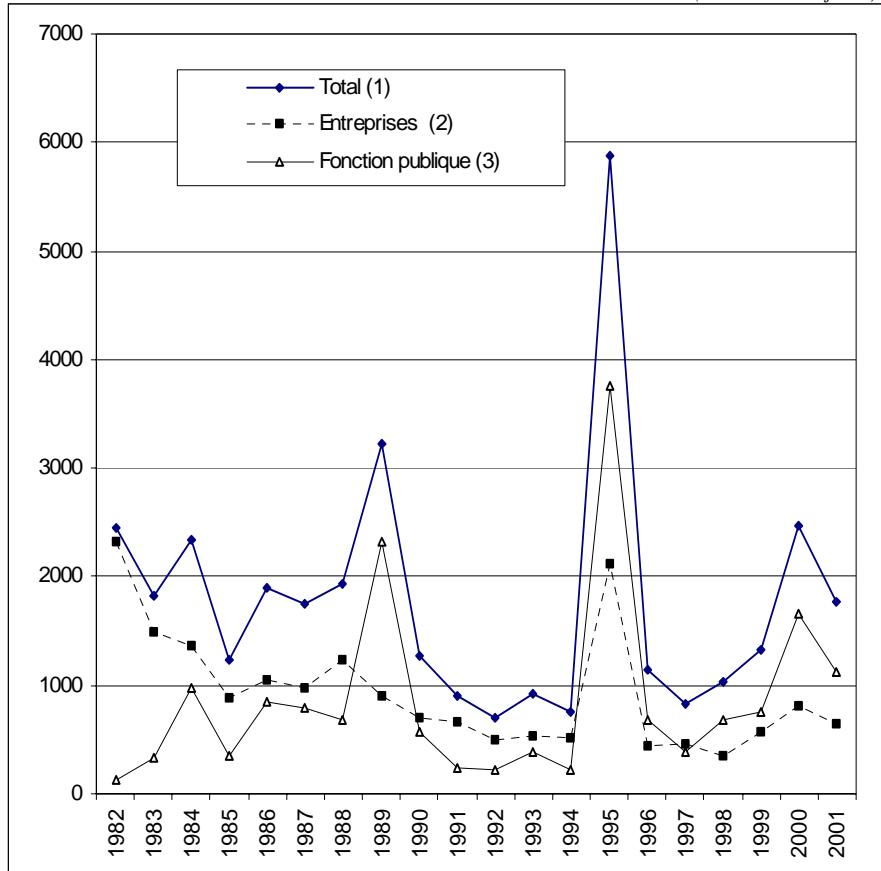
⁽²⁾ Réduction du temps de travail.

⁽³⁾ Aménagement du temps de travail.

Source : ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité – DRT et DARES, bilans et rapports : La négociation collective.

Fig. 20 : Les conflits du travail

(En milliers de jours)



(1) En 1996 les chiffres sont donnés sans France Télécom ni la Poste, et en 1998, sans France Télécom.

(2) En nombre de journées individuelles non travaillées (JINT), pour les conflits localisés et généralisés dans les entreprises privées et publiques. Les données 2001 sur les conflits dans le privé sont provisoires (2 régions n'ont pas fourni leurs données).

(3) Il s'agit de nombre de jours de grèves, dans la fonction publique d'Etat, y compris France Télécom et la Poste – sauf pour 1996 et 1998 – à l'exclusion de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière (les chiffres de 1988 ne comprennent donc pas les grèves des infirmières, et ceux de 1997 la grève des internes).

Source : ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité – DARES et Direction générale de la fonction publique (DGAFP).

E - LE CHÔMAGE

Fig. 21 : Les demandes et les offres d'emploi (métropole)

	Nov. 2001 / Nov. 2000	Nov. 2002/ Nov. 2001	Sept. 2002 / Août 2002	Oct. 2002 / Sept. 2002	Nov. 2002 / Oct. 2002	(CVS, évolution en %) Novembre 2002 (milliers)
DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIE 1⁽¹⁾						
- de 25 ans						
Hommes	+ 17,7	+ 8,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,4	201,3
Femmes	+ 1,4	+ 1,8	+ 1,5	- 1,4	+ 0,5	192,7
Ensemble	+ 8,9	+5,0	+ 0,9	- 0,8	+ 0,5	394,0
De 25 à 49 ans						
Hommes	+ 3,2	+ 9,0	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,6	777,2
Femmes	- 2,9	+ 0,5	- 0,2	- 0,5	+ 0,5	755,2
Ensemble	0,0	+ 4,7	- 0,1	0,0	+ 0,5	1 532,4
+ de 50 ans						
Hommes	- 0,5	+ 7,4	- 0,2	+ 0,1	+ 1,0	205,1
Femmes	- 2,6	+ 1,4	- 0,8	- 0,1	+ 0,6	157,6
Ensemble	- 1,4	+ 4,7	- 0,5	+ 0,1	+ 0,8	362,7
Total						
Hommes	+ 4,7	+ 8,6	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,7	1 183,6
Femmes	- 2,1	+ 0,9	0,0	- 0,6	+ 0,5	1 105,5
Ensemble	+ 1,2	+ 4,7	0,0	- 0,1	+ 0,6	2 289,1
DEMANDEURS D'EMPLOI DES CATÉGORIES 1 + 6⁽²⁾						
Hommes	+ 1,9	+ 7,2	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,5	1 375,2
Femmes	- 3,2	- 0,4	+ 0,8	- 0,1	+ 0,2	1 317,6
Ensemble	- 0,8	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,2	+ 0,4	2 692,8
OFFRES D'EMPLOI ENREGISTRÉES						
	- 1,4	- 10,4	+ 4,4	- 3,0	- 2,8	232,3

(1) Personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

(2) Personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée y compris celles qui ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

Source : ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité – DARES et ANPE.

Fig. 22 : Le chômage de longue durée (métropole)

	Nov. 2001 / Nov. 2000	Nov. 2002/ Nov. 2001	Sept. 2002 / Août 2002	Oct. 2002 / Sept. 2002	Nov. 2002 / Oct. 2002	(Données brutes, évolution en %) Novembre 2002 (milliers)
LES PERSONNES AU CHÔMAGE DEPUIS UN AN OU PLUS (CATÉGORIE 1)						
50 ans et plus						
Hommes	- 8,3	+ 5,6	- 2,3	- 0,8	+ 1,0	89,1
Femmes	- 8,8	0,0	- 3,6	- 2,0	- 0,4	72,7
Ensemble	- 8,5	+ 3,0	- 2,9	- 1,3	+ 0,4	161,8
Total						
Hommes	- 9,1	+ 10,4	- 1,4	+ 1,9	+ 2,3	347,7
Femmes	- 12,1	- 0,4	- 2,8	- 0,1	+ 0,4	338,7
Ensemble	- 10,7	+ 4,8	- 2,1	+ 0,9	+ 1,3	686,4

Source : ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité – DARES et ANPE.

Fig. 23 : Les raisons de l'inscription à l'ANPE (métropole)

					(En %)
	Nov. 2001 / Nov. 2000	Nov. 2002/ Nov. 2001	Sept. 2002 / Août 2002	Oct. 2002 / Sept. 2002	Nov. 2002 / Oct. 2002
Licenc. éco.	+ 40,0	- 9,2	+ 2,1	- 5,7	+ 7,7
Autre licenc.	+ 18,9	+ 8,9	+ 0,7	- 0,9	+ 4,3
Fin de CDD	+ 8,2	+ 1,9	+ 7,8	- 5,1	+ 5,5
Fin d'intérim	+ 42,5	- 6,1	+ 7,5	+ 2,8	- 3,8
1 ^{ère} entrée	- 14,1	+ 10,8	+ 7,9	+ 2,7	+ 4,1
Total	+ 13,8	+ 4,4	+ 3,9	- 3,0	+ 8,4
					386,5

Champ : demandes d'emploi de catégorie 1 (CVS).

Source : ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité – DARES et ANPE.

Fig. 24 : Le taux de chômage selon le diplôme

	Janvier 1990	Mars 1998	Mars 1999	Janvier 2000	Mars 2001	Mars 2002	(En % ⁽¹⁾)
Sans diplôme ou CEP	13,1	17,4	17,9	16,2	14,1	14,1	
BEPC, CAP, BEP	8,4	11,1	11,1	9,4	8,4	8,5	
Baccalauréat, brevet prof .	6,3	11,0	10,7	8,9	7,8	8,2	
Bac + 2	3,6	7,5	7,1	5,3	5,2	5,6	
Diplôme supérieur	3,3	6,8	6,3	5,7	4,9	5,7	
Ensemble	9,2	11,8	11,8	10,0	8,8	8,9	

(1) Nombre de chômeurs au sens du BIT rapporté à la population active totale concernée (salariés, non salariés, chômeurs).

Source : Enquêtes emploi, INSEE.

Fig. 25 : Le chômage dans les DOM

	Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane ⁽¹⁾	Métropole	(Taux de chômage au sens du BIT en %)
1995	34,3	26,2	26,1	23,0	11,6	
Hommes	31,4	21,7	21,8	19,5	9,8	
Femmes	39,8	31,2	30,7	28,6	13,9	
< 25 ans	53,1	49,7	55,4	41,7	25,9	
1997	37,2	29,5	28,8	25,6	12,3	
Hommes	34,7	25,0	25,4	22,2	10,8	
Femmes	40,6	34,4	32,6	30,7	14,2	
< 25 ans	62,2	54,4	63,2	51,2	28,1	
2000	36,5	25,7	26,3	25,8	10,0	
Hommes	34,4	21,2	22,1	21,2	8,5	
Femmes	39,1	30,8	30,8	32,2	11,9	
< 25 ans	60,8	57,5	49,3	44,6	20,7	

(1) zone côtière.

Source : INSEE (Enquêtes emploi).

Fig. 26 : Le taux de chômage (comparaison internationale)

(En % de la population active au sens du BIT, CVS)

	Ensemble		Hommes		Femmes		- de 25 ans	
	Novembre 2001	Novembre 2002	Novembre 2001	Novembre 2002	Novembre 2001	Novembre 2002	Novembre 2001	Novembre 2002
Allemagne	7,9	8,4	7,9	8,6	7,9	8,1	8,5	9,3
Autriche	3,8	4,1	3,3	3,6	4,5	4,7	6,3	6,9
Belgique	6,9	7,5	6,3	6,9	7,8	8,4	17,7	18,7
Danemark	4,3	4,7 ⁽¹⁾	4,0	4,7 ⁽¹⁾	4,6	4,6 ⁽¹⁾	7,9	7,8 ⁽¹⁾
Espagne	10,6	11,8	7,5	8,3	15,4	17,0	21,4	22,3
Finlande	9,2	8,9	8,9	8,9	9,6	8,9	20,7	21,0
France	8,5	8,8	7,3	7,9	10,0	9,8	19,4	20,1
Grèce	10,7	9,9 ⁽²⁾	7,2	6,5 ⁽²⁾	15,8	15,0 ⁽²⁾	28,1	26,2 ⁽²⁾
Irlande	4,1	4,4	4,3	4,7	3,8	4,0	7,3	8,1
Italie	9,2	8,9 ⁽¹⁾	7,1	7,0 ⁽¹⁾	12,5	12,0 ⁽¹⁾	27,6	26,8 ⁽¹⁾
Luxembourg	2,1	2,6	1,8	2,4	2,5	3,0	7,8	10,9
Pays-Bas	2,4	2,9 ⁽¹⁾	2,0	2,9 ⁽¹⁾	2,9	2,9 ⁽¹⁾	5,6	5,5 ⁽¹⁾
Portugal	4,1	5,1	3,4	4,9	5,0	5,4	9,7	13,0
Royaume-Uni	5,1	5,2 ⁽²⁾	5,6	5,7 ⁽²⁾	4,5	4,6 ⁽²⁾	12,3	12,1 ⁽²⁾
Suède	4,7	5,0	5,0	5,4	4,4	4,5	10,4	12,1
UE (15)	7,4	7,7	6,5	7,0	8,5	8,6	14,7	15,1
Zone euro	8,0	8,4	6,8	7,4	9,6	9,8	15,7	16,2
Etats-Unis	5,6	5,9	5,8	6,3	5,4	5,6	11,7	12,2
Japon	5,4	5,3	5,7	5,9 ⁽¹⁾	5,0	5,1 ⁽¹⁾	Nd	Nd

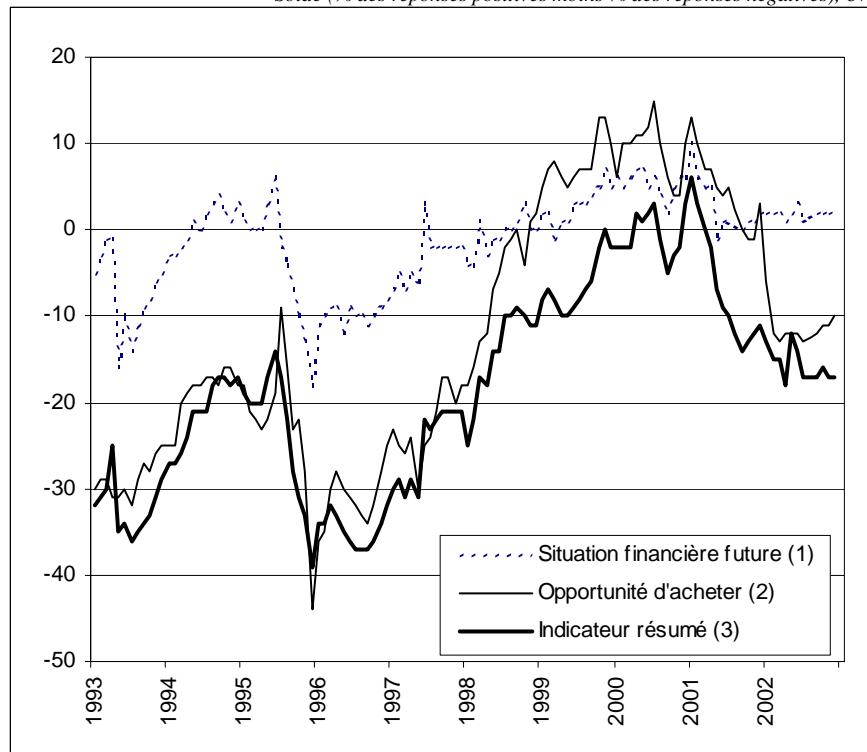
⁽¹⁾ octobre 2002.⁽²⁾ septembre 2002.

Source : Eurostat (les taux estimés par l'office statistique des communautés européennes peuvent différer des taux de chômage nationaux du fait des différences dans les méthodes et les définitions du chômage).

II - LE NIVEAU ET LES CONDITIONS DE VIE

Fig. 27 : L'opinion des ménages

Solde (% des réponses positives moins % des réponses négatives), CVS



(1) Solde des réponses « amélioration » - « dégradation ».

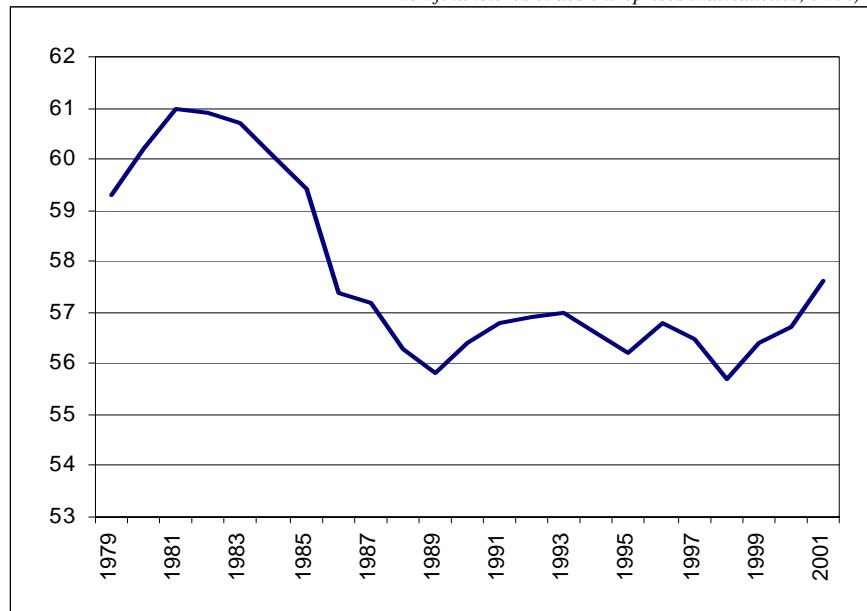
(2) Solde des réponses « favorable » - « défavorable » sur l'intérêt à faire des achats importants (meubles, machines à laver, télévision ...).

(3) Moyenne arithmétique des cinq indicateurs suivants : situation financière personnelle (évolution passée et perspectives d'évolution), opportunité d'acheter, niveau de vie (évolution passée et perspectives d'évolution).

Source : INSEE, graphique CES.

Fig. 28 : Le partage de la valeur ajoutée

(*Part des rémunérations dans la valeur ajoutée des sociétés non financières et des entreprises individuelles, en %*)



Source : INSEE – Comptes nationaux.

A - LES SALAIRES

Fig. 29 : Les salaires annuels moyens nets dans le secteur marchand

	(Evolution en pourcentage, en euros courants)				
	1997	1998	1999	2000	2000 (euros)
Hommes	+ 1,9	+ 1,5	+ 2,1	+ 2,2	21 940
Cadres	+ 1,7	+ 1,1	+ 3,1	+ 2,8	41 940
Professions intermédiaires	+ 1,2	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,5	22 380
Employés	+ 1,4	+ 2,1	+ 0,2	+ 0,2	15 770
Ouvriers	+ 2,3	+ 1,3	+ 1,2	+ 2,1	15 390
Femmes	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,2	+ 2,3	17 540
Cadres	+ 2,2	+ 1,6	+ 3,3	+ 3,3	31 690
Professions intermédiaires	+ 1,6	+ 0,7	+ 1,0	+ 1,3	19 290
Employés	+ 2,1	+ 1,8	+ 1,0	+ 1,3	14 420
Ouvriers	+ 2,4	+ 1,5	+ 1,4	+ 2,3	12 540
Ensemble	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,1	+ 2,3	20 440
Cadres	+ 1,7	+ 1,1	+ 3,0	+ 2,8	39 360
Professions intermédiaires	+ 1,3	+ 0,5	+ 0,9	+ 1,3	21 190
Employés	+ 1,9	+ 1,9	+ 0,7	+ 0,8	14 850
Ouvriers	+ 2,3	+ 1,4	+ 1,4	+ 2,0	14 960
<i>Indice des prix (*)</i>	+ 1,2	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,7	

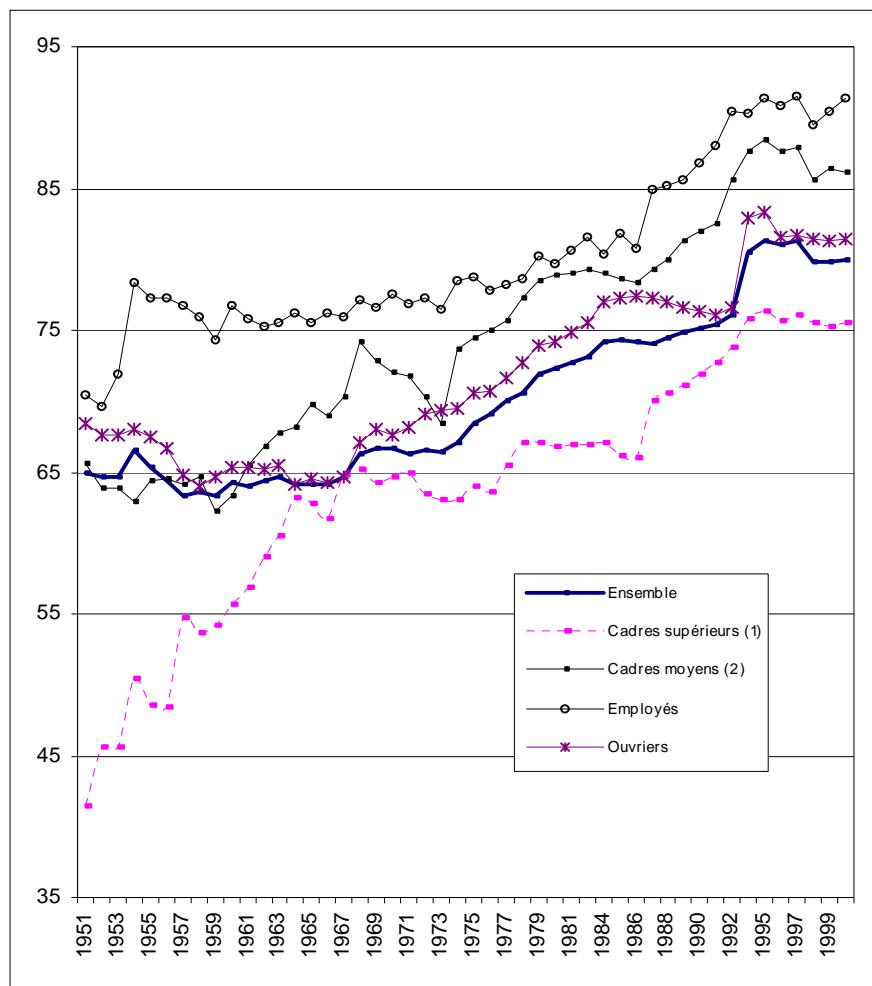
Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, à l'exception des salariés agricoles, des personnels des services domestiques, des apprentis et stagiaires et des salariés des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

(*) : variation en moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation.

Source : INSEE - déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Fig. 30 : L'écart des salaires hommes-femmes pour les salariés à temps complet dans le secteur marchand

(Salaires des femmes en proportion du salaire des hommes, %)



(1) « Cadres et professions intellectuelles supérieures » depuis 1984.

(2) « Professions intermédiaires » depuis 1984.

Les années 1983 (données non disponibles) et 1993 (données non comparables en raison d'importantes modifications de la chaîne d'exploitation des DADS) ne figurent pas dans ce graphique.

Source : INSEE, DADS, graphique CES.

Fig. 31 : La rémunération annuelle moyenne brute
des agents de l'Etat

	(Evolution en %, en euros constants)				
	1997	1998	1999	2000	2000 (euros)
Hommes	0,1	1,0	1,0	0,1	31 270
Catégorie A	- 0,5	0,2	0,6	- 0,1	38 850
Catégorie B	0,4	2,7	1,7	0,3	27 410
Catégorie C	- 0,2	0,9	0,9	- 0,3	22 170
Femmes	0,4	1,1	1,8	0,3	26 820
Catégorie A	- 0,5	- 0,2	0,8	- 0,6	31 850
Catégorie B	0,5	1,5	1,3	- 0,1	24 970
Catégorie C	- 0,2	1,6	2,3	0,6	19 510
Ensemble	0,2	1,0	1,4	0,2	28 770
Catégorie A	- 0,6	- 0,1	0,5	- 0,5	34 930
Catégorie B	0,5	1,9	1,5	0,1	25 800
Catégorie C	- 0,2	1,2	1,6	0,2	20 820

Champ : Agents titulaires (y compris militaires) des ministères civils de l'Etat et de l'enseignement privé sous contrat (en métropole).

Source : Fichiers de paye des agents de l'Etat (semi définitif pour 1999 et 2000).

Fig. 32 : la rémunération annuelle moyenne nette
des agents de l'Etat

	(Evolution en %, en euros constants)				
	1997	1998	1999	2000	2000 (euros)
Hommes	0,1	0,8	1,0	0,1	26 430
Catégorie A	- 0,4	0,0	0,5	- 0,1	32 930
Catégorie B	0,5	2,4	1,7	0,3	23 090
Catégorie C	- 0,2	0,7	0,9	- 0,3	18 610
Femmes	0,5	1,1	1,8	0,4	22 640
Catégorie A	- 0,4	- 0,1	0,7	- 0,6	26 880
Catégorie B	0,7	1,3	1,3	- 0,1	20 980
Catégorie C	- 0,1	1,6	2,3	0,6	16 570
Ensemble	0,3	0,9	1,4	0,2	24 300
Catégorie A	- 0,6	- 0,2	0,4	- 0,5	29 550
Catégorie B	0,7	1,7	1,5	0,1	21 700
Catégorie C	- 0,2	1,1	1,6	0,2	17 580

Champ : Agents titulaires (y compris militaires) des ministères civils de l'Etat et de l'enseignement privé sous contrat (en métropole).

Source : Fichiers de paye des agents de l'Etat (semi définitif pour 1999 et 2000).

Fig. 33 : L'évolution du salaire mensuel brut de base
dans le secteur privé

(En euros courants, en %)

	VARIATION EN MOYENNE ANNUELLE				VARIATION EN GLISSEMENT TRIMESTRIEL					
	1998	1999	2000	2001	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	
					2001 à sept. 2001	2001 à déc. 2001	2001 à mars 2002	2002 à juin 2002	2002 à sept. 2002	
Ouvriers	(40 %)	2,0	1,6	1,9	2,7	0,9	0,4	0,8	0,5	0,7
Employés	(24 %)	1,7	1,7	1,5	2,5	0,8	0,4	0,8	0,7	0,8
Professions intermédiaires	(22 %)	1,3	1,5	1,6	2,2	0,5	0,3	0,8	0,6	0,5
Cadres	(15 %)	1,6	1,8	1,8	2,2	0,4	0,4	1,0	0,5	0,4
Ensemble des salariés	(100%)	1,8	1,6	1,7	2,4	0,7	0,4	0,8	0,6	0,6
Prix à la consommation		0,7	0,5	1,7	1,7	0,0	- 0,1	1,1	0,5	0,4

Salaire de base : il s'agit du salaire mensuel brut de base hors primes, indemnités et autres formes de rémunération.

Champ : entreprises relevant d'établissements de 10 salariés et plus, hors agriculture, pour l'enquête ACEMO.

Sources : indice de salaire mensuel brut de base, enquête ACEMO du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, indice INSEE des prix à la consommation.

Fig. 34 : L'évolution du traitement mensuel brut de base
des fonctionnaires titulaires de l'Etat

(En euros courants, en %)

	VARIATION EN MOYENNE ANNUELLE				VARIATION EN GLISSEMENT TRIMESTRIEL					
	1998	1999	2000	2001	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	
					2001 à sept. 2001	2001 à déc. 2001	2001 à mars 2002	2002 à juin 2002	2002 à sept. 2002	
Cat. C et D	(35 %)	1,6	1,9	1,5	1,3	0,0	0,7	0,6	0,0	0,0
Cat. B	(36 %)	1,2	1,4	1,2	1,0	0,0	0,7	0,6	0,0	0,0
Cat. A	(29 %)	1,2	1,2	1,1	0,9	0,0	0,7	0,6	0,0	0,0
Ensemble	(100%)	1,3	1,4	1,2	1,0	0,0	0,7	0,6	0,0	0,0
Prix à la consommation		0,7	0,5	1,7	1,7	0,0	- 0,1	1,1	0,5	0,4

Traitements indiciaires bruts : il s'obtient en multipliant l'indice nouveau majoré par la valeur du point d'indice. C'est le traitement avant tout complément (primes et indemnités diverses) et retenue (cotisations sociales et contributions sociales).

Champ : l'indice des traitements est calculé à partir d'un échantillon de corps, grades et échelons représentatifs de l'ensemble des agents titulaires, civils et militaires, de l'Etat.

Source : INSEE.

Fig. 35 : Le SMIC

	1980	1990	1997	1998	1999	2000	2001
	1^{er} juillet			1^{er} juillet			
LES SALARIÉS AU SMIC (en % du total des salariés)							
Hommes			9,9	9,1	9,3	9,7	9,9
Femmes	Nd	Nd	20,0	17,2	18,3	19,6	19,9
Ensemble			14,1	12,6	12,8	13,6	13,9
LES SALARIÉS DE MOINS DE 26 ANS AU SMIC (en % du total des salariés de moins de 26 ans)							
Hommes			35,3	32,8	33,3	31,9	27,4
Femmes	Nd	Nd	42,6	37,2	39,5	40,4	36,9
Ensemble			38,8	34,9	36,1	35,7	31,7
L'ÉVOLUTION DU SMIC HORAIRE							
Valeur (euros)	31,28	14,00	39,43	40,22	40,72	42,02	43,72
Augmentation	+ 4,6 %	+ 15,2%	+ 4,0 %	+ 2,0 %	+ 1,2 %	+ 3,2 %	+ 4,1 %
Pouvoir d'achat	+ 1,9 %	+ 1,5 %	+ 3,1 %	+ 1,2 %	+ 0,9 %	+ 1,6 %	+ 1,9 %

Champ : Secteurs non agricoles, hors administration, personnel domestique et travail temporaire (y compris les salariés bénéficiaires de la garantie de rémunération mensuelle lors du passage aux 35 heures).

Source : DARES - Enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre « SMIC ».

B - LES AUTRES REVENUS

Fig. 36 : La participation et l'intéressement

Répartition des salariés suivant ce qu'ils ont perçu (en %)	Ni participation ni intéressement		Participation seule		Intéressement seul		Participation et intéressement	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Ensemble.....	63,1	62,4	12,4	13,8	10,9	9,2	13,5	14,6
0 à 9 salariés.....	92,3	95,1	0,8	0,6	5,9	3,9	1,0	0,4
10 à 49 salariés.....	90,7	92,0	1,6	2,0	6,9	5,3	0,8	0,7
50 à 99 salariés.....	55,5	57,7	28,5	27,6	6,7	5,8	9,3	9,0
100 à 249 salariés.....	42,5	43,8	31,7	30,3	8,6	8,6	17,2	17,3
250 à 499 salariés.....	43,5	38,6	25,8	28,2	11,0	12,0	19,7	21,2
500 salariés ou plus.....	38,6	33,8	15,0	19,1	18,2	15,5	28,3	31,5
Montant moyen des primes attribuées par bénéficiaire (en euros)	-	-	857	891	963	1 008	1 967	2 034

Source : ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (DARES) - Enquête « PIPA » : enquête annuelle portant sur l'ensemble des dispositifs de partage des bénéfices et d'épargne collective : participation, intéressement, plan d'épargne d'entreprise et actionnariat des salariés (le nouveau mode de sondage utilisé empêche de comparer ces résultats avec ceux des années précédentes).

Fig. 37 : Les revenus des agriculteurs

	(En %)							
	1980	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Résultat agricole par actif ⁽¹⁾	- 10,2	+ 8,6	+ 0,1	+ 3,6	+ 3,0	- 3,9	+ 0,3	+ 3,4
Revenu d'entreprise agricole par actif non-salarié ⁽²⁾	- 15,8	+ 11,8	+ 0,4	+ 5,8	+ 2,9	- 6,9	- 0,3	+ 4,8

(1) Le résultat agricole par actif représente la valeur ajoutée nette au coût des facteurs en termes réels par unité de travail annuel total.

(2) Le revenu d'entreprise agricole par actif non-salarié représente le revenu net d'entreprise en termes réels par unité de travail annuel des non-salariés.

(3) Le revenu d'entreprise agricole global représente le revenu net d'entreprise en termes réels.

Les évolutions sont exprimées en termes réels, c'est-à-dire déflatées par l'indice de prix du produit intérieur brut.

Source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, INSEE.

Fig. 38 : L'évolution du pouvoir d'achat du montant net des principales retraites

	(% hors inflation)					
	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Retraite du régime général ⁽¹⁾	- 1,4	- 1,3	0,4	0,7	- 1,2	0,5
Retraite complémentaire ARRCO (non cadre) ⁽²⁾	- 1,9	- 1,9	0,4	0,5	- 0,9	0,0
Retraite complémentaire AGIRC (cadre) ⁽³⁾	- 2,2	- 2,0	- 0,7	- 0,1	- 1,7	0,1
Retraité-type non cadre du privé ⁽⁴⁾	- 1,6	- 1,5	0,4	0,6	- 1,1	0,4
Retraité-type cadre du privé ⁽⁵⁾	- 1,8	- 1,7	0,0	0,4	- 1,3	0,2
Retraite de la Fonction publique	- 1,4	- 1,6	0,5	0,6	- 0,8	- 0,7

Les évolutions sont le rapport des indices annuels moyens n/n-1 calculés sans décalage d'un mois (droit constaté).

(1) Retraite de base et minimum contributif.

(2) Evolution du point de l'UNIRS, principal régime composant l'ARRCO, association des régimes de retraite complémentaire (non cadre) jusqu'en 1998, évolution du point ARRCO (régime unifié depuis).

(3) Evolution du point de l'AGIRC, association générale des institutions de retraite des cadres.

(4) Retraite constituée à 70 % par une pension du régime général et à 30 % par une pension complémentaire provenant de l'ARRCO.

(5) Selon l'enquête inter-régimes de retraites (EIR) 2001, le retraité type cadre reçoit une pension globale constituée à 40 % par une pension du régime général, à 25 % par une pension complémentaire provenant de l'ARRCO et à 35 % par une pension complémentaire AGIRC (les données de l'EIR 1997, utilisées jusqu'ici, fournissaient une répartition légèrement différente : 45 %, 25 % et 30 %. A des fins de comparaison, l'évolution du pouvoir d'achat a été recalculée sur les années antérieures à partir de la nouvelle répartition).

Source : ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

Fig. 39 : Les montants et le nombre des allocataires de prestations familiales et sociales (hors minima sociaux)

	1990	2001	1990	1998	1999	2000	2001
	Millions d'euros (*)		En milliers d'allocataires (**)				
Allocations familiales	11 454	11 086	4 755	4 318	4 698	4 709	4 736
Complément familial	1 587	1 566	1 006	938	931	960	944
Allocation de rentrée scolaire	362	1 351	2 842	3 098	3 216	3 185	3 198
Allocation pour jeune enfant (sans condition de ressources)	958	813	503	425	428	428	417
Allocation pour jeune enfant (avec condition de ressources)	2 508	1 990	1 375	1 073	1 063	1 076	1 080
Allocation parentale d'éducation	1 066	2 905	180	542	539	543	556
Allocation de soutien familial	689	927	536	606	627	630	644
Allocation de garde d'enfant à domicile	46	129	13	74	66	62	58
Aide pour l'emploi d'une assistante maternelle	--	1 871	--	487	521	566	598
Allocation de logement familial	2 185	3 039	1 159	1 206	1 220	1 253	1 251
Allocation de logement social	1 677	3 713	1 045	2 235	2 227	2 234	2 200
Aide personnalisée au logement (APL)	4 921	5 921	2 381	2 868	2 831	2 797	2 752
Allocation d'éducation spéciale	230	350	95	110	111	114	119

(*) Prestations directes tous régimes métropole et DOM.

(**) Effectifs au 31 décembre.

2001 : données provisoires.

Source : ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (DREES) et Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

Fig. 40 : La part des prestations sociales dans le PIB

	(En %)				
	1990	1995	1999	2000	2001
Santé	9,1	9,7	9,6	9,7	9,9
Vieillesse-survie	11,3	12,6	12,7	12,4	12,5
Maternité-famille	2,9	3,1	3,0	2,9	2,9
Emploi	2,3	2,3	2,1	1,9	1,8
Logement	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9
Pauvreté-exclusion	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	26,5	29,0	28,6	28,3	28,5

1999 : définitif. 2000 : semi-définitif. 2001 : provisoire.

Source : DREES - ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (Comptes de la protection sociale) ; INSEE (Comptes nationaux).

Fig. 41 : L'évolution des prestations sociales

	(Evolution annuelle en termes réels et en %)				
	2001/1990 ¹	2001/1995 ¹	1999/1998	2000/1999	2001/2000
Santé	2,4	2,7	2,1	4,3	4,1
Vieillesse – Survie	2,5	2,2	3,0	1,3	2,5
Maternité – Famille	1,7	1,3	2,5	- 0,4	2,0
Emploi	- 0,3	- 0,8	- 0,4	- 5,1	- 1,2
Logement	2,8	1,2	2,1	- 0,4	1,7
Pauvreté – Exclusion	7,3	3,9	8,3	- 0,1	- 1,1
Ensemble	2,2	2,1	2,4	1,6	2,7

¹ Evolution moyenne annuelle.

Source : Compte de la protection sociale – DREES.

C - LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Fig. 42 : Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion

(En milliers)

	Décembre 1990	Décembre 1999	Juin 2000	Décembre 2000	Juin 2001	Décembre 2001	Juin 2002
BÉNÉFICIAIRES							
Métropole	422	1 018	1 003	965	958	938	945
Dom	88	127	131	132	139	135	139
Total	510	1 145	1 134	1 097	1 097	1 073	1 084
POPULATION COUVERTE⁽¹⁾							
Métropole	796	1 984	1 952	1 892	1 858	1 832	1 833
Dom	246	273	283	285	304	303	320
Total	1 042	2 257	2 235	2 177	2 162	2 135	2 153
TAUX DE LA POPULATION COUVERTE⁽²⁾							
Métropole	1,4 %	3,4 %	3,3 %	3,2 %	3,2 %	3,1 %	3,1 %
Dom	16,8 %	16,3 %	17,0 %	17,1 %	18,2 %	18,0 %	19,0 %
Total	1,8 %	3,8 %	3,7 %	3,6 %	3,6 %	3,5 %	3,6 %
LES BÉNÉFICIAIRES SELON LA SITUATION FAMILIALE^(*)							
Homme seul	170	415	409	389	388	379	385
Femme seule	100	226	226	219	220	212	212
Familles monoparentales	115	249	251	251	267	266	273
Couples	111	229	223	213	193	194	189
LES BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE^(*)							
Moins de 25 ans	28	34	34	32	32	32	33
De 25 à 34 ans	211	456	438	408	392	380	378
De 35 à 44 ans	123	297	300	294	298	296	300
De 45 à 54 ans	83	232	238	237	241	237	240
55 ans et plus	50	100	101	102	105	106	108
LES BÉNÉFICIAIRES SELON LA DATE D'OUVERTURE DE DROIT^(*)							
Moins d'un an	316	280	260	240	236	245	254
Entre 1 et 2 ans	179	206	200	184	172	164	163
Entre 2 et 5 ans	--	339	342	336	335	319	308
Plus de 5 ans	--	296	308	312	325	324	333

(1) Bénéficiaires plus leurs ayants droits.

(2) Part des personnes couvertes dans l'ensemble de la population.

(*) Chiffres concernant les bénéficiaires gérés par les Caisses d'allocations familiales (métropole et DOM) à l'exclusion du régime agricole (MSA).

Source : Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

Fig. 43 : Les bénéficiaires des autres minima sociaux

(Au 31 décembre)

	1990 (milliers)	98 / 97 (%)	99 / 98 (%)	00 / 99 (%)	01 / 00 (%)	2001 (milliers)
Minimum vieillesse	1 182,9	- 5,6	- 4,3	- 5,7	- 2,3	670,0
Minimum invalidité	131,7	0,0	- 0,5	+ 4,2	+ 0,6	105,0
Alloc. adultes handicapés	519,0	+ 3,1	+ 3,8	+ 2,6	+ 3,2	710,8
Allocation de parent isolé	131,0	- 0,4	+ 3,3	+ 1,0	+ 2,5	160,7
Alloc. de solidarité spécifique	336,1	+ 0,4	- 2,5	- 9,5	- 8,1	391,0
Allocation veuvage	16,0	+ 10,1	- 4,4	- 1,1	0,0	19,0
Allocation d'insertion	123,6	+ 33,6	+ 24,6	+ 19,4	+ 15,7	36,9

2001 : données provisoires.

Source : CNAF, CNAV, CNAMTS, MSA, UNEDIC, DREES. Métropole.

Fig. 44 : Le montant des minima sociaux

	1990 (euros) *	1999 / 1998 (%)	2000 / 1999 (%)	2001 / 2000 (%)	2002 / 2001 (%)	2002 (euros)
REVENU MINIMUM D'INSERTION (RMI)						
1 allocataire (métropole)	317,09	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	+ 2,0	405,62
1 allocataire (DOM)	253,68	+ 3,0	+ 2,0	+ 11,1	+ 17,2	405,62
Couple sans enfant (métropole)	475,64	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	+ 2,0	608,43
Couple sans enfant (DOM)	380,51	+ 3,0	+ 2,0	+ 11,1	+ 17,2	608,43
Couple avec un enfant (métropole)	570,77	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	+ 2,0	730,12
Couple avec un enfant (DOM)	456,58	+ 3,0	+ 2,0	+ 11,1	+ 17,2	730,12
Couple avec deux enfants (métropole)	665,90	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	+ 2,0	851,81
Couple avec deux enfants (DOM)	532,66	+ 3,0	+ 2,0	+ 11,1	+ 17,2	851,81
Par enfant supplémentaire (métropole)	95,13	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	+ 2,0	162,25
Par enfant supplémentaire (DOM)	76,07	+ 3,0	+ 2,0	+ 11,1	+ 17,2	162,25
MINIMUM VIEILLESSE ET MINIMUM INVALIDITÉ						
Personne seule	441,04	+ 2,0	+ 1,0	+ 2,2	+ 2,2	569,38
Couple	765,60	+ 2,0	+ 1,0	+ 2,2	+ 2,2	1 021,41
ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS						
Allocation	441,04	+ 2,0	+ 1,0	+ 2,2	+ 2,2	569,38
Complément logement	--	+ 2,0	+ 1,0	+ 2,2	+ 2,2	91,10
ALLOCATION DE PARENT ISOLÉ (API)						
Femme enceinte	422,74	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,1	512,81
Avec 1 enfant à charge	563,60	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,1	683,75
Par enfant supplémentaire	140,86	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,1	170,94
ALLOCATION SPÉCIFIQUE DE SOLIDARITÉ (ASS)						
Taux simple	316,64	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	+ 2,0	400,80
Avec majoration éventuelle	447,29	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	+ 2,0	174,90
ALLOCATION VEUVAGE						
Première année	404,45	+ 1,2	+ 0,5	+ 2,2	+ 2,2	503,24
Deuxième année	265,72	+ 1,2	+ 53,0	+ 2,2	+ 2,2	503,24
Troisième année et +	202,30	+ 1,2	--	--	--	--
ALLOCATION D'INSERTION (AI)						
Allocation	202,60	+ 3,0	+ 2,0	+ 2,2	+ 2,0	282,30

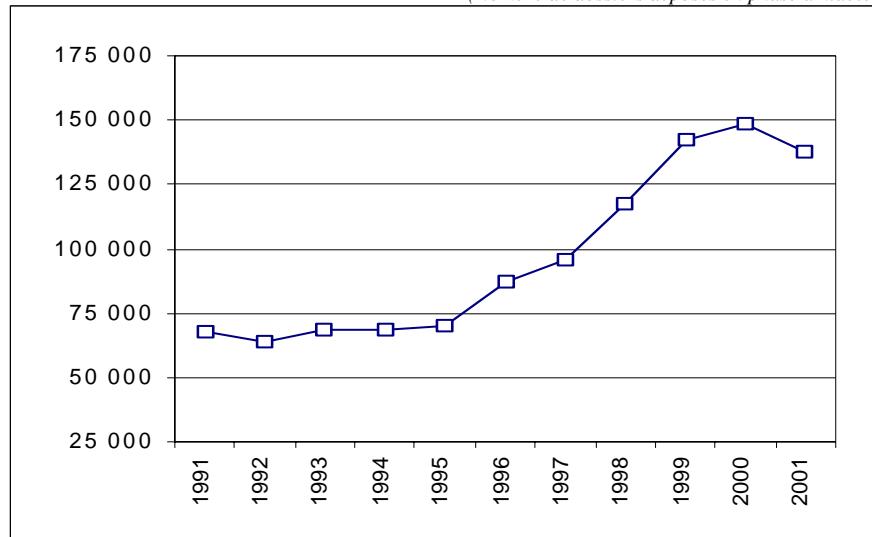
* : valeur en francs divisée par 6,55957.

Source : Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (Evolution annuelle en glissement, en %)			
1998	1999	2000	2001
+ 0,2	+ 1,3	+ 1,6	+ 1,4

Fig. 45 : L'activité des commissions de surendettement

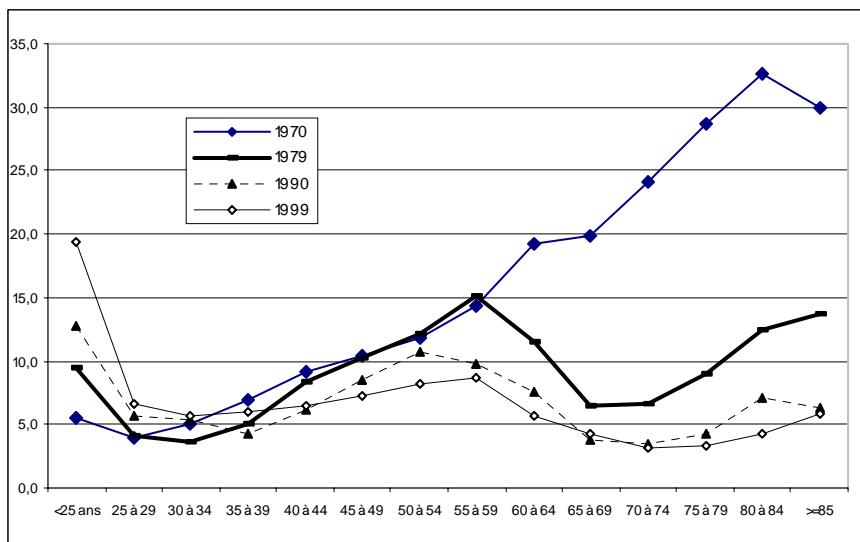
(Nombre de dossiers déposés en phase amiable)



Source : Banque de France.

Fig. 46 : La pauvreté monétaire

(Taux de pauvreté des individus, selon l'âge de la personne de référence du ménage, en %)



Champ : Ménages dont le revenu fiscal déclaré est positif ou nul, hors ceux dont la personne de référence est étudiante. Un ménage est considéré comme pauvre si son niveau de vie se situe au-dessous du seuil de pauvreté fixé à : 50 % du revenu médian.

Se lit comme suit : en 1999, 19,4 % des individus vivant dans un ménage dont la personne de référence a moins de 25 ans sont pauvres.

Source : INSEE.

Fig. 47 : La pauvreté monétaire dans l'Union européenne (1996)

(En %)

	POPULATION TOTALE			- DE 18 ANS		65 ANS ET +	
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Belgique	16	18	17	21	19	19	23
Danemark	11	13	12	4	5	23	27
Allemagne	15	17	16	20	20	12	18
Grèce	20	21	21	20	18	31	34
Espagne	18	18	18	23	24	15	14
France	15	17	16	18	19	15	18
Irlande	17	19	18	24	24	10	20
Italie	18	19	19	23	23	13	16
Luxembourg	12	13	12	21	15	9	11
Pays Bas	11	13	12	15	15	9	8
Autriche (p)	11	14	13	15	16	12	20
Portugal	20	23	22	21	25	35	37
Royaume-Uni	17	21	19	25	25	23	29
UE (13) (1)	16	18	17	21	21	16	20

(p) Données provisoires pour l'Autriche.

(1) Pas de données pour la Finlande et la Suède.

Source : enquête PCM (Panel communautaire des ménages) – Eurostat, septembre 2000. Le seuil de pauvreté monétaire retenu est de 60 % du revenu équivalent médian, par personne dans chaque Etat-membre.

Fig. 48 : La pauvreté en conditions de vie

	(En % des ménages)				
	1997	1998	1999	2000	2001
Contrainte budgétaire					
<i>En raison de difficultés financières</i>					
1 Part du remboursement sur le revenu (supérieure à 1/3)	5	5	3	4	3
2 Découverts bancaires (très souvent)	7	7	7	8	8
3 Couverture des dépenses par le revenu difficile	10	16	17	18	17
4 Aucune épargne à disposition	25	25	27	24	27
5 Recours aux économies	22	20	20	22	22
6 Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver »	18	16	16	16	16
Retards de paiement					
<i>En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises</i>					
7 Factures (électricité, gaz, téléphone)	6	6	5	5	5
8 Loyer et charges	4	3	2	3	2
9 Versements d'impôts	2	2	1	2	1
Restrictions de consommation					
<i>Les moyens financiers ne permettent pas de :</i>					
10 Maintenir le logement à bonne température	8	6	12	10	11
11 Payer une semaine de vacances une fois par an	34	32	31	30	30
12 Remplacer des meubles	37	34	34	32	31
13 Acheter des vêtements neufs	10	9	9	9	8
14 Manger de la viande tous les 2 jours	6	5	5	5	5
15 Recevoir	12	10	9	9	9
16 Offrir des cadeaux	13	11	11	11	9
17 Posséder deux paires de chaussures	7	5	6	6	5
18 Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines	4	4	3	3	3
Difficultés de logement					
<i>Critiques du logement (sans considération financière)</i>					
19 Surpeuplement important ou modéré	11	10	10	9	9
20 Absence de salle de bains à l'intérieur du logement	3	3	3	2	3
21 Absence de toilettes à l'intérieur du logement	2	2	2	2	2
22 Absence d'eau chaude	2	2	1	1	1
23 Absence de système de chauffage	12	14	11	10	11
24 Logement trop petit	19	19	19	20	20
25 Logement difficile à chauffer	28	25	26	25	25
26 Logement humide	14	13	14	14	14
27 Logement bruyant	19	20	21	22	22

Un indicateur de privation de biens durables (ne pas posséder au moins 2 des biens suivants : réfrigérateur, voiture et lave-linge) n'existe dans l'enquête que depuis 1999 et ne figure donc pas dans ce tableau. Ainsi, le nombre total d'indicateurs est de 28.

Source : INSEE, enquête PCV (Santé, logement et endettement des ménages).

D - L'ESPÉRANCE DE VIE

Fig. 49 : L'espérance de vie en France

	1980	1990	1996	1997	1998	1999^(p)	2000^(p)	2001^(p)
ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE								
Hommes	70,2	72,7	74,1	74,5	74,8	75,0	75,2	75,5
Femmes	78,4	80,9	82,0	82,3	82,4	82,5	82,7	83,0
ESPERANCE DE VIE A 60 ANS								
Hommes	17,3	19,0	19,7	20,0	20,0	--	--	--
Femmes	22,4	24,2	25,0	25,2	25,1	--	--	--

(p) Chiffres provisoires.

Lecture : En 1998, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 20,0 ans. Ce chiffre représenterait le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité à chaque âge observées en 1998.

Sources : Statistiques de l'état civil et enquête « villes », INSEE.

Fig. 50 : L'espérance de vie à la naissance en 2000
(comparaison internationale)

	<i>(En années et dixième d'année)</i>	
	Hommes	Femmes
Allemagne (1)	74,7	80,7
Autriche (1)	75,1	81,0
Belgique	74,9	81,4
Danemark (1)	74,2	79,0
Espagne	75,5	82,7
Finlande	74,1	81,0
France	75,2	82,7
Grèce	75,5	80,6
Irlande	73,9	79,1
Italie	76,2	82,6
Luxembourg (1)	74,7	81,2
Pays-Bas	75,3	80,6
Portugal (1)	72,0	79,1
Royaume-Uni (1)	75,0	79,8
Suède	77,4	82,0
Union européenne (1)	74,9	81,2
Etats-Unis (2)	72,8	79,5
Japon (2)	76,8	83,2

(1) données 1999.

(2) données 1997.

Source : OCDE.

L'ENQUÊTE EMPLOI

Objectifs : l'enquête annuelle a pour objectifs de décrire la situation de la population française par rapport à l'emploi. Les informations collectées portent sur la situation professionnelle, la recherche d'emploi, la formation, l'activité professionnelle antérieure, l'origine sociale et géographique, la situation en mars de l'année précédente, etc.

Champ de l'enquête : environ 75 000 ménages ont répondu à l'enquête, soit quelque 150 000 personnes âgées de 15 ans ou plus. L'enquête couvre les seuls « ménages ordinaires », ce qui exclut la plupart des personnes vivant en foyer (communautés religieuses, hôpitaux, etc.)

Organisation de l'enquête : l'enquête est par sondage et les interviews se déroulent sur un mois (en l'occurrence mars sauf pour l'année 1999 où elle a eu lieu en janvier en raison du recensement). L'enquête Emploi est la seule source qui permet de mettre en œuvre la définition du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

*

* * *

L'ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL EN EUROPE

Objectifs : l'enquête a pour objectif de décrire la situation de la population européenne par rapport à l'emploi. Le contenu du questionnaire est déterminé par l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) avec les experts nationaux des Etats membres. Les principales informations collectées sont les suivantes : situation au regard de l'emploi, âge, nationalité, état matrimonial, degré d'urbanisation de la zone géographique où vit la personne, statut professionnel, activité économique, profession, temps plein / partiel, etc.

Champ de l'enquête : elle couvre normalement toute la population résidente âgée de 15 ans et plus, c'est à dire toutes les personnes dont le lieu normal de résidence se trouve sur le territoire des quinze Etats membres de l'Union européenne. Néanmoins, la population vivant dans des ménages collectifs (hôpitaux, maisons de retraite, foyers de jeunes travailleurs, etc.) n'est pas prise en compte pour des raisons techniques. En conséquence, pour harmoniser le champ de l'enquête, les résultats de la communauté sont établis sur la base des seuls ménages privés.

Organisation de l'enquête : l'enquête est par sondage et se déroule sur une semaine de référence. Les concepts et définition utilisés sont ceux préconisés par le Bureau international du travail (BIT). En France, l'enquête concernée est l'enquête emploi.

*

* * *

L'ENQUÊTE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN D'ŒUVRE (ACEMO)

Objectifs : l'enquête trimestrielle fournit l'évolution des salaires de base, utile au suivi de la conjoncture salariale, à l'indexation du SMIC et au calcul d'indices de prix du travail. Elle sert à mesurer l'évolution de la durée hebdomadaire du travail offert et ses fluctuations de court terme. Les résultats permettent un suivi de l'emploi salarié global, en lien avec la source UNEDIC, notamment en donnant la répartition des formes d'emploi comme les contrats à durée déterminée (CDD) ou les temps partiel.

Champ de l'enquête : l'enquête couvre la France métropolitaine et le secteur privé et semi-public non agricole. L'enquête est réalisée par sondage auprès de 40 000 établissements de 10 salariés et plus.

Organisation de l'enquête : la collecte des informations s'effectue par voie postale à la fin de chaque trimestre. Les résultats provisoires sont publiés au bout de six semaines, les résultats définitifs au bout de dix semaines. Le service producteur est la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Les prévisions de croissance pour 2002 et 2003	8
Tableau 2 : L'impulsion budgétaire en Europe et aux Etats-Unis : 2000-2003...	22
Tableau 3 : Croissance, emploi, inflation dans la zone euro en 2002 et 2003	25
Tableau 4 : Soldes budgétaires et dettes publiques dans la zone euro	27
Tableau 5 : Croissance, emploi et inflation dans la zone euro : 1997-2001.....	31
Tableau 6 : France : les prévisions pour 2002 et 2003.....	35
 Graphique 1 : Evolution des prévisions de croissance du PIB pour 2002 et 2003.....	15
Graphique 2 : Evolution trimestrielle de la productivité horaire et de la productivité par tête du secteur concurrentiel non agricole : 1990-2002	33
 Encadré 1 : Les scandales financiers et les tentatives d'assainissement et de régulation	17
Encadré 2 : Relative déconnexion des cycles américains et européens, et différences de « <i>policy mix</i> ».....	21
Encadré 3 : Les problèmes de la politique monétaire européenne	25
Encadré 4 : La communication de la Commission européenne du 21 novembre 2002 intitulée « <i>Renforcer la coordination des politiques budgétaires</i> »	29
Encadré 5 : Evaluations de diverses mesures de politique économique	39
Encadré 6 : Une situation inquiétante dans les DOM	44
Encadré 7 : Le BIP 40.....	48
 Fig. 1 : La population active en 2001 (comparaison internationale).....	53
Fig. 2 : L'évolution de la part des femmes dans la population active (comparaison internationale).....	53
Fig. 3 : Les taux d'activité	54
Fig. 4 : Les taux d'activité en 2001 (comparaison internationale).....	54
Fig. 5 : Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans.....	55
Fig. 6 : La répartition des jeunes sortant du système éducatif par diplôme obtenu.....	55
Fig. 7 : Les différents statuts de l'emploi	56
Fig. 8 : Les effectifs salariés dans le secteur marchand	57
Fig. 9 : Les effectifs de la Fonction publique	57
Fig. 10 : Les effectifs non-salariés.....	58
Fig. 11 : La répartition des personnes actives occupées en fonction de leur horaire hebdomadaire de travail habituel	59
Fig. 12 : La durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet du secteur marchand	60
Fig. 13 : La durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés à temps complet en 2001 (comparaison internationale)	60
Fig. 14 : Le sous-emploi	61

Fig. 15 : Le travail à temps partiel et le travail temporaire en 2001 (comparaison internationale)	61
Fig. 16 : L'intérim et les contrats à durée déterminée.....	62
Fig. 17 : Les mouvements de personnel dans les établissements de plus de 10 salariés.....	63
Fig. 18 : Les difficultés de recrutement dans l'industrie manufacturière	64
Fig. 19 : La négociation collective.....	65
Fig. 20 : Les conflits du travail	66
Fig. 21 : Les demandes et les offres d'emploi (métropole).....	67
Fig. 22 : Le chômage de longue durée (métropole)	67
Fig. 23 : Les raisons de l'inscription à l'ANPE (métropole)	68
Fig. 24 : Le taux de chômage selon le diplôme	68
Fig. 25 : Le chômage dans les DOM	68
Fig. 26 : Le taux de chômage (comparaison internationale).....	69
Fig. 27 : L'opinion des ménages.....	70
Fig. 28 : Le partage de la valeur ajoutée	71
Fig. 29 : Les salaires annuels moyens nets dans le secteur marchand	72
Fig. 30 : L'écart des salaires hommes-femmes pour les salariés à temps complet dans le secteur marchand	73
Fig. 31 : La rémunération annuelle moyenne brute des agents de l'Etat	74
Fig. 32 : la rémunération annuelle moyenne nette des agents de l'Etat	74
Fig. 33 : L'évolution du salaire mensuel brut de base dans le secteur privé.....	75
Fig. 34 : L'évolution du traitement mensuel brut de base des fonctionnaires titulaires de l'Etat	75
Fig. 35 : Le SMIC.....	76
Fig. 36 : La participation et l'intéressement	76
Fig. 37 : Les revenus des agriculteurs.....	77
Fig. 38 : L'évolution du pouvoir d'achat du montant net des principales retraites	77
Fig. 39 : Les montants et le nombre des allocataires de prestations familiales et sociales (hors minima sociaux)	78
Fig. 40 : La part des prestations sociales dans le PIB	79
Fig. 41 : L'évolution des prestations sociales	79
Fig. 42 : Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion	80
Fig. 43 : Les bénéficiaires des autres minima sociaux	80
Fig. 44 : Le montant des minima sociaux	81
Fig. 45 : L'activité des commissions de surendettement	82
Fig. 46 : La pauvreté monétaire	83
Fig. 47 : La pauvreté monétaire dans l'Union européenne (1996).....	83
Fig. 48 : La pauvreté en conditions de vie	84
Fig. 49 : L'espérance de vie en France	85
Fig. 50 : L'espérance de vie à la naissance en 2000 (comparaison internationale)	85